

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

# DÉBATS

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

---

VIII/61

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 40

---

Session 1961-1962

Séances du 8 au 10 mai 1961

## A V E R T I S S E M E N T

Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

## Session 1961-1962

Séances du 8 au 10 mai 1961

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

(Un sommaire détaillé figure en tête du compte rendu de chaque séance.)

### Séance du lundi 8 mai 1961

1. Reprise de la session . . . . .	5	5. Dépôt de documents . . . . .	6
2. Excuses . . . . .	5	6. Ordre des travaux . . . . .	6
3. Démission de membres de l'Assemblée . . . . .	5	7. Activité de la C.E.C.A. . . . .	7
4. Vérification de pouvoirs . . . . .	5	8. Ordre du jour de la prochaine séance . . . . .	26

### Séance du mardi 9 mai 1961

1. Adoption du procès-verbal . . . . .	27	4. Nomination de membres de commissions . . . . .	43
2. Dépôt d'un document . . . . .	27	5. Association avec les pays d'outre-mer ( <i>suite</i> ) . . . . .	43
3. Association avec les pays d'outre-mer . . . . .	27	6. Ordre du jour de la prochaine séance . . . . .	61

### Séance du mercredi 10 mai 1961

1. Adoption du procès-verbal . . . . .	63	5. Calendrier des prochains travaux . . . . .	67
2. Dépôt de documents . . . . .	63	6. Adoption du procès-verbal . . . . .	68
3. Coopération politique des six Etats membres . . . . .	63	7. Interruption de la session . . . . .	68
4. Association avec les pays d'outre-mer ( <i>suite</i> ) . . . . .	66		

# SÉANCE DU LUNDI 8 MAI 1961

## Sommaire

1. Reprise de la session . . . . . 5
2. Excuses . . . . . 5
3. Démission de membres de l'Assemblée . . . . . 5
4. Vérification de pouvoirs . . . . . 5
5. Dépôt de documents . . . . . 6
6. Ordre des travaux . . . . . 6
7. *Activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. - Présentation et discussion du Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier :*  
MM. Malvestiti, président de la Haute Autorité, le Président . . . . . 7  
  
*Discussion générale : MM. Illerhaus, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Kreyszig, au nom du groupe socialiste ; Philipp, Burgbacher, Bousch, Malvestiti, président de la Haute Autorité. - Clôture*
8. Ordre du jour de la prochaine séance . . . . . 26

## PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 15 h 30.)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. Reprise de la session

**M. le Président.** — Je déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée parlementaire européenne qui avait été interrompue le 10 mars 1961.

### 2. Excuses

**M. le Président.** — M. Bergmann s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

MM. Biesheuvel, Birrenbach, Deist, De Smet, Kopf et Starke s'excusent de ne pas pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui ni aux prochaines séances.

### 3. Démissions de membres de l'Assemblée

**M. le Président.** — J'informe l'Assemblée que M. Bertrand, appelé à faire partie du gouvernement du royaume de Belgique, de même que M<sup>me</sup> De Rie-maecker-Legot, nommée secrétaire de la Chambre des représentants du royaume de Belgique, ont renoncé à leurs mandats de membres de l'Assemblée parlementaire européenne.

Je remercie vivement ces deux anciens membres de l'Assemblée pour le travail qu'ils ont fait ici. Je les félicite de leur nomination; nos meilleurs vœux les accompagnent dans l'accomplissement de leurs nouvelles tâches.

### 4. Vérification de pouvoirs

**M. le Président.** — Après la dernière interruption de notre session, le Parlement belge a désigné ses représentants à l'Assemblée parlementaire européenne.

Le 2 mai 1961, le Sénat a désigné MM. De Block, Dehousse, Troclet, De Smet, Duvieusart, Leemans et Motz.

Le 4 mai 1961, la Chambre des représentants a désigné MM. Bohy, De Gryse, De Kinder, Dupont, Janssens, Pêtre et Toubeau.

Dans une réunion qui vient d'avoir lieu, le bureau a constaté que ces mandats avaient été conférés en conformité des dispositions du traité et qu'aucune objection n'a été faite quand à la régularité des élections.

Je vous propose en conséquence d'approuver ces désignations.

Il n'y a pas d'observation ?...

Ces désignations sont approuvées. Nos collègues belges sont admis parmi nos membres et je leur souhaite une cordiale bienvenue.

### 5. Dépôt de documents

**M. le Président.** — J'ai reçu de la Haute Autorité les annexes suivantes à son Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (doc. 3) :

— Le rapport sur les dépenses administratives de la C.E.C.A. pendant l'exercice financier 1959-1960 (annexe IV) ;

— l'état prévisionnel des dépenses administratives de la Communauté pour l'exercice 1961-1962 (annexe V) ;

— la première et la deuxième partie du rapport du commissaire aux comptes, relatif au huitième exercice financier (1<sup>er</sup> juillet 1959 au 30 juin 1960) (annexe VI a) ;

— le rapport sur l'activité de la Haute Autorité dans le domaine du contrôle de l'origine de la ferraille prise en péréquation par la Caisse de péréquation des ferrailles importées (annexe VII).

Ces documents ont été imprimés et distribués ; ils ont été renvoyés aux commissions compétentes.

Par lettre du 10 mars 1961, les Conseils de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté économique européenne m'ont adressé un additif au projet de statut des fonctionnaires de la Communauté, projet sur lequel l'Assemblée avait déjà été consultée. Ce document a été imprimé et distribué comme annexe IV aux documents 73 et 74, dont la commission des budgets et de l'administration est d'ores et déjà saisie.

Par lettre du 11 mars 1961, les Conseils ont adressé à l'Assemblée parlementaire les propositions des Commissions sur un projet de règlement relatif à l'impôt communautaire. Ils prient l'Assemblée parlementaire de donner leur avis sur ce projet. Je les en remercie, car cette procédure, si elle répond à l'esprit des traités, n'est cependant pas expressément prescrite par eux.

Ce document a été imprimé et distribué sous le numéro 15 ; s'il n'y a pas d'objection, il sera renvoyé à la Commission des budgets et de l'administration. (*Assentiment.*)

Par lettre du 22 mars 1961, la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique a demandé à l'Assemblée parlementaire européenne une consultation sur la proposition de directives sur le libre accès aux emplois qualifiés dans le domaine nucléaire.

Ce document a été imprimé et distribué sous le numéro 16 et renvoyé, quant au fond, à la commission de la recherche et de la culture et, pour avis, à la commission sociale.

J'ai reçu les rapports suivants :

— De M. Dehousse, au nom de la commission politique, un rapport sur la coopération politique entre les Etats membres des Communautés européennes (doc.17) ;

— de MM. Kapteyn, Geiger et Peyrefitte, au nom de la commission pour la coopération économique avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays associés d'outre-mer, des rapports sur les aspects politiques, économiques et sociaux de l'association à la Communauté économique européenne des pays visités au cours de la troisième mission d'étude et d'information (doc. 18, 19 et 20) ;

— de M. Gailly, au nom de la commission sociale, un rapport sur le statut européen des mineurs (doc. 21).

Ces rapports ont été ou seront imprimés et distribués.

Enfin, par lettre du 12 avril 1961, les Conseils ont transmis pour information aux membres de l'Assemblée l'avis du comité économique et social sur le projet du premier règlement d'application des articles 85 et 86 du traité instituant la Communauté économique européenne, projet sur lequel l'Assemblée a été consultée.

### 6. Ordre des travaux

**M. le Président.** — Le Comité des présidents propose à l'Assemblée l'ordre du jour suivant pour ses prochaines séances :

*Cet après-midi :*

— Présentation du Neuvième Rapport général de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sur l'activité de la Communauté, par M. Malvestiti, président de la Haute Autorité, et discussion générale de ce rapport.

Le Comité des présidents avait envisagé d'inscrire pour le début de la séance la présentation et la discussion du rapport de la commission juridique sur la proposition de résolution de MM. Battista et Pleven relative à la composition de la commission de l'agriculture. Nous n'avons pas pu le faire, la commission juridique m'ayant informé qu'elle n'était pas encore en mesure de présenter son rapport. Vu la disposition de l'article 14 du règlement, cette affaire ne pouvait donc pas être mise à l'ordre du jour.

*Mardi 9 mai*

*A 10 heures et l'après-midi :*

— Présentation, discussion et vote des rapports de MM. Kapteyn, Geiger et Peyrefitte, faits au nom de la commission pour la coopération économique avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays associés d'outre-mer.

Conformément à une décision du comité des présidents, je ferai à l'ouverture de la séance de demain

**Président**

une communication sur l'activité du comité de contact entre l'Assemblée parlementaire européenne et les Parlements de Madagascar et des Etats africains qui s'est réunie la semaine dernière à Bonn, de même que sur l'état d'avancement des préparatifs en vue de la grande conférence qui se tiendra ici du 19 au 24 juin.

*Mercredi 10 mai*

Nous avons prévu de ne commencer peut-être la séance qu'à 11 heures ; je vous donnerai encore des précisions à ce sujet. L'ordre du jour sera le suivant :

— Débat politique sur la base d'un rapport de M. Dehousse sur la coopération sur le plan politique entre les Etats membres de la Communauté ;

— vote de propositions de résolution éventuelles.

Telles sont les propositions du comité des présidents.

Personne ne demande la parole à ce sujet ?...

Les propositions du comité des présidents sont adoptées.

### 7. *Activité de la C. E. C. A.*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la présentation du Neuvième Rapport général de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sur l'activité de la Communauté.

La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.

**M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.** — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en revoyant le calendrier de l'année dernière pour y replacer les événements que je devrai passer brièvement en revue, je me suis arrêté comme subjugué par la force évocatrice de cette date, le 9 mai.

Nous avons déjà, dans cette enceinte et en d'autres lieux, célébré cette date historique, et nous avons rendu l'hommage qui s'imposait, exprimant notre dévouement et notre reconnaissance à l'homme qui marqua de son sceau le 9 mai 1950 par son action hardie et pacificatrice, Robert Schuman !

Il y a dix ans de cela : c'est beaucoup dans la vie d'un homme, mais bien peu dans l'histoire des peuples. Et Robert Schuman a eu la chance, que nous partageons avec lui, de voir que la semence, la bonne semence, jetée alors sur le sol européen, a germé et porté ses premiers fruits. Nous avons assisté à la fermentation d'une nouvelle conscience européenne et nous avons édifié, certes parmi les obstacles et les désillusions, les premières structures juridiques qui, si elles constituent encore les premiers balbutiements dans la préparation d'un nouveau droit public européen, sont les institutions dans lesquelles cette conscience pourra gagner en profondeur et en fermeté et donner à nos patries l'inspiration d'une patrie plus vaste et plus puissante.

Et en cet instant, je ne peux pas ne pas associer à l'hommage reconnaissant à Robert Schuman le souvenir de tous les hommes qui, avec lui, ont eu foi en l'Europe et l'ont aidé à jeter les fondements de notre Communauté.

Mais au delà de ces évocations teintées d'émotion, je suis persuadé que la célébration la plus digne de ce dixième anniversaire doit être recherchée précisément dans l'activité de cette Assemblée pendant l'année 1960, activité qui préfigure une profonde transformation de l'esprit des Communautés européennes. Vous vous souvenez que l'année a commencé sous d'heureux auspices : l'Assemblée a exercé pour la première fois sa fonction législative — aspiration intangible de tout parlement — en approuvant l'insertion d'une réglementation supplémentaire de caractère social dans le traité instituant la C.E.C.A. ; puis, vers le milieu de l'année, l'Assemblée a affirmé sa vocation à l'investiture directe par le suffrage des peuples européens, fondement indiscutable de la démocratie ; vers la fin de l'année, l'Assemblée a opté pour une réforme de structure des exécutifs des Communautés, réaffirmant ainsi qu'elle avait conscience d'être le lieu naturel où abriter les délibérations politiques ; tout dernièrement, elle s'est faite l'instigatrice d'une conférence avec les Etats africains qui ont récemment accédé à l'indépendance, donnant ainsi une preuve décisive de la capacité politique des Communautés européennes.

En contrepoint à cette action politique fondamentale, nous avons assisté au cours de l'année à une intensification des travaux des commissions parlementaires, et aussi des interpellations parlementaires, qui ont parfois déferlé en vagues serrées sur les exécutifs. Je formule cette remarque en toute bienveillance et même, si j'ose dire, avec la satisfaction de l'homme qui voit se développer dans toute leur richesse les possibilités de l'institution parlementaire pour le triomphe de laquelle il a lutté de longues années.

A l'activité de l'Assemblée, me semble-t-il, a répondu dignement l'action accompli en 1960 par la Commission de la C.E.E. qui, en proposant l'accélération du marché commun, nous a obligés à brûler les étapes. C'est pourquoi nous constituons aujourd'hui une entité économique bien définie, notamment vis-à-vis de l'étranger. Cela, toutefois, n'atténue en rien la portée de notre invitation faite aux autres pays européens de s'unir à nous, invitation qui reste sincère et cordiale.

C'est sur cet arrière-plan de la vie de nos Communautés que se profilent les péripéties du marché du charbon et de l'acier et que s'inscrivent les actes de la Haute Autorité qu'il me faut passer brièvement en revue.

L'année 1960 enregistrait une atténuation de la crise charbonnière grâce à une meilleure adaptation de l'offre à la demande.

En effet, au point le plus critique de la crise, c'est-à-dire de 1957 à 1958, le déséquilibre entre l'offre et

**Malvestiti**

la demande a été de l'ordre de 30 millions de tonnes d'équivalent charbon ; il fut ramené, de 1958 à 1959, à 21 millions de tonnes d'équivalent charbon et en 1960 il n'est plus que de 15 millions de tonnes d'équivalent charbon.

Si nous plaçons dans un tel contexte une comparaison entre les pertes de production résultant du chômage partiel provoqué par le manque de débouchés, nous trouvons un nouveau motif de réconfort. En effet, à une perte de production de 12,2 millions de tonnes en 1959 s'oppose une perte de 5,8 millions de tonnes seulement en 1960.

Je relève encore que les importations des pays tiers ont baissé de près de 2 millions de tonnes par rapport à l'année précédente.

Les importations totales des pays tiers en 1960 n'ont guère dépassé 17 millions de tonnes, chiffre bien éloigné, vous le voyez, des 44 millions de tonnes importées en 1957.

D'après les considérations que je viens de formuler, tout le monde peut cependant constater que l'amélioration observée l'année dernière sur le marché charbonnier est due, pour une grande part, à l'accroissement de la demande dans certains secteurs résultant de la haute conjoncture actuelle. Amélioration réconfortante certes, mais précaire, qui ne doit pas nous inciter à relâcher notre vigilance.

Nous ne pouvons pas ne pas remarquer que l'amélioration observée l'année dernière n'est pas seulement un effet de la conjoncture favorable, mais aussi l'effet des mesures prises par les gouvernements, la Haute Autorité et les entreprises, dont les efforts ont été secondés par l'œuvre des travailleurs.

L'Assemblée connaît bien les principes qui doivent inspirer les mesures que la Haute Autorité juge nécessaire de prendre pour surmonter la crise : modernisation des méthodes d'extraction et réorganisation des installations de surface ; concentration de l'exploitation tendant à réduire le nombre de sièges en activité, afin d'employer la main-d'œuvre et les machines dans les puits ou les chantiers les plus rentables ; fermeture des mines devenues ou inéluctablement destinées à devenir marginales.

Toutes ces mesures doivent tenir compte des préoccupations de caractère social.

Les opérations d'assainissement et de réadaptation se poursuivent en Belgique, en Allemagne et en France.

Pour faciliter ces opérations, la Haute Autorité a appliqué en 1960, et elle appliquera en 1961, l'article 37 en faveur de la Belgique, mesure qui comporte l'accélération de l'assainissement de l'industrie charbonnière, la limitation des échanges entre la Belgique et les autres pays de la Communauté, la limitation des importations en provenance des pays tiers, et enfin une action sur les stocks afin d'en empêcher la liquidation.

L'article 37 étant toutefois par sa nature même d'une application exceptionnelle, les limites maximales des échanges entre la Belgique et les autres pays de la Communauté, ainsi que des importations des pays tiers ont été relevées pour 1961. Ces mesures ont pour but de rétablir progressivement une situation normale du marché commun.

Le gouvernement belge a en outre été autorisé à accorder pour 1960 et 1961, selon un système dégressif, des subventions aux entreprises charbonnières qui doivent supporter des charges d'exploitation supplémentaires en raison des conditions naturelles des gisements.

Le premier programme de fermetures des charbonnages belges, qui entraîne une diminution de la capacité de production de 5,5 millions de tonnes, sera très probablement achevé dès 1961, et non pas en 1962. Le second programme, qui porte de 5,5 à 9,5 millions de tonnes la réduction de production entraînée par les fermetures à effectuer d'ici la fin de 1963, est mis en œuvre.

En vue de faciliter l'adaptation du charbon de l'Allemagne aux nouvelles conditions du marché, la Haute Autorité avait recommandé au gouvernement fédéral, tout en maintenant encore pour 1960 le droit de douane de 20 DM par tonne de charbon importé des pays tiers, un contingent de 5 millions de tonnes exonéré de droits de douane. La Haute Autorité a reconnu l'existence, pour 1961 également, d'éléments justifiant la protection douanière de la République fédérale, mais en portant le contingent exonéré de droits de douane à 6 millions de tonnes, compte tenu de l'amélioration des conditions du marché et de l'emploi.

La diminution de la capacité de production entraînée par la fermeture totale ou partielle de mines allemandes de 1958 à 1960 peut être évaluée à 10 millions de tonnes environ, mais à cause de l'augmentation des rendements, la capacité globale n'a guère diminué. En France, l'effort d'assainissement a continué en 1960 par le début d'une réorganisation du Centre-Midi. L'assainissement du Centre-Midi s'inscrit dans un programme d'ensemble qui a été annoncé par le gouvernement français au cours de l'année 1960, dont les mesures s'échelonnent de 1960 à 1965.

Bien que l'on ait pu constater en 1960 une amélioration de la demande intérieure et de la consommation réelle du charbon, l'importance relative du charbon dans l'approvisionnement énergétique total de la Communauté a encore diminué. Le charbon, qui représentait en 1959 54,1 % de la consommation d'énergie de la Communauté, a vu son pourcentage réduit à 52,4 % en 1960, alors que celui du pétrole passait de 27,8 à 29,5 %. Le lignite a baissé de même de 7,6 à 7,1 %, alors que le gaz naturel a amélioré sa position, passant de 2,8 à 4,4 %.

**Malvestiti**

La comparaison de ces pourcentages met nettement en lumière qu'à côté d'une stagnation dans la consommation du charbon et du lignite, l'augmentation de la consommation globale d'énergie a été couverte par les produits pétroliers et le gaz, malgré les restrictions et les mesures fiscales adoptées dans plusieurs pays. Ce que les premiers perdent en valeur relative est gagné par les seconds. Au cours des dix années qui se sont terminées avec 1960, le charbon et le lignite ont perdu environ 20 %, en valeur relative, de la consommation totale d'énergie de la Communauté, tandis que le pétrole et le gaz progressaient d'un pourcentage à peu près égal.

En 1961, année où l'on prévoit une augmentation de l'activité industrielle de l'ordre de 6,5 %, la part du charbon et du lignite dans la consommation totale d'énergie de la Communauté diminuera encore vraisemblablement de plus de 2 %, alors que le pétrole et le gaz progresseront encore de près de 3 %. Ces dernières comparaisons montrent clairement qu'un ralentissement de l'activité industrielle ou, pire encore, une récession, provoquerait une diminution brutale de la demande de charbon.

Pour alléger la pression exercée sur le charbon, les gouvernements des pays producteurs ont, en 1960, institué des taxes graduées sur le fuel et les produits pétroliers légers. Mais la solution du problème qui nous inquiète ne peut être trouvée ailleurs que dans le cadre d'une coordination des politiques énergétiques.

Il me semble ici absolument indispensable, pour répondre aux discussions et critiques, lesquelles ne sont pas toujours désintéressées ou bienveillantes, de réaffirmer les points fondamentaux ou mieux encore les grandes lignes directrices qui doivent nécessairement présider à une politique de coordination énergétique :

1) L'objectif final ne peut être que l'approvisionnement régulier en énergie des industries de transformation, secteur agricole compris, au prix le plus bas possible ;

2) La théorie et l'expérience se conjuguent pour nous confirmer que le moyen le plus sûr et le plus économique d'atteindre cet objectif consiste toujours à laisser la liberté du choix au consommateur ;

3) Nous sommes par ailleurs en face d'une crise structurelle indéniable du charbon, et il est nécessaire d'en organiser l'adaptation à la situation nouvelle selon certaines modalités.

Il n'est jamais vrai en économie qu'une crise de secteur — notamment une crise d'une telle ampleur — puisse être isolée, surtout lorsque l'on parle d'un marché commun et, par conséquent, de la tendance irrésistible à l'ouverture des frontières aux marchandises, aux capitaux et aux travailleurs. Si nous ne voulons pas nous abuser nous-mêmes, nous devons reconnaître que si, d'une part, l'augmentation du pouvoir d'achat met en œuvre, à des degrés divers,

le multiplicateur keynésien, d'autre part, la diminution de la demande globale résultant de la réduction de l'emploi, met à son tour en œuvre « diminuteur » (ou multiplicateur à l'inverse) qui se répercute dans les secteurs apparemment plus éloignés par une chute dont il est difficile de prévoir l'étendue et l'intensité.

Assainir le secteur charbonnier signifie donc non seulement éviter, ou plus exactement ralentir, cette chute, mais préparer aux diverses sources d'énergie un écoulement mieux organisé et plus sûr.

On peut nous dire ici, et on l'a déjà dit : Comment voulez-vous, comment pouvez-vous étudier une coordination de l'énergie, régie par un plan de développement économique ? Vous devez chercher une composante évolutive dans la consommation des diverses formes d'énergie, vous devez faire porter votre enquête sur les interdépendances structurelles et formuler des constatations sur la dynamique de la consommation, des besoins, des coûts, parce que l'évolution de la demande d'énergie dépend directement et indirectement de la structure de chacun des autres secteurs de l'activité économique ainsi que de leurs rapports réciproques. En somme, vous ne devez pas faire, vous, Haute Autorité et Commissions, comme certaines sociétés industrielles qui étudient les problèmes techniques sans se préoccuper du développement économique général, comme quelqu'un, a-t-on fort bien observé, qui voudrait construire des automobiles rapides sans se préoccuper de l'existence d'un réseau routier moderne.

La définition d'un horizon économique commun, accepté et acceptable par tous, est donc indispensable à la mise en place d'une politique coordonnée de l'énergie. Mais il faut avoir le courage de reconnaître les difficultés de telles études à long terme qui se heurtent à la fois à des obstacles politiques, techniques et économiques.

Sur le plan politique, il faut intégrer des intérêts et des objectifs divergents. Sur le plan technique et économique, il faut tenir compte des multiples variables exogènes qui commandent l'évolution à long terme du marché de l'énergie.

Dans sa note intérimaire, présentée au Conseil de ministres le 19 mars 1960, le groupe interexécutifs de l'énergie a posé les problèmes et les grandes lignes d'une solution d'une coordination de la politique énergétique à long terme.

Mais les travaux et les négociations qu'une telle méthode implique ne peuvent se concevoir que dans une perspective assez longue.

Les délibérations qui suivirent au Conseil comme à l'Assemblée parlementaire firent apparaître que l'adoption de cette approche pour une politique à long terme n'excluait pas l'emploi d'autres moyens en vue de résoudre les problèmes immédiats et d'empêcher que le marché de l'énergie ne continue à s'aggraver en raison des délais entraînés par l'application des mesures à long terme.

**Malvestiti**

C'est dans cet ordre d'idées que les exécutifs invitèrent le groupe interexécutifs « Energie » à préparer un ensemble de propositions, qui furent présentées par la Haute Autorité, agissant de concert avec les Commissions, au Conseil de la C.E.C.A. le 10 janvier dernier.

Si ce document affirme en premier lieu qu'il ne faut prendre aucune mesure susceptible de protéger, de manière durable, les formes d'énergie les plus onéreuses et de stopper la tendance bienfaisante à la baisse des prix de l'énergie, il souligne la nécessité d'une harmonisation des politiques commerciales et des conditions de concurrence, de telle sorte qu'il n'existe plus de contradiction ou d'incompatibilité d'un pays ou d'un produit à l'autre. Dans cette perspective, il reconnaît la nécessité de certaines mesures de protection douanière, qui doivent être temporaires et dégressives et s'accompagner d'un système de contingents libres, notamment en faveur des régions en cours d'industrialisation ou traditionnellement tributaires d'importations de charbon. Il souligne ensuite en particulier la nécessité d'aboutir au plus vite à une certaine transparence du marché pour les produits pétroliers.

Les exécutifs ont couronné leurs propositions d'harmonisation d'un mécanisme de consultations périodiques. Ce serait là l'introduction la plus naturelle, et sans doute la plus efficace, à une future politique énergétique d'ensemble.

Nul n'imagine que la mise en place de ces mesures d'harmonisation pourra se faire instantanément. Or, pendant cette période de mise en place, le système énergétique de l'Europe des Six sera particulièrement vulnérable. La plupart des charbonnages européens seront en pleine période de réadaptation, et l'écrémage des mines destinées à être fermées pèsera lourdement sur les prix. Du côté pétrolier, il est vraisemblable que les surplus de production se maintiendront au cours des trois ou quatre prochaines années.

C'est pourquoi les exécutifs ont inséré dans l'ensemble des mesures d'urgence une clause dite de sauvegarde ayant pour but de préparer les instruments d'intervention afin d'éviter qu'une crise énergétique ne nous prenne au dépourvu.

Ces différentes propositions, soumises au Conseil de ministres le 10 janvier 1961, ont fait l'objet d'un premier échange de vues le 7 mars et, dès à présent, le Conseil est convenu à l'unanimité qu'il procédera périodiquement à des échanges de vues sur la situation aussi bien structurelle que conjoncturelle du marché de l'énergie dans la Communauté.

Les exécutifs sont conscients de ce que cela ne constitue qu'une première phase vers une coordination d'ensemble des politiques énergétiques. En effet, la diversité des structures économiques, administratives et politiques exigeait une certaine différenciation, et l'on ne pouvait songer à aboutir du premier coup à une politique unique pour les six pays.

Nous pouvons compter qu'en élaborant successivement des mesures concordées, les différences de structure politique et économique s'estomperont, atténuant par là même les difficultés d'une politique énergétique d'ensemble indispensable à la communauté européenne.

Pour la sidérurgie, l'année 1960 a été excellente, la production totale d'acier de la Communauté a presque atteint 73 millions de tonnes : dans les six pays, des records de production ont de nouveau été battus. La Communauté a maintenu sa place dans la production mondiale d'acier avec un pourcentage légèrement supérieur à 20 %.

Les investissements décidés à partir de 1955 ont fait beaucoup plus fortement sentir leurs effets en 1960 : ils ont permis à l'offre de répondre à la demande croissante sans entraîner de tensions sur le marché. On a en effet pu constater, à l'intérieur de la Communauté, que les prix restaient dans l'ensemble stables, que les stocks détenus par les utilisateurs ainsi que les commandes enregistrées se situaient à des niveaux normaux, cependant que les installations de production fonctionnaient à plein.

Par rapport à l'année précédente, les commandes de laminés en provenance de la Communauté ont augmenté alors que celles en provenance des pays tiers se sont ralenties.

Les prix de barème de la Communauté sont restés, pour la majorité des produits et presque tous les pays, inférieurs aux prix intérieurs anglais et américains.

Depuis la création du marché commun, les prix moyens de l'acier se sont en général révélés plus stables dans la Communauté qu'au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. A valeur constante de la monnaie, ils ont augmenté de 4 % dans la Communauté contre 18 % au Royaume-Uni et 40 % aux Etats-Unis, alors que pendant la même période l'indice général des prix de gros des produits industriels a augmenté de 8 % dans la Communauté, toujours à valeur monétaire constante.

La Communauté conserve sa puissance compétitive sur les marchés mondiaux et pratique, pour presque tous les produits, des prix qui sont même sensiblement inférieure aux prix américains et anglais. La concurrence du Japon se fait cependant toujours plus vive.

On reconnaît dans l'amélioration du rapport entre la production de fonte et la production d'acier un autre effet de la politique d'investissement suivie par les entreprises depuis 1955 à l'instigation de la Haute Autorité. Ce rapport, qui allait continuellement s'abaissant depuis 1955, a commencé à se relever en 1960.

Un tel résultat, s'il n'est encore que modeste, doit être accueilli avec satisfaction, car c'est là un signe que la production sidérurgique de la Communauté commence à avoir une structure plus équilibrée que dans le passé et qu'elle dépend moins étroitement du marché de la ferraille qui, c'est un fait bien connu, est extrêmement instable et spéculatif.

**Malvestiti**

Il est encore réconfortant d'observer qu'en 1960, la collecte intérieure de ferraille a augmenté de 1,7 million de tonnes par rapport à l'année précédente.

Cependant un aspect du marché sidérurgique retient tout spécialement notre attention. Sur le marché de la fonte, surtout de fonderie, et sur le marché du ferro-manganèse, se fait sentir depuis quelque temps la pression des importations des pays tiers à des prix extrêmement bas, dont la correction du point de vue commercial soulève certaines réserves.

Le traité laisse en principe la politique commerciale à la compétence des gouvernements : la Haute Autorité ne dispose donc pas normalement de moyens d'intervention directs. Depuis avril 1960, elle a cependant proposé au Conseil de ministres, qui a acquiescé, la constitution d'un comité *ad hoc* « fonte » chargé d'étudier le problème sous tous ses aspects.

La Haute Autorité soumettra prochainement au Conseil un document sur cette question.

Je voudrais maintenant informer l'Assemblée sur quelques aspects de l'application du traité. Je suis heureux de pouvoir communiquer qu'un règlement aimable du contentieux qui opposerait le gouvernement français et la Haute Autorité sur la question de l'A.T.I.C. est intervenu.

Après un tel règlement, la situation va se présenter de la manière suivante pour les opérations d'achat de charbons en provenance des autres pays de la Communauté :

a) Les utilisateurs et négociants français remplissant les conditions de tonnage précédemment établies par le gouvernement français auront accès aux tonnages offerts par les producteurs et disponibles à la mine, cokerie ou usine d'agglomérés, ou offerts par un négociant et disponibles soit à la mine, cokerie ou usine d'agglomérés, soit dans un chantier situé dans un autre pays de la Communauté.

D'autre part, les acheteurs français devront remplir les conditions prévues par la réglementation commerciale des producteurs non français. Au titre de l'article 65 du traité, la Haute Autorité veillera à ce que ces conditions soient fixées de telle sorte qu'elles n'entraînent pas une restriction excessive de l'accès direct aux producteurs.

b) Pour se procurer des charbons des autres pays de la Communauté, les acheteurs français devront prendre l'A.T.I.C. comme mandataire pour la conclusion et la réalisation du contrat, y compris le paiement et le transport.

Le gouvernement français a proposé de soumettre à la surveillance de la Haute Autorité l'activité de l'A.T.I.C. relative aux charbons originaires des autres pays de la Communauté. La Haute Autorité a accepté cette proposition et a désigné à cet effet M. Daum, ancien membre de la Haute Autorité, que nous sommes heureux de voir encore collaborer avec nous. A la

lumière des résultats de cette surveillance, la Haute Autorité statuera ultérieurement sur la conformité avec le traité du rôle dévolu à l'A.T.I.C. par la nouvelle réglementation.

La Haute Autorité a arrêté le 14 février 1961, faisant suite à un arrêt rendu par la Cour sur plainte d'un négociant allemand, les nouvelles conditions auxquelles les comptoirs de vente de la Ruhr peuvent subordonner, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1961, l'approvisionnement direct des négociants de charbon en gros.

Le nouveau régime d'admission contient essentiellement les dispositions suivantes :

a) Le négociant qui veut être admis directement aux comptoirs, doit avoir écoulé au cours de l'année charbonnière précédente au moins 6.000 tonnes de houille, coke de houille ou briquettes de lignite du comptoir de vente auprès duquel il veut opérer comme première main.

b) A titre transitoire, les négociants de charbon en gros établis en France doivent justifier avoir écoulé au cours de l'année charbonnière 1960-1961 au moins 2.500 tonnes de houille, coke de houille ou briquettes de lignite du comptoir de vente auprès duquel ils veulent être admis.

c) Une autre facilité est prévue pour la première admission des négociants de charbon en gros n'ayant pas été directement approvisionnés dans le passé, en ce sens qu'ils peuvent additionner, pour arriver aux 6.000 tonnes normalement requises, les tonnages qu'ils ont achetés indirectement à plusieurs comptoirs de vente. Si les tonnages ainsi additionnés sont suffisants, ils peuvent solliciter leur admission au choix auprès de l'un des trois comptoirs de vente de la Ruhr.

En plus de ces conditions, deux modifications ont été apportées au régime antérieur :

1) La division du marché commun en sept zones de vente a été supprimée ;

2) Les candidats à l'admission directe n'ont plus besoin, comme par le passé, ni de posséder un établissement dans les zones de vente où ils veulent opérer ni de prouver un écoulement dans un large éventail de catégories et de sortes.

Pour en venir au domaine des transports, l'Assemblée se souvient que, sur recours de deux gouvernements d'Etats membres, la Cour de justice a, en 1960, annulé une décision de la Haute Autorité notamment pour le motif que la Haute Autorité n'avait pas, en la matière visée par cette décision, une compétence propre.

A la suite et compte tenu de cet arrêt, la Haute Autorité a repris la question. Le 1<sup>er</sup> mars dernier, elle a recommandé aux gouvernements, au sens de l'article 14 du traité, c'est-à-dire en laissant aux gouver-

**Malvestiti**

nements le choix des moyens propres à atteindre les buts obligatoires assignés par la recommandation, de prendre toutes mesures générales ou particulières appropriées pour que les barèmes, prix et dispositions tarifaires de toute nature appliqués aux transports de charbon et d'acier à l'intérieur de la Communauté soient publiés ou portés à la connaissance de la Haute Autorité. Cette publication ou communication à la Haute Autorité doit être faite dans une mesure, d'une manière et sous une forme telle qu'elle contribue à assurer l'application, par les entreprises de transport, de barèmes, prix et dispositions tarifaires de toute nature, de façon à offrir des conditions de prix comparables aux utilisateurs placés dans des conditions comparables. Elle doit en outre permettre la mise en application des mesures prises ou à prendre en vue de l'établissement de tarifs directs internationaux et conditions de transport.

Les deux mêmes gouvernements ont introduit récemment devant la Cour de justice des recours tendant à l'annulation de cette recommandation de la Haute Autorité.

On voit que les difficultés de procédure et autres rencontrées par la Haute Autorité dans la recherche d'une solution aux problèmes des transports de charbon et d'acier sont multiples. La Haute Autorité continuera à s'efforcer de trouver les moyens les plus efficaces et les plus rapides pour sortir des incertitudes qui pèsent encore actuellement sur le régime des transports dans la C.E.C.A., au moment où, dans le cadre du marché commun, sont jetées les bases d'une politique européenne des transports.

La situation du marché que je viens de décrire pour le charbon et l'acier se réfléchit sur le mouvement de la main-d'œuvre.

Dans l'industrie sidérurgique, le solde positif de la main-d'œuvre a été de plus de 20.000 unités en 1960. Ce chiffre dépasse nettement celui enregistré en 1959. Il convient de noter cependant que le taux d'accroissement de l'emploi a été inférieur à celui de la production, car les progrès techniques réalisés au cours des dernières années ont permis d'augmenter la production dans une proportion plus forte que l'emploi.

Dans l'industrie charbonnière, en revanche, le solde négatif du mouvement de la main-d'œuvre a dépassé 72.000 unités, il est donc supérieur à celui enregistré en 1959. Le chômage partiel a toutefois diminué de plus de la moitié dans tous les pays de la Communauté.

Le versement des allocations C.E.C.A. aux mineurs belges contraints au chômage partiel, qui avait été décidé en 1959, s'est poursuivi en 1960. Au cours de sa session du 10 janvier dernier, le Conseil de ministres a donné l'avis conforme unanime requis à la proposition de la Haute Autorité visant à poursuivre le versement de cette aide pendant toute l'année 1961.

Le 9 février 1960, le paragraphe 23 de la convention — réadaptation de la main-d'œuvre — cessait d'être en vigueur. On peut dire sans crainte d'exagération que c'est en grande partie aux dispositions sur la réadaptation que l'on doit le succès du marché commun sur le plan social. Le bilan de l'application du paragraphe 23 depuis l'ouverture du marché commun jusqu'au 9 février peut se résumer ainsi : plus de 115.000 ouvriers ayant bénéficié d'aides de réadaptation, plus de 42 millions de dollars de crédits ouverts par la Haute Autorité.

Le 29 mars 1960, l'Assemblée, faisant usage de ses pouvoirs législatifs, a complété l'article 56 du traité par de nouvelles dispositions proposées par la Haute Autorité et destinées à permettre l'application du principe de la réadaptation à la main-d'œuvre licenciée par suite des transformations structurelles des marchés de l'acier et du charbon. Les nouvelles dispositions de l'article 56 ont déjà trouvé une application concrète à l'égard de 2.000 mineurs belges.

Les dispositions concernant la réadaptation constituent la grande innovation introduite dans la politique économique et sociale par le traité de la C.E.C.A. Elles s'inspirent essentiellement du principe selon lequel les progrès réalisés dans l'organisation du marché ou la technique ne doivent pas l'être aux dépens de la main-d'œuvre. Les transformations du monde économique, survenues au cours des dix dernières années, ont toutefois été plus profondes qu'on ne pouvait le prévoir en 1950. L'évolution des structures de marché de certains produits met aujourd'hui dans une situation critique non seulement certaines entreprises individuelles diversement situées dans le marché commun, mais encore des régions entières. Les mesures qui s'imposent pour faire face à une crise de cette envergure sont tellement vastes que certaines d'entre elles excèdent les compétences de la Haute Autorité.

Les dispositions de l'article 56 autorisent, il est vrai, la Haute Autorité à financer des programmes de création de nouvelles activités, économiquement saines, pouvant assurer le réemploi des travailleurs licenciés du fait de changements profonds intervenant dans les conditions d'écoulement du charbon et de l'acier. Mais la Haute Autorité ne dispose pas de moyens d'action qui lui permettent de résoudre les problèmes posés par la cessation d'activités, lorsque cette cessation revêt le caractère d'une véritable détérioration de la situation dans une région.

En conséquence, la Haute Autorité et le Conseil, après avoir constaté la gravité de la crise dans certaines régions minières, décidèrent dès 1959 de réunir une conférence intergouvernementale pour examiner les problèmes auxquels ont à faire face les régions en crise et de rechercher les solutions d'une reconversion industrielle. La conférence se tint à Luxembourg du 27 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 1960 sous la présidence de mon collègue M. Reynaud ; des délégations des six pays et du Royaume-Uni, des hauts fonctionnaires de

**Malvestiti**

la Commission de la C.E.E., de la Banque européenne des investissements et de la Haute Autorité y participèrent. Le gouvernement autrichien, la mission des Etats-Unis auprès de la Haute Autorité, le B.I.T., l'O.E.C.E. envoyèrent des observateurs.

La conférence fut couronnée de succès, bien que ses travaux ne puissent avoir qu'un caractère exploratoire. Mais les idées et les expériences mises en parallèle ont fourni des éléments d'étude d'une grande importance.

Il est évident que la mise en œuvre d'une politique de reconversion régionale exigera une collaboration particulièrement étroite entre les gouvernements nationaux intéressés et les institutions européennes.

Pour l'instant, le jugement fondamental que l'on peut porter sur la conférence pour la reconversion me semble être celui-ci : elle représente un premier pas en vue de créer des possibilités d'emploi où la population active existe plutôt que de se fonder sur la mobilité de celle-ci, car l'industrie doit servir l'homme et non l'homme l'industrie.

Ce qui signifie encore que l'on accepte enfin comme un fait la répugnance des travailleurs à abandonner leurs contrées.

Le traité de la C.E.C.A. suppose en effet un degré de mobilité géographique des travailleurs supérieur à celui qui existe dans la réalité. Il avait donc besoin d'être complété « à part » sur ce point.

Il convient de réviser ce point de vue implicite et de mettre au point des mesures de politique sociale s'harmonisant mieux avec les aspirations humaines des populations laborieuses.

La Haute Autorité est donc persuadée qu'en convoquant — avec le Conseil — la conférence pour la reconversion régionale, elle a apporté une contribution importante à l'élaboration de critères de politique sociale destinés à un développement certain au cours des dix prochaines années.

Un domaine dans lequel les dispositions du traité continuent à prouver leur efficacité est le secteur financier. En octobre dernier, la Haute Autorité a contracté aux Etats-Unis un nouvel emprunt d'un montant de 35 millions de dollars. Comme déjà dans le passé, cette troisième émission publique de la Haute Autorité sur le marché financier américain a été close le jour même de son ouverture. Compte tenu du dernier emprunt, la Haute Autorité a ainsi contracté jusqu'ici 10 emprunts, représentant un montant de plus de 250 millions de dollars, qui sont destinés à faciliter la réalisation de programmes d'investissements des entreprises de la Communauté et de programmes de construction de logements ouvriers.

Le montant du nouvel emprunt a déjà été intégralement affecté à diverses entreprises de la Communauté.

Durant les quatre premiers mois de l'année 1961, la Haute Autorité a contracté dans différents pays de la Communauté et en Suisse trois nouveaux emprunts pour un montant total de 7,5 millions d'unités de compte A.M.E.

Les fonds de deux de ces emprunts sont destinés à faciliter les investissements dans les entreprises de la Communauté ; ceux du troisième doivent servir à financer la construction de maisons ouvrières.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, après cet exposé et ce que le Neuvième Rapport explique de façon très détaillée, nous pouvons conclure que 1960 a été au total une bonne année. La Haute conjoncture a favorisé notre action. La Haute Autorité a conscience d'avoir mis tout en œuvre pour tirer de la situation générale satisfaisante les résultats concrets les meilleurs.

C'est dans cet esprit que la Haute Autorité vous présente son Neuvième Rapport général et attend avec confiance votre jugement sur son activité.

Mais les considérations techniques sur l'application du traité cèdent maintenant le pas, Mesdames et Messieurs les parlementaires, à des considérations plus graves de caractère politique. Les problèmes qui nous préoccupent au plus haut degré sont ceux de la révision du traité et de la fusion des exécutifs.

Les études au sujet d'une éventuelle révision du traité ont porté essentiellement sur des problèmes concernant les organisations du marché charbonnier.

La commission mixte d'études Haute Autorité - Conseil a présenté, en vue de la séance du Conseil de ministres de la C.E.C.A. du 7 mars dernier, un rapport sur ses travaux.

Au cours de cette réunion, la Haute Autorité a fait connaître sa position quant à l'hypothèse avancée par les représentants allemands au sein de la commission d'études et visant à apporter des modifications à l'article 65 du traité par la procédure de la « petite révision ». De l'avis de la Haute Autorité, pour répondre aux conditions mises à la « petite révision », un article 65 *bis* prévoyant la possibilité d'autoriser des systèmes de vente en commun dotés d'un pouvoir économique dépassant les limites actuelles du traité, devait :

- 1) S'appliquer tant au charbon qu'à l'acier, conformément à la doctrine existant depuis la modification de l'article 56 ;
- 2) Laisser, ainsi que le prévoit le texte actuel du traité, à la seule Haute Autorité le pouvoir d'autorisation, ceci pour ne pas modifier les pouvoirs respectifs des institutions ;
- 3) Trouver sa justification et ses limites dans la nécessité d'assainir le marché ;

**Malvestiti**

4) Prévoir un pouvoir de contrôle et d'intervention de la part de la Haute Autorité pour contrebalancer la puissance d'une organisation jouissant d'une position dominante sur le marché.

Voilà où nous en sommes actuellement.

Le gouvernement fédéral allemand envisage de faire aux autres gouvernements ainsi qu'à la Haute Autorité de nouvelles propositions qui devront être discutées au cours de la réunion du Conseil de ministres de la C.E.C.A. prévue pour le 16 mai prochain.

Vous connaissez déjà l'opinion de la Haute Autorité sur le problème de la fusion des exécutifs. Certains commentaires que j'ai formulés lors de la session de novembre sur la position de la Haute Autorité m'incitent toutefois à fournir ici une précision.

Nous ne défendons la supranationalité ni par sentiment du devoir de notre charge, ni par attachement à une tradition qui, bien que vieille de dix ans seulement, s'est toutefois établie en Europe autour de cette méthode de gestion économique, ni non plus par sympathie pour un principe abstrait qui répondrait aux aspirations les plus nobles, mais qui se révélait détaché de la réalité et par là même hors du cours de l'histoire. Non ! Nous avons conscience de défendre en la supranationalité un principe vital. Il a bien été affirmé par Robert Schuman que le supranational constitue un « échelon nouveau dans la gradation des pouvoirs ». Il introduit, en effet, un système qui permet — par le jeu d'institutions communes et de risques communs — d'échapper à l'effet paralysant du veto national et d'aboutir ainsi à une véritable œuvre commune.

Les décisions prises à Paris en février dernier par les chefs d'Etat et de gouvernement doivent, pour l'instant, satisfaire notre raison, si nous considérons la situation politique mondiale et les conditions qui régnaient il y a quelques années. Ce n'est pas dire pourtant qu'elles satisfont déjà notre impatience.

Dans son livre « L'Europe et l'esprit de l'Orient », l'Allemand Walter Schubart remarque que l'aboutissement de la Révolution française, ne fut pas l'exécution de Louis XVI, mais bien plutôt l'incendie de Moscou, le réveil de l'Orient slave, et il souligne que rien n'a été décidé entre les deux parties dans la première guerre européenne, mais qu'il semblerait presque que la providence eût organisé la guerre pour les Slaves. Ce sont eux les vainqueurs de cette guerre. Et c'est là un fait indéniable, malgré la révolution russe ».

Après la seconde guerre mondiale, la perte de l'hégémonie européenne au profit de forces extérieures devient d'une évidence brutale : le malaise de l'Europe tient en particulier à ses divisions politiques, qui aggravent toujours davantage les conséquences de non-retour au marché unique européen tel qu'il se présentait à la veille de la guerre de 1914-18, et surtout de la fermeture des marchés mondiaux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les événements internationaux de ces dernières semaines nous montrent avec une grande éloquence non seulement que les conclusions historiques évoquées tout à l'heure au sujet du réveil et de la présence de l'Est sous toutes les latitudes ne souffrent pas de démenti, mais encore que, dans un monde inquiet et désorienté, l'Europe unie représenterait un facteur irremplaçable d'équilibre politique et de tranquillité morale. Ils nous suggèrent encore que, sur le plan européen, certains problèmes difficiles à résoudre dans le cadre national trouveraient peut-être leur dénouement naturel dans cette exigence de solidarité, premier souci des gouvernements qui croient aux résultats féconds et durables de la liberté et en même temps détestent l'influence tentaculaire de dictatures lointaines et puissantes. Ils enseignent enfin que la *pax romana*, qui a été la paix universelle, la paix dans le droit et dans l'acceptation d'une civilisation supérieure et forte, peut être garantie et assurée par la volonté unanime des Européens dont vous représentez tout spécialement, Mesdames et Messieurs les parlementaires, la vocation unitaire la plus pure.

Il vous appartient surtout, non seulement de seconder, corriger, orienter et approuver nos efforts par votre assentiment, mais aussi de combattre dans l'opinion publique ce sentiment de découragement, cet esprit de démission, cette peur de la liberté, cette primitivité des sentiments particularistes sur lesquels, jusqu'à ce jour, ont compté dans nos pays ceux qui restent sourds aux appels de notre temps et, à l'extérieur, ceux qui ont jusqu'à présent trouvé l'aide et peut-être la contribution la plus efficace à une politique d'intimidation, parce que — comme une bien triste expérience nous l'a enseigné ! — le fanatisme aveugle et la volonté de puissance n'ont pas d'armes meilleures que la peur et la désunion chez les autres.

Je suis d'autre part convaincu qu'une Europe unie faciliterait dans le monde entier un processus d'acclimatation des doctrines et de révision des instruments immédiats et des objectifs politiques à long terme. Telle est la ferme conviction d'un homme qui, à la tête de l'exécutif de la première Communauté européenne, ne peut manquer de garder, dans son esprit, l'écho bien vivant des espoirs éveillés voici plus de dix ans par le Plan Schuman, auquel j'ai fait allusion au début de mon discours et dont, pour conclure, je tiens à répéter et confirmer l'actualité.

(Vifs applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. le président Malvestiti très cordialement pour son exposé, aussi intéressant que remarquable, qui nous a donné une vue large et encourageante des travaux de la Haute Autorité.

Le débat général sur le Neuvième Rapport général de la Haute Autorité est ouvert. Nous nous livrerons plus tard, sur la base des rapports des commissions

**Président**

compétentes, à une discussion plus détaillée de ce rapport et notamment de ses annexes.

(M. Fohrmann remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN***Vice-président*

**M. le Président.** — La parole est à M. Illerhaus, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Illerhaus, au nom du groupe démocrate-chrétien.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous venons d'entendre la remarquable introduction au Neuvième Rapport général de la Haute Autorité que M. le président Malvestiti a faite au début de notre discussion. Vous avez dit fort justement, Monsieur le Président, que les commissions compétentes examineront de façon approfondie les différents problèmes spéciaux que le Neuvième Rapport général a touchés. Dans une séance plénière ultérieure, nous prendrons connaissance des rapports des commissions et nous en discuterons.

Malgré cela, je crois que pour répondre à l'introduction de M. le président Malvestiti nous ferions bien de faire connaître une première prise de position des groupes politiques sur les déclarations que nous venons d'entendre. J'ai l'honneur de présenter, au nom de mes amis du groupe démocrate-chrétien, quelques remarques sur le Neuvième Rapport général.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est fort justement que dans ce rapport général on fait remarquer que la crise qui affecte les charbonnages de la Communauté depuis 1958 ne s'est atténuée que passagèrement en 1960 et que, selon toute vraisemblance, les facteurs structurels de cette crise continueront à faire sentir leurs effets.

De cette constatation, on ne peut en somme tirer qu'une seule conclusion : Il faut se servir résolument de la haute conjoncture actuelle pour assainir l'industrie charbonnière de la Communauté. Cela est vrai pour tous les pays producteurs de charbon de la Communauté, étant entendu que chaque pays doit lutter contre ses propres difficultés qui ne sont pas les mêmes que celles des autres. Les difficultés en face desquelles se trouve par exemple la Belgique sont — tout le monde est d'accord sur ce point — particulièrement grandes.

Les mesures indiquées dans le rapport, et qui doivent servir à l'assainissement et à la réintégration définitive du marché charbonnier belge dans le marché de la Communauté, méritent notre approbation. L'ampleur totale des fermetures prévues pour l'économie charbonnière belge — jusqu'en 1963, il s'agit d'environ 9.500.000 tonnes de capacité d'extraction —

pourra certainement contribuer à améliorer la situation.

D'un autre côté, il faut cependant reconnaître les réalités des tendances qui orientent l'évolution de l'économie énergétique et les vérifier constamment. C'est ainsi que l'on devrait utiliser précisément la période actuelle de haute conjoncture pour mettre en œuvre toutes les mesures qui pourraient aider à faire accepter, du point de vue politique et du point de vue social, une réduction de la production charbonnière qui va plus loin que l'état actuel des programmes d'assainissement.

Mesdames et Messieurs, les problèmes sociaux qui se rattachent aux fermetures des mines sont précisément de ceux — et vous serez certainement d'accord avec moi — qui ne peuvent être surmontés sans trop de difficultés qu'en un temps de haute conjoncture. Nous savons tous que les problèmes sociaux qui se sont posés à propos de ces fermetures revêtent pour nous, en tant que représentants politiques des six pays, une importance tout à fait décisive.

Je reconnais, Mesdames et Messieurs, que dans ce domaine un grand travail préliminaire a été accompli. Les indications que le rapport a données sur la conférence intergouvernementale qui a eu lieu en 1960 pour étudier l'établissement d'industries de remplacement dans les régions affectées par les fermetures de mines font cependant comprendre qu'un premier pas a été fait dans ce domaine et que la Communauté doit se donner pour tâche de tirer la conclusion, surtout dans la pratique, des résultats atteints par la conférence intergouvernementale.

Cette transposition sur le plan du travail pratique dépendra toutefois, et de manière décisive, de l'ampleur des initiatives que les différents gouvernements nationaux prendront de leur propre chef en vue d'une politique généreuse d'établissement d'industries de remplacement.

Nous savons tous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que lors de la grande grève des mineurs qui a eu lieu en Belgique il y a un ou deux ans, quand il s'est agi de fermer les mines du Borinage, ce n'étaient pas tellement les mineurs — du moins ce n'étaient pas seulement eux — qui étaient inquiets; c'était précisément la partie la plus modeste des classes moyennes, commerçants et artisans exerçant leur métier dans ces régions, qui s'est sentie menacée dans son existence et que l'on ne peut pas tout simplement transférer avec leur entreprise d'une région dans une autre.

Nous espérons cependant que le nouveau gouvernement belge mettra tout en œuvre, en collaboration avec la Haute Autorité, pour parvenir à un assainissement progressif de l'industrie charbonnière belge; nous espérons surtout qu'en liaison avec la Haute Autorité il fera l'impossible pour que les mesures d'exception prises en vertu de l'article 37 soient an-

**Illerhaus**

nulées au plus tôt et que les charbonnages belges puissent ainsi être réintégrés dans le marché commun.

Le rapport montre très clairement que les difficultés structurelles des charbonnages sont loin d'être aplanies. Le fait doit être souligné d'autant plus que le grand public incline à penser que la crise charbonnière a été surmontée. Au contraire, il faut, quand on envisage la suite à donner à la politique charbonnière, partir de l'idée que l'amélioration de la situation sur le marché, telles qu'on a pu l'observer en 1960, était due à la conjoncture et non pas à un changement radical de la situation sur le marché de l'énergie. Tous les signes que l'on peut observer montrent bien plutôt que les facteurs structurels de la crise continuent à agir.

A ce propos, il faut notamment faire remarquer qu'après une première amélioration l'évolution de la demande de charbon dans la Communauté était de nouveau en régression déjà vers la fin de 1960. Cette régression s'est poursuivie pendant la première moitié de 1961. Il faut en chercher l'explication non seulement dans l'avance persistante du mazout, mais encore dans une rationalisation plus poussée de l'utilisation spécifique de coke dans la fabrication du fer.

Il faut donc souligner vigoureusement la conclusion à laquelle sont parvenus les auteurs du rapport, à savoir que dans les circonstances actuelles on ne saurait renoncer, sans menacer les résultats des efforts déployés ces dernières deux années et compromettre toute la future adaptation de l'industrie charbonnière de la Communauté aux conditions nouvelles du marché de l'énergie, aux mesures de protection qui ont été appliquée jusqu'ici.

Vu cette situation, les indications que donne le rapport sur d'autres mesures possibles en vue de surmonter la crise de l'écoulement acquièrent une importance particulière. Le rapport signale les possibilités suivantes :

1) La concentration de l'exploitation, aux fins de réduire le nombre des sièges en exploitation, de manière à employer la main-d'œuvre ainsi que les équipements encore utilisables dans les sièges à forte capacité d'extraction ;

2) Les mesures destinées à la modernisation des méthodes d'extraction et la réorganisation des installations de surface ;

3) La fermeture des sièges qui doivent être considérés non rentables à la longue.

A mon avis, on ne saurait exagérer la nécessité de ces mesures. Une des plus grandes tâches de la Communauté et des gouvernements des Etats membres pour les années à venir, consistera à créer, sur le plan économique, fiscal et social, les conditions de l'application de ces mesures. Il faudra notamment supprimer tous les obstacles d'ordre fiscal et autre qui s'opposent à de telles mesures ; celles-ci devront au contraire être favorisées suivant les circonstances.

Il est une autre question qui doit être abordée dans cet ordre d'idées, et cela surtout par les gouvernements nationaux : je veux dire la question de remembrement parcellaire. Vous savez de quoi je veux parler. Dans l'économie agricole, il se pose un problème difficile : Comment faire pour rendre rentables, par l'échange de parcelles, des exploitations non rentables ? Nous avons un problème analogue dans l'industrie charbonnière où, il y a tant de décennies, des parcelles au fond ou des autorisations d'exploitation ont été distribuées qui de nos jours pourraient être exploitées beaucoup plus rationnellement par d'autres exploitations. Là encore, il faudrait intensifier les préparatifs pour que l'extraction puisse se faire plus rationnellement.

Il faut se féliciter particulièrement de ce que le rapport insiste sur la nécessité d'apercevoir avec plus de clarté l'évolution prévisible des besoins de charbon dans la Communauté. Sans cette vision claire, l'entrepreneur ne peut pas concevoir une politique ordonnée d'investissements à long terme. Ce serait là encore une tâche importante pour une politique énergétique coordonnée.

Mais il me paraît également opportun, à propos de la position prise par la Haute Autorité dans le Neuvième Rapport général, d'examiner la question aussi dans la perspective des intéressés, c'est-à-dire de l'industrie charbonnière même ! Les conceptions seront naturellement assez différentes. En ce qui concerne la nécessité de considérer à long terme les décisions de politique énergétique, l'industrie charbonnière souligne les problèmes qui, à mon avis, s'y rattachent. Au cours de ces prochaines décennies, les besoins croissants d'énergie de l'Europe occidentale feront que celle-ci sera dans une plus forte mesure — c'est ce que l'industrie charbonnière affirme avec raison — tributaire des importations d'énergie, les charbonnages étant dans l'impossibilité d'accroître notablement leurs capacités d'extraction.

Devant le seul fait que la pénurie de main-d'œuvre interdit à l'industrie charbonnière indigène d'espérer une expansion sensible en Europe, il faudra couvrir les besoins croissants par des importations d'énergie en provenance de pays tiers, avant tout par des importations de pétrole. Le problème urgent de la coordination européenne en matière d'économie énergétique semble dès lors consister à empêcher que, ces prochaines années, la production indigène d'énergie sur base de houille ne recule dans une mesure sensible — compte tenu, il est vrai, des assainissements et des fermetures nécessaires des capacités marginales — de manière que plus tard on ne dépende pas plus qu'il n'est strictement nécessaire des importations d'énergie.

Le problème de la coordination des économies énergétiques au cours de ces prochaines années, vu de cette façon, consiste uniquement à freiner un peu l'expansion du pétrole sur le marché européen de l'énergie afin que les capacités actuelles des houillères

**Illerhans**

puissent être maintenues dans une certaine mesure. Ainsi aurait-on empêché la destruction d'un potentiel d'extraction dont il se pourrait que l'on ait bientôt de nouveau un besoin urgent, mais que l'on ne pourrait alors reconstituer qu'à un prix indubitablement très élevé. En d'autres termes, une politique européenne coordonnée de l'énergie devrait donc se donner tout d'abord pour but de réduire au cours de ces prochaines années l'expansion du pétrole sur le marché européen de l'énergie, de manière à ne l'admettre qu'en proportion de l'accroissement annuel de la consommation d'énergie en Europe, et de parvenir en même temps à une profonde rationalisation de la production indigène de charbon en maintenant autant que possible la capacité d'extraction actuelle, quantitativement parlant.

Vous savez, Monsieur le Président, que sur ce point des conceptions fort différentes s'affrontent. Il appartiendra à la Haute Autorité et à l'Assemblée parlementaire européenne de prendre leurs décisions de telle manière — et c'est là une grande responsabilité qu'elles assumeront — que les intéressés puissent s'en accommoder et que la solution adoptée apparaisse, à l'avenir également, bénéfique pour tout le monde.

Les passages du rapport où il est question de l'échange entre les pays de la Communauté méritent une attention particulière. Il est heureux que cet échange ait augmenté aussi en 1960. On peut en tirer l'espoir que dorénavant les avantages naturels des différents bassins se feront valoir toujours davantage dans le marché commun. L'idée du marché commun ne sera définitivement réalisée que le jour où les besoins de charbon seront réellement couverts par les exploitations les plus rentables.

Je ferai remarquer à ce propos que, tout comme les producteurs sont tenus, en cas de pénurie, d'approvisionner de façon égale tous les consommateurs, ces derniers sont tenus dans une certaine mesure, dans le cas inverse d'une crise de la vente, d'acheter du charbon de la Communauté. Nous nous sommes souvent entretenus de ce problème, vous le savez bien. L'approvisionnement en temps de pénurie est prévue dans les traités comme une obligation ; mais les traités ne prescrivent pas impérativement l'achat de charbon en période d'abondance. C'est pourquoi j'adresse un appel à tous les pays et je les prie d'acheter du charbon de la Communauté aussi en période d'abondance.

Il va sans dire que les charbonnages doivent tenir compte des désirs des pays utilisateurs quant aux prix. Mais d'autre part, il faudrait que dans ces pays on se rende compte du fait que l'achat de charbon de la Communauté contribue de manière décisive à assurer l'approvisionnement en énergie. Les producteurs ont largement tenu compte des désirs des utilisateurs ; preuve en est, je pense, le fait qu'en 1960 on a pu, grâce à l'ajustement des prix, vendre au total deux à trois fois plus de charbon qu'en 1959-1960.

Permettez-moi, à propos du problème charbonnier, de parler également de la question des achats et ventes unifiés de charbon ! Vous savez que c'est là un problème qui préoccupe depuis des années la Haute Autorité et l'Assemblée parlementaire européenne. Le fait qu'il n'ait pas encore été résolu jusqu'ici a contribué à créer une certaine inquiétude dans quelques pays de la Communauté. L'année dernière, à la suite du rapport du président de notre groupe, M. Poher, sur certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier, qui s'est occupé de façon approfondie de ces questions, l'Assemblée parlementaire a adopté une résolution dans laquelle elle déclarait que les dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont suscité un certain nombre de difficultés d'application, notamment dans le domaine de la formation des prix et dans celui des ententes et concentrations ; elle invitait la Haute Autorité à examiner dans les délais les plus brefs la possibilité de modifications du traité et à faire des propositions à ce sujet. Je prie la Haute Autorité de nous dire où en est la suite actuellement donnée à cette résolution de l'Assemblée.

Dans cet ordre d'idées, je signalerai aussi le problème de l'A.T.I.C. Nous avons constaté avec satisfaction que la Haute Autorité est d'avis que l'affaire sera réglée prochainement. Là encore, nous serions heureux d'avoir des renseignements plus détaillés.

Cependant, il est un problème dont l'importance fondamentale est encore plus grande : celui de l'égalité des conditions de concurrence entre le pétrole et le charbon et entre le charbon indigène et étranger. Le problème rentre dans le cercle des questions que pose la politique énergétique commune et fait en ce moment l'objet d'études de la commission compétente. Notre groupe estime cependant indiqué de signaler l'importance immense de ce problème, de même que la nécessité de trouver bientôt une solution. Prenant prétexte du rapport de notre collègue Poher, il tient à déclarer que la possibilité de procéder, au moment opportun, à une révision du traité ne doit pas être exclue ; il pense en effet que l'égalité au départ, entre le charbon et le pétrole, sur le marché de l'énergie pose un problème fondamental pour la politique de l'énergie.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots à propos du développement des communications et des transports ! Dans ce secteur, la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a entraîné, par le passé, un certain nombre de progrès dignes de remarque dans le sens de l'institution d'un marché réellement commun. Je ne fais que rappeler l'accord sur les tarifs ferroviaires internationaux directs.

Or, il ressort tout aussi nettement du rapport que dans différents domaines du secteur des transports, il y a non seulement un arrêt, mais que l'on doit même s'accommoder de la suppression des disparités de fret

**Illerhaus**

sur des voies d'eau non rhénanes, le projet d'accord correspondant n'a malheureusement pas eu l'approbation du Conseil spécial de ministres. Dans le Neuvième Rapport général, on nous dit assurément que le projet a été rejeté par les représentants des gouvernements, mais on ajoute qu'il convient de noter que la majorité des membres du Conseil s'est prononcée en faveur du projet d'accord et que c'est là une raison de faire les plus grands efforts pour parvenir malgré tout à régler cette question qui est toujours en suspens.

Le désir de faire dans le secteur des transports de nouveaux progrès vers la création d'un marché véritablement commun se justifie d'autant plus que les arrêts rendus en 1960 par la Cour de justice en matière de tarifs d'exception pour le trafic des marchandises à l'intérieur de l'Allemagne ainsi que les mesures tarifaires prises en conséquence par les Chemins de fer fédéraux allemands ont permis d'aplanir par une harmonisation des tarifs les difficultés qui subsistaient jusque là.

Dans l'intervalle, la Haute Autorité a heureusement tenté, par sa recommandation n° 1 - 61, de mettre enfin au clair la question de la publication des tarifs. Il serait regrettable que les difficultés qui manifestement persistent quant à l'interprétation de l'article 70, paragraphe 3, du traité instituant la C.E.C.A. finissent par neutraliser les progrès obtenus précédemment dans le secteur des transports ou même par les mettre en question.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un chapitre du rapport est consacré aux travaux et propositions des trois exécutifs en vue de la coordination de la politique énergétique, d'abord sous les espèces du rapport dit intérimaire dont le noyau est le prix d'orientation, ensuite sous les espèces des propositions en vue de premières mesures aux fins de la coordination de la politique énergétique; tous deux sont l'œuvre du groupe interexécutifs « Energie ».

Le rapport intérimaire — que je caractériserai par le vocable « prix d'orientation » — a donné lieu à un échange de vues au Conseil de ministres lors de sa session du 14 juin 1960; cependant, il n'a pas été possible de résoudre la question de l'opportunité du prix d'orientation proposé et de la possibilité de l'appliquer. La proposition relative au prix d'orientation, sans avoir été examinée jusqu'au bout, a été ensuite dépassé en quelque sorte par les propositions en vue de premières mesures pour la coordination de la politique énergétique.

Il faut se demander quelle est la relation entre les deux propositions ou même si on ne s'est pas, sans faire grand bruit, détaché de l'idée du prix d'orientation. Des questions ont été posées à ce propos et l'exécutif a répondu par la bouche de représentants autorisés que le prix d'orientation restait bel et bien sur le tapis, mais qu'on avait simplement trouvé indiqué, en vue de créer une base de départ pratique, de s'entretenir

sur des premières mesures. Quoi qu'il en soit, le fait est que ces propositions occupent maintenant le premier plan. En face de ces propositions, le problème de la coordination de la politique énergétique dans la Communauté — et aussi en raison de certains résultats qu'ont eus entre temps des discussions au Conseil de ministres et avec des représentants des exécutifs — appelle les remarques suivantes.

Si on observe actuellement une large concordance quant aux principes et aux buts de la politique énergétique dans les pays membres des Communautés européennes, on ne saurait d'autre part fermer les yeux sur les difficultés qui s'opposent à une coordination pratique de cette politique dans ce cadre. Les difficultés s'expliquent par les écarts extraordinairement grands en ce qui concerne la structure de l'économie énergétique, les intérêts et les méthodes de politique énergétique appliquées dans les différents pays, comme par exemple le système d'économie de marché dans la république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, les réglementations rigoureusement interventionnistes en France et les entreprises d'Etats très actives en Italie et en France.

En janvier 1961, les trois exécutifs des Communautés européennes ont soumis au Conseil spécial de ministres des propositions en vue de premières mesures pour la coordination de la politique énergétique. Ces premiers entretiens d'information sur les propositions des exécutifs ont montré que pour la plupart, celles-ci ne vont pas au delà des questions de forme et que les problèmes matériels qui s'y rattachent impliquent des options d'un grand poids qui ne pourront être réalisées que par des ententes et des accords politiques.

Tel est le cas pour la politique d'importation d'énergie harmonisée sur la base de droits de douane ou de contingents, de même que pour l'harmonisation des règles de concurrence, des prescriptions juridiques et administratives et des mesures d'assainissement des charbonnages de la Communauté. On peut dire la même chose de la nécessité de s'entendre dès maintenant sur des mesures de sauvegarde pour le cas d'une nouvelle aggravation de la crise charbonnière et de fixer les critères de leur application. Abstraction faite de ce que les mesures envisagées — contingents à l'importation, prélèvements à l'importation ou impôts sur la consommation en liaison avec une caisse de compensation et avec des subventions — sont en général difficilement conciliables avec une politique d'économie de marché, il est peu probable qu'un accord puisse être obtenu sur ces points entre nos six pays dont les intérêts sont tellement différents.

Plus important me semble être la proposition de conclure un accord de consultation avec une sorte de clause de *standstill*: Les gouvernements devraient « s'engager pour l'avenir à ne plus prendre isolément de nouvelles mesures intéressant la politique énergétique de leurs pays » — et à ne plus modifier des

**Illerhaus**

mesures de cette sorte qui ont déjà été prises — « sans avoir consulté, dans le cadre du Conseil, les autres Etats membres et les trois exécutifs européens ».

Si on songe qu'à l'heure actuelle il n'existe pas encore de politique commune de l'énergie au niveau européen et que par conséquent la responsabilité politique doit être assumée par les gouvernements, la proposition d'instituer cette consultation devrait, dans sa forme présente, en principe être jugée favorablement. Il faudrait toutefois procéder à certaines modifications et mises au point. En adoptant la proposition de consultation modifiée, les gouvernements restreindraient du moins leur liberté d'action sans que d'autre part une capacité d'agir suffisante soit créée ailleurs. Dans le cas de la République fédérale par exemple, il en résulterait de graves conséquences parce que le gouvernement fédéral est loin de pouvoir influencer la politique énergétique — ni sur la base des pleins-pouvoirs légaux actuellement existants, ni non plus en tant que propriétaire d'entreprises relevant de l'économie énergétique — contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres Etats membres, notamment en France et en Italie.

D'autre part, des consultations régulières sans caractère impératif pourraient fort bien constituer d'utiles points de départ en vue d'une meilleure harmonisation des mesures nationales de politique énergétique et de la création progressive d'une politique commune de l'énergie.

Vu sous cet angle, la proposition de consultation a été accueillie positivement par la délégation allemande lors de la session du Conseil de ministres, le 7 mars 1961, il est vrai avec cette réserve que, d'une part, des consultations de cette sorte ne doivent pas créer des obligations juridiques qui puissent nuire à la capacité d'agir dont le gouvernement fédéral a besoin en matière de politique énergétique et, d'autre part, que cet accord de consultation ne suscite pas de conflit en ce qui concerne la liberté d'action du législateur.

En l'état actuel des travaux en vue d'une politique énergétique coordonnée, il faut conclure que les efforts doivent être intensifiés encore pour atteindre pas à pas un rapprochement des politiques énergétiques dans la Communauté. Je crois, Mesdames et Messieurs, que la commission de l'énergie de l'Assemblée parlementaire européenne, de même que son excellent président, M. Burgbacher, et ses collaborateurs, avant tout M. le rapporteur Leemans, mettront certainement tout en œuvre pour que l'on parvienne à créer, précisément dans ce domaine de la politique énergétique à long terme, un régime satisfaisant. En effet, dans la discussion qui a eu lieu à la commission de l'énergie, il est apparu que déjà le 2 mars 1961 elle avait acquiescé aux propositions du groupe de travail inter-exécutifs. C'est ce que la commission de l'énergie a fait savoir le 3 mars 1961 à M. Lapie. Il est donc certain que beaucoup de travail nous attend encore dans ce domaine.

Je suis tenté, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de dire quelques mots aussi sur la politique de la Haute Autorité en matière de construction de logements. Là, je crois que la Haute Autorité devrait renoncer à accorder des prêts hypothécaires de premier rang car ceux-ci peuvent parfaitement bien être trouvés sur le marché des capitaux; je préférerais qu'elle accorde des prêts hypothécaires de deuxième rang, de manière à engager l'évolution dans une autre voie.

Permettez-moi aussi de dire quelques mots du marché de l'acier! La situation étant extraordinairement favorable, la Haute Autorité n'a pas eu à intervenir directement; elle n'avait donc guère de remarque spéciale à faire.

Il est cependant un problème qui mériterait d'être abordé encore une fois, et très brièvement, un problème dont au cours de ces dernières années nous nous sommes occupés assez souvent: je veux dire le problème de la caisse de compensation pour la ferraille et des irrégularités qui ont été commises. Dans l'intervalle, la Haute Autorité a présenté le rapport que nous avons exigé. Nous ne saurions avoir pour tâche d'en faire ici un examen approfondi. Nous espérons toutefois que les enquêtes sont maintenant achevées, dans la mesure où elles relèvent de la compétence de la Haute Autorité, et qu'elles ne provoqueront plus de critiques.

Nous espérons — et nous nous félicitons de ce que la Haute Autorité semble partager notre avis — qu'à l'avenir elle agira avec beaucoup de prudence en approuvant des caisses de compensation de cette sorte en surveillant l'activité. Ainsi évitera-t-on des actes qui peuvent nuire au prestige de la Haute Autorité et à celui de la Communauté. Nous tenons cependant à déclarer très expressément que, malgré toutes les critiques justifiées que l'action de la Haute Autorité a pu provoquer, cette question n'a aucunement représenté, comme on a pu l'entendre dire sur certains bancs de cette Assemblée, le problème cardinal de l'activité de la Haute Autorité. Quelque justifiée que puisse être l'indignation en face de certaines carences, il ne faudrait pourtant pas perdre le sens des proportions.

Mesdames et Messieurs, je passe à la question de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires. Si nous songeons au fait que dans le domaine de l'acier et du charbon, comme d'ailleurs dans tous les autres domaines, de mêmes conditions de concurrence et de départ doivent être créées, il me paraît très nécessaire que, ces prochaines années, la Haute Autorité aussi bien que la Commission de la C.E.E. et celle de l'Euratom se consacrent plus particulièrement à la question de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires dans la Communauté et que les gouvernements nationaux mettent tout en œuvre pour obtenir cette harmonisation.

**Illerhaus**

Quelques remarques maintenant, Mesdames et Messieurs, à propos des ententes et concentrations. Dans son Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté, la Haute Autorité décrit, en ce qui concerne les ententes et concentrations, les cas importants pour le développement du marché commun qui l'ont occupée pendant l'exercice écoulé. En revanche, le rapport ne contient pas d'indications sur les principes de politique économique dont elle s'est inspirée dans sa politique en matière d'ententes et de concentrations et dans l'application des dispositions du traité qui s'y rapportent.

C'est précisément pour juger ces problèmes qu'il est nécessaire d'adapter constamment les bases d'appréciation aux données essentiellement mouvantes des marchés dont la Haute Autorité prend soin. Pour le marché du charbon, la période à laquelle le Neuvième Rapport général est consacré a suscité de nouvelles difficultés, attendu que, du fait que différentes formes d'énergie se prêtent de plus en plus à une substitution réciproque, l'évolution s'est poursuivie dans le sens de la création d'un marché unifié de l'énergie. L'économie charbonnière de la Communauté en subit plus particulièrement le contrecoup, car l'avance d'autres sources d'énergie, plus élastiques, ont porté toujours davantage atteinte à sa capacité concurrentielle.

Il faut se féliciter de ce que la Haute Autorité et le Conseil de ministres aient tiré également en matière d'ententes les conséquences de cette évolution et entrepris de réexaminer l'article 65 du traité dont la conception s'était inspirée d'une situation économique différente de celle d'aujourd'hui. Espérons qu'ainsi on pourra tenir compte de la situation nouvelle et fortifier à l'intérieur de la Communauté la position concurrentielle du charbon en face des formes d'énergie qui le mettent dans une situation fâcheuse.

De même en ce qui concerne l'application de l'article 66, qui règle la procédure en matière de concentration d'entreprises du secteur charbon et acier, la Haute Autorité a donné une description détaillée des cas dont elle a dû s'occuper pendant l'exercice dernier, sans cependant insister sur les données économiques fondamentales qui l'ont guidée.

Sans vouloir critiquer la politique qu'elle a suivie jusqu'à présent dans ce domaine, je ferai remarquer que la capacité concurrentielle des entreprises relevant de la Communauté dépend aussi de la dimension des entreprises concurrentes dans les pays tiers. Précisément pour le charbon et l'acier on constate dans ces pays une tendance croissante à la concentration et à l'extension des entreprises. Il suffira de rappeler le niveau de production des aciéries aux États-Unis, de même que la grandeur de quelques entreprises anglaises et japonaises pour saisir combien les développements techniques poussent à la création d'unités de production toujours plus larges.

Il est à souhaiter que la Haute Autorité tienne compte, là encore, des réalités économiques et que par un aménagement judicieux de son régime des autorisations, elle permette à la sidérurgie de la Communauté de résister à la concurrence.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour terminer un mot encore à propos de l'abaissement du prélèvement C.E.C.A. L'évolution dans la sidérurgie et l'ampleur des recettes de la Haute Autorité justifient à notre avis la réduction du taux du prélèvement aux fins d'alléger la situation de ceux qui doivent en faire les frais. A ce propos, je déclare au nom de mon groupe qu'il faut naturellement que la Haute Autorité dispose de moyens suffisants pour pouvoir faire face aux obligations qui lui incombent en vertu du traité.

Enfin, et comme toujours, un mot à propos de la fusion des exécutifs. Là encore, nous tenons à faire remarquer qu'à notre avis la fusion des trois Communautés s'impose de tout urgence, d'une part pour que l'on puisse mener une politique européenne commune et montrer au monde que la politique de l'intégration européenne ne se fait pas que par de bonnes paroles, mais que les gouvernements sont disposés de leur côté à y contribuer en apportant certaines simplifications à leur administration. Si, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous y travaillons pour notre part, en tant que Parlement, je suis persuadé que cette œuvre sera couronnée de succès.

Pour terminer, je remercie cordialement M. le Président Malvestiti et tous ses collaborateurs pour le travail qui s'est fait en 1960; je les en félicite et souhaite que l'avenir aussi soit marqué par une collaboration fondée sur la confiance réciproque.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Illerhaus pour son exposé.

La parole est à M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste.

**M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste.** — (A) Monsieur le Président, l'ancienne Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que l'Assemblée parlementaire européenne se sont fixé un certain nombre de normes au cours des années. C'est pourquoi, en prenant position au nom du groupe socialiste, je voudrais échapper un peu à l'atmosphère de juin qui vient de se faire sentir et revenir au mois de mai et à quelques observations fondamentales qui ont été faites au cours du débat général. Pour cela, je m'inspirerai surtout de ce que M. le président Malvestiti a dit cet après-midi pour introduire le Neuvième Rapport général de la Haute Autorité.

**Kreyssig**

J'ai été frappé tout d'abord que M. Malvestiti ce soit montré fort heureux de ce que les membres de notre Assemblée parlementaire aient été si prompts à poser des questions. Il nous a dit que ce qui lui plaît dans ce phénomène, c'est que l'Assemblée a montré ainsi qu'elle sait fort bien manier un instrument qui lui est donné.

Je me demande si les exécutifs ne feraient pas bien de considérer que la multitude des questions qu'ils reçoivent a sa cause dans le fait que les membres de l'Assemblée parlementaire ne sont pas tellement enchantés de certaines mesures prises par les exécutifs. Je dois ajouter qu'un certain nombre de parlementaires ont l'impression que les questions écrites que nous adressons aux exécutifs sont mieux formulées et plus soigneusement méditées que les réponses que les exécutifs nous donnent parfois. Aussi est-il arrivé qu'un membre de notre Assemblée ait dû poser une seconde et une troisième question pour apprendre ce que l'exécutif a fait en réalité dans tel ou tel domaine.

Je crois que M. le Président de la Haute Autorité serait peut-être bien inspiré en se demandant si on ne pourrait pas dorénavant répondre aux questions des parlementaires d'une manière plus concise, plus précise et en même temps plus exhaustive que ce n'a été le cas jusqu'ici.

Ce que M. le Président de la Haute Autorité a dit cet après-midi a fait que les socialistes que nous sommes ont dû constater avec quelque regret que l'assainissement des charbonnages en Belgique n'a fait que des progrès très lents. Cela peut tenir aussi au fait que l'industrie charbonnière est entre les mains de particuliers et qu'il est manifestement difficile d'y mettre de l'ordre. Du moins avons-nous maintenant l'espoir de voir les choses avancer. Dans ce sens, nous partageons l'avis de ceux qui pensent que les bases de l'assainissement des charbonnages belges sont désormais posées et qu'il nous est permis d'espérer que ce problème, qui occupe notre Assemblée parlementaire depuis des années et qui a occupé aussi l'ancienne Assemblée commune pendant longtemps, va être résolu d'une manière satisfaisante.

C'est avec un intérêt particulièrement vif que nous avons entendu la déclaration que M. le Président de la Haute Autorité a faite cet après-midi. Nous avons fait le nécessaire — je pense que nos collègues de l'Assemblée s'en souviendront — pour que l'aide accordée aux mineurs belges ne prenne pas fin en 1959. Elle a été versée également en 1960. Il est heureux que, suivant en ceci un vœu exprimé par l'Assemblée, le Conseil de ministres ait décidé de mettre les mineurs belges au bénéfice de cette aide également en 1961.

Quand on déclare que le résultat global de l'application du paragraphe 23 et, maintenant, le résultat de la nouvelle convention est que 115.000 travailleurs ont obtenu grâce aux mesures sociales d'aide et de

réadaptation de la Haute Autorité, c'est-à-dire de notre Communauté, la possibilité de s'engager dans de nouveaux emplois, il est permis de dire qu'en l'occurrence la Communauté a fait du bon travail, du travail utile.

M. le président Malvestiti a signalé — le fait nous était d'ailleurs connu — que la situation charbonnière s'était un peu améliorée en 1960. Pour 1961, certains signes donnent de nouveau à penser qu'elle va se détériorer. Pendant le dernier trimestre, l'activité industrielle s'est de nouveau accrue de 6½ %, mais la demande de charbon est tombée de 2 %. Nous pensons donc que la Haute Autorité a de bonnes raisons de se rendre des comptes à elle-même et surtout faire comprendre à l'opinion publique qu'on est encore loin d'avoir surmonté la crise structurelle de l'industrie charbonnière.

Il est assurément, comme M. le président Malvestiti l'a dit, que nous pourrions fort bien subir des revers particulièrement sensibles au cas où la conjoncture, actuellement de nouveau très favorable, subirait une récession. Il faut que la Haute Autorité soit très attentive à ce que, le cas échéant, le nécessaire soit fait pour que l'on puisse appliquer les mesures d'aide sociale.

Dans cet ordre d'idées, je dirai quelques mots de la politique commune, coordonnée de l'énergie. Certes, nous avons constaté quelques progrès au cours de ces dernières années. La coordination s'est développée. Nous avons aussi le sentiment que sur bien des problèmes dont nous savons qu'ils sont très difficiles on parviendra peu à peu à une certaine identité des vues.

M. le président Malvestiti nous a dit aujourd'hui que le 7 mars un échange de vues avait eu lieu sur les différentes propositions qui ont été soumises au Conseil de ministres. Dès maintenant, a-t-il dit, nous avons la promesse unanime du Conseil de discuter régulièrement la situation du marché de l'énergie de la Communauté, tant du point de vue structurel que du point de vue de la conjoncture.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous vous rappelez peut-être que l'Assemblée commune, précurseur de notre Assemblée parlementaire européenne, ainsi que les gouvernements étaient parvenus il y a de nombreuses années à la conviction qu'il fallait mettre en œuvre une politique économique et conjoncturelle commune. Mais ensuite, et pendant de longues années, on n'a rien fait d'autre que de s'entretenir çà et là de la situation conjoncturelle, mais on n'a pas réussi à prendre des mesures concrètes. Aussi le groupe socialiste ne trouve-t-il guère de consolation particulière dans la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité. Nous espérons que la consultation occasionnelle ou la discussion régulière de la situation fera naître enfin des mesures concrètes et que celles-ci ne se feront pas attendre trop longtemps. Ne sont-elles pas la base de toute politique de l'économie

**Kreyssig**

énergétique ? Pour cela, il importe aussi que l'industrie charbonnière se voie assigner sa juste place et qu'elle obtienne de la sorte la possibilité d'un assainissement.

Quant à la situation dans le domaine de l'acier, nous n'avons heureusement pas grand-chose à dire.

J'en viens à un thème que dès les débuts le groupe socialiste a régulièrement examiné et qui a provoqué ses critiques. Il semble avoir échappé au porte-parole du groupe démocrate-chrétien que c'est précisément à propos du problème de l'A.T.I.C. que M. le président Malvestiti a fait la déclaration la plus positive de son introduction, disant que le conflit avec le gouvernement français a été aplani. Il a également indiqué les nouveaux arrangements qui ont été pris. Attendons maintenant et voyons quels en seront les effets dans la pratique. Nous nous réserverons la possibilité non seulement de contrôler, dans les réunions de commission, comment l'A.T.I.C. fonctionne maintenant, mais aussi de vérifier si les arrangements qui ont été pris ne sont pas en contradiction avec le traité et s'ils fonctionnent effectivement.

Voilà qui m'amène au second grand sujet qui est controversé depuis des années. Je dois le dire franchement : le groupe socialiste regrette que le problème des comptoirs de vente du charbon de la Ruhr ne soit toujours pas résolu ; de ce fait, une des tâches les plus difficiles et les plus complexes qui incombent à la Communauté en matière de cartels demeure en suspens.

Là encore, nous avons appris par M. le président Malvestiti que les discussions autour de la petite révision du traité ont tout de même avancé au point que nous pouvons compter qu'au cours de cette année un résultat sera atteint.

Il est un fait qu'il faut signaler parce qu'il est indéniable : c'est que les gouvernements sont d'accord pour dire qu'un nouvel article 65 *bis*, qui doit instituer un régime nouveau en matière d'ententes pour les comptoirs de vente, va être introduit dans le traité par la voie de la petite révision.

Puisque c'est là un fait, j'espère que les gouvernements aussi bien que la Haute Autorité se seront exactement informés pour avoir la certitude que la chose est faisable par la voie de la petite révision. De l'avis de notre groupe, ce serait une situation bien fâcheuse si la Cour de justice devait déclarer que le fait est inadmissible, que l'on ne peut pas procéder ainsi.

Or, M. le président Malvestiti a fait certaines déclarations à propos de la petite révision et de la manière dont — question décisive — il faut résoudre le grand problème des cartels, l'important problème des comptoirs de vente. Il a dit tout d'abord que, depuis que la Cour a rendu son arrêt, chacun sait que dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier on ne peut instituer un régime spécial pour l'acier et un régime spécial pour le charbon. Si

on modifie l'article 65 sur les ententes et introduit un nouvel article 65 *bis*, celui-ci est applicable, il va sans dire, pour le charbon et pour l'acier.

C'est là une situation qu'il faudra dorénavant considérer avec beaucoup d'attention. En effet, dans le domaine du charbon des raisons impératives exigent la modification de l'article 65. Jusqu'ici, je n'ai pas eu l'impression que dans le secteur du fer et de l'acier on ait pu relever des raisons quelconques qui justifient pareille exigence. Si la Haute Autorité ou quelqu'un d'autre est d'un avis contraire, je serais curieux de l'apprendre.

Porte-parole de la Haute Autorité, qui n'a pas cessé d'être une institution commune, M. Malvestiti a déclaré ensuite que cette petite révision doit en tout état de cause laisser exclusivement à la Haute Autorité la compétence d'autoriser ces comptoirs de vente selon une formule nouvelle. Au nom du groupe socialiste, je puis déclarer catégoriquement que nous estimons que cette conception de la Haute Autorité est juste à cent pour cent et que nous la défendrons. En aucun cas — comme socialistes, nous l'avons constamment répété — une révision du traité ne doit se traduire par un amenuisement des compétences de la Haute Autorité.

M. le président Malvestiti a déclaré aussi que, si on veut procéder à une révision du traité et créer quelque chose de nouveau en matière d'ententes et de comptoirs de vente, il faut envisager un pouvoir de contrôle de la Haute Autorité, de manière à créer un contrepoids en face d'une organisation qui occupe une position dominante sur le marché. Là encore, la Haute Autorité a notre appui le plus complet.

Il est vrai que sur un point nous sommes un peu déçus. Je songe à une revendication que les socialistes formulent depuis de longues années et que nous sommes obligés d'élever une fois de plus en la soulignant encore. Si cette révision du traité se fait, il faut que la Haute Autorité obtienne non seulement une compétence en matière de contrôle et d'intervention ; il faut aussi que l'Assemblée parlementaire obtienne la possibilité de contrôler, sur la base de dispositions relatives à la publicité, cette forme nouvelle d'entente. L'idée du pouvoir de contrôle et d'intervention de la Haute Autorité doit donc être comprise dans le sens de cette revendication que je viens de mentionner. Le groupe socialiste attache beaucoup de prix à ce que la publicité, autrement dit la possibilité de connaître les conduites et les méthodes des entreprises, soit absolument assurée en ce qui concerne ces cartels que la petite révision du traité rendra compatibles avec le traité.

Voilà l'essentiel de ce que j'avais à dire au nom du groupe socialiste. Je conclus mon intervention en répétant que le groupe socialiste continue évidemment à défendre le principe qu'il ne doit pas être touché au supranational, parce que le supranational est devenu un instrument de la politique européenne moderne.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. Kreyssig et je donne la parole à M. Philipp.

**M. Philipp.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après l'exposé très circonstancié du porte-parole de mon groupe, je me contenterai de dire en quelques mots les pensées que me suggèrent les déclarations finales de M. Malvestiti. Avec beaucoup de sérieux, M. le Président de la Haute Autorité a montré combien grave, du point de vue international, est la situation dans laquelle nous trouvons ; cette situation, a-t-il dit, doit nous porter à pratiquer sur le plan européen une solidarité véritable, solidarité qui est nécessaire aussi pour résoudre les problèmes du secteur de l'énergie.

On ne saurait trop souligner le poids de ces paroles. Il faudrait se les répéter constamment et les rappeler sans cesse aux hommes politiques que nous sommes. En effet, nous avons tendance à ne considérer les choses qui se passent autour de nous, dans le domaine économique, que *ad hoc*, si je puis m'exprimer ainsi. Nous créons des commissions *ad hoc*, nous ne nous faisons nos conceptions que du jour au lendemain, oubliant que dans les évolutions à long terme certains événements se déroulent tout autrement qu'ils ne se présentent à nous quand nous les observons à court terme.

Je n'approfondirai pas, techniquement parlant, les différents points que M. le président Malvestiti a soulevés en ce qui concerne l'énergie. C'est dans nos commissions que nous devons le faire. Il est probable aussi que l'Assemblée se livrera encore une fois en séance plénière à une grande discussion sur ce sujet.

Les remarques finales de M. Malvestiti me paraissent cependant telles que nous ferions bien, avant de rentrer chez nous, de prendre conscience très sincèrement de ce que signifie cette politique. A cet égard, je signalerai deux points qui me paraissent essentiels.

Le premier, c'est la question de la sécurité des approvisionnements. Elle reflète une revendication absolument vitale dans notre espace économique. Le second point, c'est la question de la sécurité de l'énergie considérée sous l'angle de la répartition des risques. Tels sont les problèmes que les remarques de M. Malvestiti soulèvent. Nous devons nous demander comment nous pourrions surmonter ces difficultés et tenir compte, à l'avenir, des nécessités.

Je sais que les conceptions économiques qui dominent dans les pays d'où nous venons font qu'aujourd'hui notre pensée est orientée vers une manière scientifique de voir la politique économique, ce qui n'est pas toujours conciliable avec les nécessités qui s'imposent dans le domaine de la sécurité. Nous devons considérer qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de modeler notre travail au gré de l'idée perfectionniste d'une théorie économique. Notre tâche est tout autre :

*Hic Rhodus, hic salta!* Nous devons mener une politique pratique, une politique qui nous garantisse que l'on ne gaspille pas les gisements qui sont suffisamment abondants dans notre Communauté. A cet égard, nous trouvons également dans le discours de M. Malvestiti de bons points de départ, de même que dans les résultats dont on trouve le reflet dans les rapports du groupe interexécutifs.

Je n'en dirai pas davantage, je me bornerai à souligner encore une fois et très chaleureusement, l'appel que le président Malvestiti nous a adressé. Je vous prie de faire en sorte que ces paroles ne se perdent pas dans le néant. Il faut que nous nous mettions au travail et qu'enfin des actes suivent nos paroles. Alors les propositions de la Haute Autorité trouveront au Conseil de ministres l'écho voulu et je pense que les gouvernements traduiront en actes ces suggestions de la Haute Autorité.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. Philipp et je donne la parole à M. Burgbacher.

**M. Burgbacher.** — (A) C'est encore un membre allemand de l'Assemblée qui prend la parole ; je vous en demande pardon et vous promets d'être très bref. Je prendrai position sur les déclarations de M. le président Malvestiti ; mon intention n'est pas d'amorcer un débat sur les principes de la politique de l'énergie.

Je constate tout d'abord que nous sommes sans doute d'accord quant aux trois principes énoncés dans le rapport de M. le président Malvestiti : approvisionnement en énergie à bon compte, libre choix laissé aux utilisateurs et régime particulier — c'est ainsi que l'on devrait l'appeler — pour les énergies primaires qui se trouvent dans le marché commun.

En fait, il s'agit là surtout et presque exclusivement du charbon. Mais l'accent n'est pas mis sur le charbon ; l'accent est mis sur la question que voici : Un marché commun conscient de ses responsabilités, que doit-il faire de ses sources d'énergie indigènes ? Qu'en l'occurrence il s'agisse par hasard du charbon, c'est une autre question. Le fait que chez nous il s'agit du charbon est fortuit, la législation des Etats-Unis nous le prouve. La législation des Etats-Unis ne s'occupe pas seulement du charbon, elle ne s'en occupe même pas principalement, elle s'occupe surtout du pétrole. Les ordonnances Eisenhower relativement récentes n'ont pas été promulguées dans l'intention politique d'aider à mettre de l'ordre dans la politique de l'énergie ; non, l'accent a été mis sur ce qu'on a appelé là-bas la « sécurité nationale ». Je crois que, tout comme il y a dans ce grand marché des Etats-Unis le souci de la sécurité, de même il nous est permis d'avoir également dans le marché commun de la Communauté ce souci de la sécurité. Voilà un point.

**Burgbacher**

En second lieu, je voudrais très expressément vous mettre en garde contre l'idée qu'on peut régler définitivement, en prenant des mesures de rationalisation dans les entreprises, le destin du charbon de la Communauté. Les particularités géologiques et autres du charbon de la Communauté font qu'il est absolument exclu que la rationalisation puisse être poussée si loin qu'une partie importante de la production actuelle puisse être maintenue, toutes les importations d'énergie étant d'autre part complètement libéralisées. Je souhaite que tous ceux qui doivent s'occuper de ces questions ne ferment pas les yeux devant cette clarté brutale, pour je ne sais quelles raisons de camouflage, mais qu'ils reconnaissent cette clarté absolue pour dire ensuite tout aussi clairement oui ou non en face de ce qui est possible ou qui ne l'est pas.

Autre chose, nous avons inscrit dans le traité de la Communauté du charbon et de l'acier le principe de la répartition équitable du charbon. L'idée que le charbon pourrait rester toujours une denrée rare, idée qui a manifestement inspiré les pères du traité, a fait malheureusement que, si nous avons cette obligation de répartir équitablement le charbon entre tous ceux qui y ont droit, nous n'avons pas l'obligation de l'acheter équitablement. Malgré cela, il y a une sorte d'élément moral dont il faut tenir compte; c'est que toutes les personnes qui sont en droit et qui désirent rester en droit d'avoir leur part dans la distribution équitable doivent sans doute contribuer honnêtement à garantir équitablement la distribution équitable qui sera possible ultérieurement.

Encore un point! En ce qui concerne la petite révision, dont il est question dans le rapport de M. le président Malvestiti et qui aura, je pense, l'approbation de l'Assemblée, j'espère que lors de la réunion avec le Conseil de ministres, le 16 mars, des progrès concrets pourront être faits. J'accorde à M. Kreyszig qu'il faut tenir compte de l'égalité de traitement appliqué au charbon et à l'acier dans la Communauté, mais je crois que, alors même que l'on a fixé un droit dans ce sens, on n'a pas inéluctablement aussi l'obligation d'appliquer ce droit partout. En d'autres termes si dans le cas de l'acier le besoin n'existe pas, pourquoi ferait-on obligatoirement usage d'un droit? On doit pouvoir le faire ou ne pas le faire; pratiquement, on peut limiter au charbon le droit en question.

En outre, il y aura encore plusieurs questions à examiner à propos de la réglementation de la vente du charbon de la Communauté. Il faut aussi se demander si les questions de vente doivent être réglées différemment selon les pays de la Communauté ou si la réglementation peut ou doit être la même partout. C'est là un problème que, sans vouloir formuler une proposition proprement dite, j'aimerais bien entendre discuter ici. Je pense d'ailleurs que non seulement la Haute Autorité, mais aussi la Commission du Marché commun devrait s'occuper sérieusement de cette question. C'est là une raison de plus pour le groupe interexécutifs des questions de l'énergie des

trois Communautés d'ajouter aux aspects « énergie » les aspects « marché ». Nous ne devons pas oublier que la politique de l'énergie n'est pas le maître du marché et de l'énergie, mais qu'elle est le serviteur et qu'elle doit le rester.

Une dernière idée, et elle n'est pas neuve: Faites-nous assister enfin à des actes! Dans cette Assemblée aussi, nous avons vu s'exprimer des conceptions allant d'un libéralisme dogmatique et professoral jusqu'à — j'en demande pardon aux amis des socialistes — l'étatisation complète, jusqu'à la socialisation. Hommes politiques, nous devrions chercher la voie qui, pragmatiquement, est la bonne.

Dans la réalité concrète, voici ce qui va se passer. Un beau jour, nous verrons se poser, claire comme l'eau de roche, la question de savoir ce qu'il adviendra du prix différentiel pour l'énergie indigène — pratiquement, pour le charbon — autrement dit quel sera l'écart entre le coût subsistant après une réalisation acceptable et le prix de concurrence. Tel sera le problème concret à côté duquel on ne pourra pas passer. Bien qu'il soit hasardeux de se livrer à des prophéties, je crois que nous ne serions pas bien inspirés en refusant une combinaison judicieuse — aussi bien en ce qui concerne les contingents et les droits de douane que pour ce qui est, suivant les circonstances, de la couverture des différences par des moyens de la Communauté — une voie combinée qui tienne à la fois compte de l'approvisionnement en énergie à bon marché, du libre choix et aussi de la sécurité de la Communauté.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Burgbacher et je donne la parole à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne serais pas intervenu dans ce débat si je n'avais lu dans le très intéressant rapport de M. Malvestiti, que l'année 1960 a été au total une bonne année.

M. le président Malvestiti me permettra de lui dire qu'à considérer aussi bien les problèmes du charbon que ceux de l'acier, je suis loin de partager cette opinion. Que l'année 1960 ait été meilleure — si l'on se réfère aux appels et aux exposés du président Malvestiti —, en ce qui concerne l'approche des problèmes européens en général, je l'admets; c'est un point sur lequel personne ici ne pourra jamais faire de reproche à un homme comme lui, dont on connaît la profondeur des sentiments à cet égard, et qui est un ardent défenseur des institutions européennes. Je fais confiance au président Malvestiti pour poursuivre la lutte sur un certain nombre de problèmes comme ceux évoqués à la même page de son rapport et qui visent avant tout la fusion des exécutifs. Mais je ne puis pas laisser dire que l'année 1960 a été bonne.

**Bousch**

M. le président Malvestiti écrit que le solde négatif du mouvement de la main-d'œuvre dans les charbonnages avec 72.000 unités, a été plus grave qu'en 1959, mais qu'il y a, en contrepartie, le solde positif des 20.000 unités de la sidérurgie. Il n'en reste pas moins que 52.000 travailleurs ont quitté le travail dans le cadre des entreprises du charbon et de l'acier. Je suis donc malheureusement en droit de prétendre, me plaçant sur le plan social et sur le plan du plein emploi de la main-d'œuvre, que l'année 1960 a été moins bonne que ne le dit M. Malvestiti.

Oh! Je sais que ce n'est pas vous, Monsieur le Président, ni l'équipe d'hommes, de techniciens éminents qui vous entourent, ni la Haute Autorité, qui êtes responsables de cette situation, car il s'agit d'une crise structurelle d'une ampleur exceptionnelle. Mais il ne faudrait pas trop répandre la thèse que l'année 1960 a été bonne. Si, rentrant chez moi, dans ma Lorraine, demain ou après-demain, je le disais aux travailleurs, ils ne seraient certainement pas de mon avis et ne manqueraient pas de me rappeler le nombre de jours pendant lesquels ils ont chômé en 1960.

Disons simplement que l'année a été difficile et que, malgré une expansion exceptionnelle en Europe, nous n'avons pas encore trouvé les solutions pour remédier à la crise.

Vous avez, certes, défini — et le président Burgbacher vient de le rappeler — les grandes lignes directrices d'une solution ; à savoir : rechercher le prix de revient le plus bas possible, laisser la liberté du choix au consommateur et, ensuite, chercher une adaptation de notre industrie du charbon à la situation nouvelle selon certaines modalités.

Si l'on peut approuver ces lignes directrices, il semble cependant que certaines modulations doivent y être apportées. Le fait d'atteindre le prix le plus bas peut parfois conduire à des catastrophes sur le plan économique.

Me référant aux statistiques les plus récentes, j'ai calculé que, pour créer un emploi, il en coûte à peu près entre 5.000 et 10.000 dollars. Si donc l'on veut créer des emplois pour 52.000 travailleurs — c'est-à-dire les 72.000 perdus cette année par l'industrie charbonnière, moins les 20.000 emplois nouveaux créés dans les entreprises sidérurgiques — il faut compter pas moins de 520 millions de dollars, c'est-à-dire plus du double de ce qui a été emprunté par la C.E.C.A. au cours des dix dernières années.

Lorsque vous fixez comme ligne directrice le prix le plus bas, il faut donc tempérer cette ligne en précisant bien : à condition que cela n'entraîne pas de catastrophe.

De même, une totale liberté de choix telle que vous la prônez conduirait à des importations de plus en plus massives de pétrole en Europe, c'est-à-dire à baser tout votre approvisionnement énergétique sur des

sources situées hors d'Europe. Prenez garde d'oublier un des principes fondamentaux que M. Burgbacher vient de rappeler, c'est-à-dire la nécessité de prévoir une certaine sécurité de vos approvisionnements ! C'est là une difficulté sur laquelle vous n'avez peut-être pas mis suffisamment l'accent et que je me permets, Monsieur Malvestiti, de rappeler à votre bienveillante attention afin que vous ne la perdiez pas de vue.

Il en est une autre très importante pour l'avenir de l'Europe, à laquelle vous n'avez pas fait allusion et qui, pourtant, est dans le domaine direct de vos attributions ; je veux parler des règles de concurrence. Je sais pourtant que le comité interexécutifs, qui a mis au point le document auquel vous faisiez allusion et que nous aurons prochainement l'occasion de discuter, y a pensé.

J'eusse souhaité, Monsieur le Président, vous entendre dire que cela aussi est une de vos lignes directrices et que vous nous donniez l'assurance que vous chercherez à harmoniser les règles de concurrence.

Ne prenez pas, Monsieur le président de la Haute Autorité, les observations que je viens de faire pour une désapprobation générale de l'activité de l'exécutif de la C.E.C.A. ni surtout du comité interexécutifs qui a étudié le problème de la coordination de l'énergie.

Je vous demande simplement de bien vouloir tenir compte de ces observations de façon que l'année prochaine, peut-être, nous puissions dire ensemble que l'année 1961 a été bonne et que nous soyons alors tous sincèrement du même avis.

(*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Bousch de son exposé.

La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.

**M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.** — (1) Monsieur le Président, j'ai pris de nombreuses notes sur ce qu'ont dit MM. Illerhaus, Kreyssig, Philipp et Burgbacher ; mais, si je voulais répondre, j'aurais besoin d'au moins deux heures, car chacun de ces orateurs a abordé des problèmes de fond.

Si par exemple je devais démontrer à M. Bousch, chiffres en main, que l'année 1960 sera probablement une année enviable, au point que dans quelques années on pourra répéter à propos de cette année-là, avec Dante : « Rien n'est plus douloureux que de se rappeler les temps heureux en des temps de misère », j'aurais besoin, rien que pour cela, d'une heure entière.

D'autre part, je faucherais l'herbe sous les pieds de mes collègues qui, comme présidents et responsables des groupes de travail, sont spécifiquement compétents pour les problèmes de détail. Or, puisque la

**Malvestiti**

discussion sur le rapport général sera reprise à la session de juin, je me réserve, tout comme le font mes collègues de la Haute Autorité, de revenir à ce moment sur les sujets traités par les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui.

*(L'orateur poursuit en langue française.)*

Etant donné que nous aurons à notre prochaine session, au mois de juin, l'occasion de reprendre la discussion de cette importante question, je n'insiste pas davantage. Je tiens simplement à remercier M. Bousch des paroles très aimables qu'il a bien voulu prononcer à mon égard.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Comme vient de le souligner M. le président Malvestiti, l'Assemblée sera appelée ultérieurement à se prononcer sur les rapports présentés par ses commissions compétentes.

**8. Ordre du jour de la prochaine séance**

**M. le Président.** — Prochaine séance demain mardi, à 10 heures et l'après-midi :

— Présentation, discussion commune et vote des rapports de MM. Kapteyn, Geiger et Peyrefitte sur les résultats de la troisième mission d'étude et d'information dans les pays d'outre-mer associés.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 18 heures.)*

# SÉANCE DU MARDI 9 MAI 1961

## Sommaire

1. Adoption du procès-verbal . . . . . 27
2. Dépôt d'un document . . . . . 27
3. Association avec les pays d'outre-mer. - Présentation et discussion commune des rapports de MM. Kapteyn, Geiger et Peyrefitte, faits au nom de la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement et de la troisième délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays d'outre-mer associés et d'un rapport de M. Carcassonne, fait au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement :  
M. le Président . . . . . 27  
M. Kapteyn, rapporteur pour les aspects politiques de l'association . . . . . 29  
M. Geiger, rapporteur pour les aspects économiques de l'association . . . . . 31  
M. Peyrefitte, rapporteur pour les aspects sociaux de l'association . . . . . 33  
M. Carcassonne, rapporteur pour le fonctionnement du Fonds de développement Discussion commune : MM. Armengaud, Sabatini . . . . . 37
4. Nomination de membres de commissions 43
5. Association avec les pays d'outre-mer. - Suite de la discussion commune des rapports de MM. Kapteyn, Geiger, Peyrefitte et Carcassonne :  
MM. Pedini, Debousse, au nom du groupe socialiste ; Peyrefitte, rapporteur ; Metzger, au nom du groupe socialiste ; Lemaignan, membre de la Commission de la Communauté économique européenne ; De Kinder, Burgbacher, Corniglion-Molinier . . . . . 43
6. Ordre du jour de la prochaine séance . . . 61

## PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 10 h 15.)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. Adoption du procès verbal

**M. le Président.** — Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

### 2. Dépôt d'un document

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. Carcassonne, au nom de la commission de la coopération avec des pays en voie de développement, un rapport sur le fonctionnement du Fonds de développement.

Ce rapport a été imprimé et distribué sous le numéro 22.

### 3. Association avec les pays d'outre-mer

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la présentation, la discussion et le vote des rapports suivants faits au nom de la commission de la coopération avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays d'outre-mer associés.

— De M. Kapteyn, un rapport sur les aspects politiques examinés au cours de la troisième mission d'étude et d'information (doc. 18) ;

— de M. Geiger, un rapport sur les aspects économiques (doc. 19) ;

— de M. Peyrefitte, un rapport sur les aspects sociaux (doc. 20).

**Président**

J'ai reçu de M. le président de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement une demande tendant à ce que le rapport de M. Carcassonne sur le fonctionnement du Fonds de développement soit discuté conjointement avec les rapports de MM. Kapteyn, Geiger et Peyrefitte.

Il n'y a pas d'objections ?...

Il en est ainsi décidé.

Au seuil de notre débat, je suis heureux de pouvoir, au nom de l'Assemblée parlementaire européenne, souhaiter la bienvenue aux parlementaires des Etats qui nous sont associés. Je les remercie d'avoir accepté notre invitation à assister à notre débat sur les problèmes de la collaboration économique entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar. (*Applaudissements.*) La présence de nos invités nous est précieuse et nous nous en félicitons.

C'est à plusieurs égards que notre débat d'aujourd'hui revêt une importance particulière. Il a lieu quelques semaines seulement avant l'ouverture de la grande conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les membres des parlements d'Etats africains et de Madagascar. Le débat se fondera sur des rapports qui ont été rédigés à la suite du grand voyage au cours duquel, pour la première fois, notre délégation a visité exclusivement des Etats africains indépendants. C'est également pour la première fois que nous engageons un débat sur les problèmes des Etats africains et de Madagascar en présence de présidents et de membres de ces Parlements africains.

Je vous renseignerai brièvement sur la réunion du comité de contact entre l'Assemblée parlementaire européenne et les parlements des Etats africains et de Madagascar qui a eu lieu à Bonn du 3 au 5 mai. Vous savez que ce comité de contact a été créé à Rome pour reprendre les contacts entre la conférence préparatoire et la conférence principale et faire, du point de vue du fond et de la forme, le nécessaire pour assurer le succès de la conférence de Strasbourg.

A cette réunion du comité de contact ont pris part les présidents des parlements des Etats africains associés et de Madagascar invités à la conférence ainsi que leurs représentants de même qu'une délégation de l'Assemblée parlementaire européenne, soit des représentants de seize Etats africains et seize délégués de l'Assemblée parlementaire européenne.

Seuls les représentants de la république du Togo n'ont pas pu assister à ces réunions, et cela pour des raisons techniques et personnelles. Le président du Parlement togolais nous a cependant adressé un télégramme d'où il ressort que le Togo sera naturellement représenté à Strasbourg par une délégation complète.

A ce propos, je vous informe que, dans sa réunion du 26 avril, le bureau a décidé d'adresser au parlement de la république de Guinée une invitation à participer aux travaux de notre conférence.

A Bonn, nous avons poursuivi les efforts entrepris à Rome et il est apparu une fois de plus qu'en prenant l'initiative en question l'Assemblée parlementaire européenne est sur la bonne voie. A Bonn comme à Rome, nous avons pu résoudre dans une collaboration amicale et confiante les problèmes qui se posaient. Nous sommes parvenus rapidement et unanimement à un accord sur nos divers problèmes : constitution du grand bureau de la conférence, constitution des quatre commissions, nombre des délégués des Etats africains et de Madagascar, organisation du débat et sa chronologie ainsi que sur un certain nombre de questions qui s'y rattachent.

Quant aux documents de travail — je rappelle qu'un groupe de travail de notre Assemblée avait préparé cinq documents —, un certain nombre de questions ont été posées et des suggestions ont été faites qui montrent que nos partenaires africains et malgaches aperçoivent notre grande conférence dans la même perspective que nous. Ils se proposent de faire en commun avec nous, pour la première fois, une tentative de trouver les bases d'une forme nouvelle de collaboration entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar.

Je souligne le fait que les présidents des Parlements africains ont déclaré expressément que leurs pays se sont montrés disposés, par leurs actes et aussi par leurs prises de position, à continuer de collaborer avec la Communauté économique européenne et à contribuer à la transformation nécessaire de l'association. Ils ont affirmé qu'après avoir accédé à l'indépendance ils ne sont pas demeurés dans l'expectative, attendant de voir comment se développerait la collaboration, soit en Europe, soit en Afrique ; au contraire, ils ont pris aussitôt la décision de ne pas interrompre la collaboration existante, mais de l'adapter aux situations nouvelles.

Ce désir de continuer la collaboration n'équivaut aucunement, ni aux yeux des parlementaires africains et malgaches ni à nos propres yeux, à une volonté de s'isoler des Etats tiers non associés jusqu'ici ou de se fermer aux autres modalités de collaboration qui peuvent s'offrir. Au contraire, on espère beaucoup pouvoir trouver, en partant de l'association telle qu'elle existe maintenant, un cadre plus large pour la coopération économique entre l'Afrique et l'Europe. Cette volonté s'est exprimée non seulement dans les débats de la conférence et les conversations privées, mais aussi lors de la conférence de presse qui a marqué la fin de notre rencontre.

Je vous signale aussi que les représentants des Parlements africains et malgache ont décidé d'examiner, en attendant l'ouverture de la conférence de Strasbourg, les problèmes soulevés dans les documents de travail à propos de la collaboration entre l'Europe et l'Afrique. Nous nous félicitons très expressément de cette réunion interne, de cette rencontre de nos partenaires.

**Président**

La conférence de Bonn elle-même s'est déroulée dans un cadre très digne et qui marquait bien son importance. Les participants ont été reçus par le président de la république fédérale d'Allemagne, par le président du Bundestag, par celui du Bundesrat et par le ministre fédéral des affaires étrangères, avec lesquels ils ont pu s'entretenir assez longuement.

Revenu de Bonn, je crois que nous avons tout lieu de penser que la grande conférence qui se tiendra à Strasbourg du 19 au 24 juillet prendra un cours satisfaisant après ces préparatifs si minutieux et que ses délibérations conduiront à des résultats concrets. Assurément — et je le souligne expressément —, il s'agit d'une conférence parlementaire et non d'une conférence gouvernementale; mais je crois qu'il faut attribuer une importance très grande précisément à l'activité des représentants populaires qui ont été élus, ceux des pays de la Communauté comme ceux des pays africains et de Madagascar. Le fait est reconnu par les gouvernements des Etats membres et aussi — j'ai tout lieu de le penser — par les gouvernements des pays africains et de Madagascar.

A ce propos, je tiens à déclarer expressément que certaines informations de presse qu'on a pu lire ces jours derniers et selon lesquelles le Conseil de ministres de notre Communauté ne soutiendrait pas notre initiative sont dépourvues de tout fondement. Il y a quelques jours, le président du Conseil de ministres a confirmé dans une lettre cette attitude positive des gouvernements à l'égard de la conférence parlementaire.

*(Applaudissements.)*

Le débat qui va s'engager maintenant représente une nouvelle préparation en vue de résoudre la tâche qui réunit les parlementaires d'Afrique, de Madagascar et d'Europe. J'ouvre ce débat et je donnerai la parole aux rapporteurs qui ont rédigé les rapports sur le troisième voyage d'étude et d'information.

La parole est à M. Kapteyn, premier rapporteur, qui parlera des aspects politiques.

**M. Kapteyn, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, au nom de la délégation qui a visité huit Etats d'Afrique occidentale, j'ai le grand privilège de vous faire rapport aujourd'hui sur notre mission. Je failirais à ma tâche si je ne disais tout de suite un mot de l'accueil dont les membres de cette Assemblée ont été l'objet dans ces pays.

Je dois vous dire, Monsieur le Président, que nous avons visité huit républiques, mais qu'il n'y a qu'un seul mot pour caractériser cette visite: partout, nous avons été accueillis royalement, avec beaucoup de charme, de bienveillance et de compréhension. Je suis sûr de parler au nom de toute la délégation en exprimant ici notre grande reconnaissance.

Monsieur le Président, cette mission s'est distinguée à deux égards de celles qui, précédemment, ont conduit en Afrique des membres de l'Assemblée. D'abord, parce que pour la première fois il nous a été donné, et nous n'avons eu qu'à nous en féliciter, de visiter huit Etats entièrement indépendants. Ensuite, parce que cette visite a eu lieu après la conférence de Rome. Et, Monsieur le Président, à ma grande joie — je présume que c'est également votre sentiment — nous avons constaté partout où nous sommes passés que cette conférence avait laissé une bonne impression.

Dans son rapport, la commission a cru devoir rappeler expressément ce que M. Duvieusart avait affirmé autrefois dans le sien, à savoir que l'association a été établie de façon définitive en ce qui concerne les six Etats membres. Le contraire aurait d'ailleurs été en contradiction avec le traité. En effet, dans le préambule du traité, les six Etats proclament leur désir d'assurer la prospérité de ces pays d'outre-mer, conformément aux principes de la charte des Nations unies. Le point de départ a donc été la charte des Nations unies. Il y est question, à l'article 73, de « favoriser des mesures constructives de développement, d'encourager des travaux de recherche... par une coopération mutuelle des membres des Nations unies qui ont la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore elles-mêmes ».

C'est ce qui a été fait. Une puissance administrante a abordé en collaboration avec d'autres Etats les problèmes du développement dans les Etats non autonomes. Mais ce même article dit aussi que l'on veut préparer ces pays à l'indépendance.

Cette étape, elle aussi, a été franchie. On a préparé ces pays à l'indépendance. Les principes qui figurent dans cette charte et contre lesquels nous péchons si souvent, l'idée de venir en aide aux territoires insuffisamment développés, on a voulu ensuite les faire passer du stade des déclarations à celui des actes, grâce à l'institution du Fonds de développement. L'article 131 du traité dit maintenant expressément:

« Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent. »

A cet égard, je ferai observer qu'en l'occurrence ce n'est ni l'intérêt de la métropole, ni celui des cinq autres Etats de la Communauté qui doit servir de critère; il est énoncé en premier lieu qu'il faut conduire ces peuples d'outre-mer au développement économique, social et culturel qu'ils attendent. Cela implique qu'en matière d'assistance la tâche des six pays ne sera terminée qu'au moment où ce développement aura été atteint, et non pas auparavant.

**Kapteyn**

Cependant, il va de soi, Monsieur le Président, que le nouveau statut que ces pays ont acquis nécessite des négociations portant non point sur l'obligation d'aider, car celle-ci est permanente, mais bien sur les conditions et la procédure d'une coopération reposant sur l'égalité des droits. C'est l'accession à l'indépendance qui crée la nécessité de donner à cette collaboration une forme qui exprime toutes ces idées. Il va de soi que les relations futures entre les territoires associés et les six pays de la Communauté devront être fondées sur le principe de la parité et de l'égalité en droit des partenaires.

La conférence qui doit se réunir prochainement à l'échelon des gouvernements pourrait peut-être faire figure de précurseur d'un Conseil d'association dont seraient membres des représentants des gouvernements des six pays et des territoires africains ainsi que les membres des exécutifs.

La conférence des parlementaires qui aura lieu en juin, dans le cadre institutionnel de la Communauté, pourrait peut-être inaugurer l'usage de réunions parlementaires annuelles qui permettraient de discuter toute sorte de problèmes ayant trait à l'association.

Fort heureusement, nous sommes déjà avancés au point que les différents territoires associés ont accredité des représentants directs auprès des Communautés; le fait est évidemment de la plus grande importance puisque de cette manière un contact direct s'établit, à Bruxelles, entre les pays africains et les Communautés.

Cependant, Monsieur le Président, votre commission pense qu'il est souhaitable de créer encore un autre contact entre la Communauté et les pays africains, un contact qui pourrait se faire grâce à un bureau ouvert par la Communauté dans chacun de ces pays et où siègeraient des représentants techniques et économiques de la Communauté; en collaborant avec les pays intéressés, ils pourraient discuter des problèmes relatifs aux vastes projets qui doivent être exécutés au cours de la première étape pour accélérer un processus qui pêche par trop de lenteur. Les négociations devront naturellement être menées dans un esprit de compréhension mutuelle.

J'ai fait un effort modeste, avec le concours de la commission, pour contribuer à faire mieux comprendre en Europe la situation africaine. C'est pourquoi j'ai cru devoir vous entretenir d'une série de problèmes importants, non pas comme il appartient à un rapporteur de le faire, mais en laissant parler les Africains eux-mêmes, de manière que l'Europe acquière une meilleure compréhension de ce que l'Afrique pense et souhaite.

Il va sans dire, Monsieur le Président, que mes buts n'ont pas été atteints; le matériel dont je disposais était insuffisant. J'ai cependant pu me rendre compte que les moyens mis à la disposition de la délégation permettraient de se faire une idée de la manière de penser africaine.

Il est indispensable que l'Europe comprenne bien la situation africaine. Pour vous donner un exemple, je signalerai qu'une personnalité occupant une position importante dans nos six pays s'est permis d'écrire récemment que l'aide aux territoires en voie de développement devait être subordonnée à l'existence du système économique en vigueur dans nos pays. Pour moi, Monsieur le Président, il est tout simplement déconcertant qu'on puisse écrire de telles choses.

En premier lieu, il nous siérait de montrer une certaine modestie, car adopter cette position revient à dire que nos systèmes économiques, tels que nous les appliquons en Europe, sont à ce point excellents qu'il faut les appliquer aussi dans les pays en voie de développement. Je ferai simplement remarquer qu'en Europe, nous sommes nous-mêmes constamment aux prises avec le problème des territoires en voie de développement, un problème que nous n'avons toujours pas résolu, et que dès lors une certaine modestie s'impose.

En second lieu, Monsieur le Président, je ferai remarquer que les problèmes que les hommes politiques affronteront en Afrique sont énormes et que leur solution exige des forces surhumaines.

J'ai signalé dans le rapport que l'infrastructure de ces pays a un caractère colonial. Elle est fondée sur le transport des matières premières vers la côte; ça et là, on observe quelque monoculture; partout, il est question de sous-développement. A présent que ces pays sont devenus indépendants, ils doivent s'attaquer à une tâche énorme, comparable en quelque sorte à celle à laquelle les hommes politiques européens durent faire face, tout de suite après la guerre, alors que dans nos différents pays des lignes de démarcation politique se sont effacées, tout simplement parce que le programme d'urgence de reconstruction ne permettait pas d'introduire de nombreuses nuances politiques dans la méthode selon laquelle on entendait s'attaquer au problème.

De même aujourd'hui, la situation est telle en Afrique que le programme d'urgence a la priorité absolue.

Il faut bien vous représenter dans quelle situation se trouvent ces jeunes Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance et dont la population pense tout naturellement que cette indépendance va aussitôt faire des miracles.

Dans ce cas, on ne peut pas se féliciter de ce que l'Afrique cherche sa propre voie. J'ai trouvé quelque part cette voie définie de la manière suivante: « Nous ne désirons pas le rationalisme de l'Occident, nous ne désirons pas le matérialisme du bloc oriental, nous désirons suivre une voie africaine, notre propre voie. » Je crois que notre devoir est d'aider les Africains à suivre cette voie à l'aide du marché commun.

**Kapteyn**

Votre commission a cru bon de souligner, Monsieur le Président, que la C.E.E. n'a pas créé cette position préférentielle. Cette position n'est pas nouvelle. Elle existait déjà pour certains territoires africains dans le Commonwealth et pour d'autres au sein de l'Union française. Dès lors, on ne peut donc pas prétendre que cette situation soit le fait de la C.E.E.

Nous ne devons cependant jamais perdre de vue que d'une part les pays africains recherchent une collaboration plus étroite et que, d'autre part, celle-ci soulève de graves difficultés. Une de ces difficultés résulte des positions préférentielles.

Je crois que l'essentiel est de rechercher, d'un commun accord avec l'Afrique, une solution en ce sens que, d'une part, un appui plus large serait accordé aux territoires associés à la Communauté, mais que d'autre part toute l'idée de discrimination serait éliminée.

Il m'est arrivé de penser, Monsieur le Président, que l'on pourrait procéder — je crois qu'il s'agit là d'une idée française à l'origine — en modifiant les positions préférentielles de telle manière qu'elles ne s'expriment pas dans les droits à l'importation, mais que les six pays de la Communauté prélèvent sur diverses matières premières un certain droit à l'importation, quel que soit le pays d'origine, le total de ces droits étant cependant consacré au développement des territoires associés à la Communauté.

Monsieur le Président, je viens de dire que l'Afrique est résolue à suivre sa propre voie, animée par la pensée qu'il faut apporter la prospérité aux peuples placés sous l'autorité des dirigeants africains. Sur ce point, nous avons pu constater qu'en Afrique on s'est mis à l'ouvrage.

Comme vous le savez, quatre pays ont constitué une entente. Nous avons vu naître la première union douanière de quatre pays. Mais, fait bien plus significatif selon moi, ils ont institué un fonds de solidarité alimenté par les contributions des autres pays, l'importance de celles-ci dépendant du revenu national des pays en question. Cela signifie que, si l'un de ces pays est favorisé de façon notable par les circonstances, il est tenu de fournir au fonds de solidarité une contribution sensiblement plus forte que les autres pays. Mais en même temps — et c'est ce qui en fait un fonds de solidarité véritable — les pays moins bien lotis reçoivent de ce fonds, pour la réalisation d'objectifs déterminés, des sommes bien plus importantes que celles qu'ils ont eux-mêmes versées.

Monsieur le Président, il serait intéressant d'examiner ce que l'on demande au fonds de solidarité que nous connaissons en Europe, dans la Communauté, et quelle est à cet égard la situation. J'ai un peu le sentiment que nous pourrions bien trouver là tout autre chose que dans le Fonds de solidarité africain.

Outre cette association, il en est encore une autre, composée de douze Etats et qui comprend les quatre

pays dont je viens de parler. Cette association n'est pas encore au même point que l'autre, car il n'est pas si simple de parvenir à une coopération économique. Mais, là aussi, on s'efforce, en faisant preuve de sagesse, de trouver des solutions aux problèmes que pose la coopération.

Je ferai remarquer aussi qu'en Afrique on aperçoit fort bien les difficultés résultant du fait que l'Europe n'a pas encore pu établir une coopération européenne complète; je songe notamment au problème des Six et des Sept. Nous entendons dire constamment que les chances de coopération en Afrique seraient certainement plus grandes si un accord pouvait se faire d'abord en Europe.

Entre temps, nous avons pu constater que l'on tente déjà de trouver des solutions *ad hoc* à certains problèmes pendants entre les territoires d'expression française et ceux d'expression anglaise. Des traités de commerce sont conclus; des conversations ont lieu, portant sur de nombreux problèmes, notamment sur celui des migrations qui concernent la Haute-Volta, le Niger, le Dahomey, le Ghana et le Nigéria. Nous avons été heureux d'apprendre que des entretiens ont lieu sur la question de la canalisation du Niger, entre le Niger, la Haute-Volta et le Nigéria.

De toutes les manières possibles, on s'efforce de résoudre les problèmes qui se posent. Nous avons pu constater que les Africains ont parfaitement conscience de leurs responsabilités et qu'ils sont résolus à travailler énergiquement pour apporter à leurs pays la prospérité et le bien-être.

En guise de conclusion, je crois devoir dire que c'est la mission de l'Europe d'assister l'Afrique dans ses efforts, non pas selon la formule patriarcale, mais en traitant sur un pied d'égalité, en amis disposés à aider leurs frères d'Afrique qui se heurtent à de grandes difficultés dans l'accomplissement de leur lourde tâche.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. Kapteyn pour son excellent rapport écrit et pour les paroles qu'il vient de prononcer en guise d'introduction.

La parole est à M. Geiger, deuxième rapporteur, chargé de parler des aspects économiques.

**M. Geiger, rapporteur.** — (A) Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays d'outre-mer associés, un rapport sur les aspects économiques de l'association dans les pays visités.

Comme vous le voyez d'après mon rapport, la délégation a visité les Etats associés suivants: les républiques de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, la républi-

**Geiger**

que islamique de Mauritanie, les républiques du Mali, de Haute-Volta et du Niger. C'est dans cet ordre que s'est effectué notre voyage.

Comme je l'ai montré au début de mon rapport, la structure économique ne varie pas beaucoup d'un pays à l'autre. Ils présentent de nombreux traits communs.

Je ne voudrais pas m'attarder dans cet exposé introductif à énumérer les traits communs de ces pays ni à relever les caractéristiques propres à chacun d'eux; je l'ai déjà fait dans mon rapport écrit, dans la mesure où le permettait un voyage relativement rapide.

Je préférerais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour compléter mon rapport écrit détaillé par quelques brèves remarques, d'ordre général, qui s'imposent à vous lorsqu'on ressuscite les impressions de voyage avec un certain recul. A mon avis, toutes les organisations d'assistance doivent s'efforcer d'étudier avec les gouvernements des pays en voie de développement les problèmes qui se posent dans une atmosphère de véritable collaboration. Les nombreuses expériences des organismes d'assistance doivent être complétées par une connaissance exacte des besoins et des données que seuls les experts établis dans les pays en voie de développement mêmes peuvent avoir. Cette collaboration devrait s'étendre des premières prises de contact jusqu'à l'achèvement de la tâche; elle devrait en particulier présider aux travaux techniques de planification. Ceux-ci permettront aux jeunes techniciens des pays en voie de développement de participer à la création de l'œuvre dès ses débuts et éveilleront ainsi très tôt leur intérêt pour l'œuvre appelée à faire partie par la suite de leurs champs d'action.

Le désir d'apporter un concours à l'évolution économique des pays en voie de développement est heureusement très grand; il se manifeste dans les nombreuses organisations d'assistance créées à cet effet. Aussi ne faut-il pas s'étonner que tant de bonne volonté donne naissance aux projets les plus divers. La délégation a eu l'impression qu'il faudrait d'urgence coordonner ces mesures d'assistance. Cependant, il est tout aussi important que les mesures proposées soient exécutées le plus rapidement possible. Le facteur temps joue un rôle aussi décisif en politique qu'en économie. Il est vrai que l'activité de longue haleine que suppose la coordination est en contradiction avec une mise en œuvre rapide de l'assistance. Aussi faut-il essayer de faire pour le mieux.

La délégation a examiné attentivement la question de la consolidation du commerce intra-africain; elle a l'impression que son développement est souhaitable et faisable. La Communauté européenne pourrait apporter un concours efficace aux efforts des pays africains dans ce domaine. L'amélioration des moyens de transport y occupe la première place. Le développement des échanges commerciaux entre les pays visités est également plein d'avenir du fait que ces pays ont une même monnaie.

Quelles que soient les considérations que l'on peut faire sur l'aide aux pays en voie de développement, dès que l'on aborde le fond du problème, on se trouve à nouveau reporté au point de départ: la rationalisation du travail est l'une des conditions essentielles du bien-être économique. Or, la structure économique des pays visités est très loin d'une économie caractérisée par la division du travail. La plus grande partie de la population vit encore dans une économie primaire domestique où la production individuelle couvre les modestes besoins de tous les jours. Les gouvernements des pays africains savent que c'est par là qu'il faut commencer. Mais il est certain que toutes les mesures que l'on prendra dans ce domaine empiéteront sur la tradition séculaire qui a régi jusqu'à présent la vie familiale et l'ensemble de la vie collective. Il y a des siècles que l'Europe est passée de l'économie primaire domestique à une structure économique plus évoluée et qu'elle a traversé le stade de transformation qui attend aujourd'hui les pays en voie de développement. Mais cette évolution s'était déroulée de manière organique et avait duré longtemps, alors qu'actuellement, dans les pays en voie de développement, le temps presse. Il en résulte pour les gouvernements de ces pays des devoirs immenses que nous pouvons seulement esquisser ici. Mais il est certain que sur ce point aussi on pourrait leur prodiguer des conseils, par exemple par la voix des organisations syndicales européennes.

Il ne faut pas non plus négliger un autre problème: la construction d'hôpitaux, de sanatoriums et de maternités, les améliorations sanitaires, l'encouragement des études de médecine, la puériculture, les progrès dans l'alimentation et dans l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre les épidémies. Toutes les diverses mesures concernant l'hygiène, les soins, l'assistance aux malades et ainsi de suite vont augmenter à l'avenir les chances de survie de la population dans une proportion supérieure encore à celle que l'on a constatée jusqu'à présent. Or, une loi naturelle veut que les chances de survie des nourrissons soient sensiblement plus grandes que celles de la population adulte. Par conséquent, la pyramide démographique, qui traduit de manière visible la composition de la population d'après l'âge, prendra un développement dont il faut tenir compte dès à présent.

Le nombre des adolescents non encore aptes au travail va en effet augmenter dans une proportion supérieure à celui des personnes en âge de travailler, jusqu'à ce que l'on aboutisse, au bout de plusieurs dizaines d'années, à un état de stabilité, toutes les autres conditions demeurant égales. Il ne faut pas se cacher ce problème: il consiste en ce que le seul maintien du niveau de vie actuel représente déjà un certain effort à cause de l'accroissement des naissances.

Bien entendu, pour les peuples une nombreuse progéniture sera par la suite une bénédiction. Mais jusqu'à ce que le nombre des personnes nourricières

**Geiger**

et celui des enfants aient atteint un rapport stationnaire, plusieurs dizaines d'années s'écouleront durant lesquelles il faudra recourir à des efforts redoublés, voire triples afin d'arriver à élever le niveau de vie.

Monsieur le Président, ces considérations que je crois très importantes permettent de se faire une idée des efforts que nous devons faire pour venir en aide aux pays visités. Devant l'immensité de cette tâche, j'ai songé à ce mot d'un philosophe français : « Les grandes pensées viennent du cœur ». Oui, il nous faut de grandes pensées pour donner de l'efficacité à notre aide. Je crois que ces pensées ne doivent pas seulement être développées sur la planche à dessiner et mises en œuvre avec la logique de règle à calculer : elles doivent être d'une grandeur telles qu'elles ne puissent venir que du fond du cœur.

A chaque occasion, les membres de la délégation ont senti combien l'assistance au développement est un problème humain : dans leurs innombrables entretiens avec les chefs d'Etat, les présidents et les membres des parlements, les ministres et les secrétaires d'Etat, les fonctionnaires des ministères, les maires et les experts, les chambres d'industrie, de commerce et d'agriculture, dans nos conversations avec les guides si aimables et si serviables qui nous ont accompagnés au cours de nos visites et dans les propos que nous avons échangés avec la population, au marché, dans la rue, en ville et à la campagne.

Nous avons échangé nos impressions et nous nous sommes finalement juré de leur venir en aide. Monsieur le Président, nous voyons devant nous la grandeur de la tâche qui nous attend. Mais « les grandes pensées viennent du cœur ». C'est pourquoi je crois qu'en fin de compte c'est de nos cœurs que doivent naître les pensées qui nous permettent de fournir l'aide la plus efficace aux pays associés à notre Communauté.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Geiger pour son excellent rapport.

La parole est à M. Peyrefitte, troisième rapporteur, chargé de parler des aspects sociaux.

**M. Peyrefitte, rapporteur.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de saluer tout d'abord les Présidents et représentants des Parlements africains, dont la présence parmi nous rehausse beaucoup l'intérêt de nos débats.

*(Applaudissements.)*

Permettez-moi également de rendre hommage à M. le président Scheel et à M. le président Moro, qui successivement ont su, à la tête de notre délégation, mener à bien la mission d'information qui lui avait été confiée.

J'ai déjà eu à deux reprises l'honneur de présenter — et vous avez eu à deux reprises la patience de

m'entendre présenter — un rapport à la suite d'une mission d'études en Afrique. La première fois, en 1959, il s'agissait du rapport économique. La seconde fois, en 1960, il s'agissait du rapport politique.

La troisième délégation, à la veille de partir en Afrique occidentale, m'a fait, je ne sais si je dois dire l'amitié ou la perfidie de me désigner d'office, en mon absence, comme rapporteur social, fonction pour laquelle il n'y avait aucun volontaire. Mon premier mouvement a été de repousser cette flatteuse distinction dont je ne me sentais pas particulièrement digne. Un avocat désigné d'office peut toujours refuser de plaider une cause ; mais il n'en a pas le droit quand il s'agit d'une bonne cause, et c'était le cas. Car la fin dernière de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun, l'ultime raison des efforts que l'Europe consent en faveur de l'Afrique, c'est le développement social, c'est le relèvement du niveau de vie, c'est l'amélioration de la condition humaine.

Voilà pourquoi j'ai finalement accepté de présenter ce rapport. Voilà pourquoi, avec ceux de nos collègues qui s'intéressaient spécialement aux problèmes sociaux, nous nous sommes penchés, au cours du voyage, sur ces problèmes avec une sorte de fièvre que je n'avais pas connue, je dois le dire, au cours des précédents voyages.

Ma tâche, d'ailleurs, a été bien facilitée par les remarquables rapports de nos collègues Nederhorst et Pedini, qui ont joué le rôle de pionniers dans ce domaine si délicat. Il ne me restait plus qu'à ajouter, de-ci de-là, quelques touches complémentaires.

On a coutume de dire que, pour faire du social, il faut faire de l'économie et que, pour faire de bonne économie, il faut faire de bonne politique. Mais les rapports entre le politique, l'économique et le social ne sont plus les mêmes dans les pays sous-développés. D'abord, parce qu'il s'agit de pays où le retard du développement économique est si grand que les conséquences sociales en sont quelquefois tragiques. Ensuite parce que la trilogie classique : politique, économique, social, qui est la conséquence d'une évolution historique et le résultat de prises de conscience successives dans les pays occidentaux, n'est plus valable pour des pays qui, en quelques années, télescopent toutes les étapes de l'évolution.

C'est cette constatation que nous sommes amenés à faire, tout d'abord en analysant la situation sociale des pays que nous avons visités, puis en brossant rapidement le tableau des points sur lesquels une action devrait être entreprise.

Il est bien difficile, pour un Européen qui examine les problèmes sociaux africains, d'assimiler le cadre et le milieu de vie africains. Or, ce serait une erreur de juger l'Afrique, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, à la mesure européenne. Il faudrait se défier de l'« européocentrisme » ; il faudrait éviter les interprétations qui pourraient découler d'une transposition pure et simple, à la réalité africaine, des

**Peyrefitte**

éléments d'appréciation dont on se sert pour juger les phénomènes sociaux européens. On raconte l'anecdote de cette femme de gouverneur qui, prise de pitié pour la condition de la femme africaine, avait essayé d'y remédier à sa façon. Frappée de voir que les femmes africaines portaient leurs nouveau-nés sur le dos, elle avait fait commander des centaines de voitures d'enfant qu'elle fit distribuer. Qu'advint-il de ces voitures d'enfant ? Elles furent utilisées, mais pour des fins qui n'avaient que de lointains rapports avec leur destination initiale. On les trouvait aux carrefours, où des camelots s'en servaient comme support mobile à leurs étalages, pendant que d'autres démontraient les roues ou les ressorts pour fabriquer des attelages de fortune. Pas une de ces voitures n'avait été employée au transport des enfants.

C'est dire combien il faut être prudent dans les jugements que l'on porte sur la situation sociale en Afrique et combien il est nécessaire de s'assimiler la mentalité, les coutumes, le genre de vie des populations avant de vouloir apporter des remèdes aux problèmes sociaux. Mais ce souci d'assimiler ne doit pas non plus devenir une excuse pour ne rien faire. Sous prétexte qu'ils comprennent mieux l'âme noire, certains Européens installés en Afrique ignorent délibérément la pauvreté et la souffrance. L'habitude et aussi le fameux slogan : « ils sont heureux comme ça, pourquoi voulez-vous les changer ? », ont malheureusement trop souvent servi d'alibi pour l'inaction.

Mesdames, Messieurs, votre délégation, au cours du voyage en Afrique occidentale, a été assaillie par le problème social sous toutes ses formes : prolifération urbaine, mauvais état sanitaire de la population, manque d'instruction, condition arriérée de la femme, insuffisance du logement, problème de la main-d'œuvre.

Le premier problème qui apparaît à l'Européen est celui du déracinement des Africains et de leur entassement dans les agglomérations urbaines, quand ce n'est pas dans les bidonvilles. L'Européen qui débarque à Dakar, à Bamako ou à Niamey, une fois qu'il a quitté les quartiers résidentiels et qu'il erre dans les médinas, fait la découverte de la misère.

Lorsqu'on pense que la population de Kotonou est passé de 19.000 habitants en 1945 à 58.000 en 1956 ; quand on songe que, dans la même période, Dakar est passée de 184.000 à 235.000 habitants, pour dépasser 300.000 en 1961 ; lorsqu'on sait que cet accroissement ne correspond pas vraiment à un besoin économique, mais est le fruit d'une sorte de mirage qui attire les Africains et qui pousse un jour l'homme de la brousse à quitter celle-ci pour aller vers la ville, alors on mesure mieux la gravité de ce phénomène.

La ville, en fascinant l'Africain, a agi sur lui comme un dissolvant et affaibli tous ses liens ancestraux, tous ses liens sociaux traditionnels et jusqu'à ses croyances profondes.

Mais, sans doute, ne faut-il pas condamner d'un bloc la ville, la civilisation urbaine. C'est peut-être justement par la concentration que la ville agit davantage, alors que les mêmes situations, si elles étaient diluées sur de vastes étendues, perdraient leur pouvoir de transformation.

En définitive, on peut dire que l'individu africain déraciné, avec le zèle qu'il a mis à imiter ce qu'il a vu dans la ville, est passé beaucoup plus vite du stade de la case en terre à la maison en dur, et a cessé beaucoup plus vite de se comporter en être tribal pour découvrir un métier, un mode de vie moderne, une hygiène insoupçonnée, des contacts sociaux élargis et l'école pour ses enfants. Dans le sens de l'acquis immédiat, qui est perceptible notamment dans les nouvelles classes moyennes africaines, la ville a été profitable, en fin de compte, aux transplantés.

Dans le domaine de l'hygiène et de la santé, il est nécessaire de rappeler les efforts qui ont été entrepris de tous côtés, mais qui malheureusement restent encore insuffisants. Le rôle des missions et celui des médecins militaires est admirable et a particulièrement retenu l'attention de votre délégation. Grâce à leur mobilité, et aussi grâce à leurs contacts directs avec la population, les uns et les autres sont arrivés à donner aux habitants certaines habitudes d'hygiène qui, à l'époque, étaient révolutionnaires.

De même qu'en économie, il est souvent plus rentable pour ces pays de créer une multiplicité de pôles de développement que d'énormes complexes qui absorbent un minimum de main-d'œuvre pour un maximum de capitaux, de même, il nous a semblé qu'en ce domaine l'action de petites équipes mobiles permettait, en milieu rural comme en milieu urbain, une action massive contre les maladies et fournissait un maximum de connaissances médicales et d'habitudes hygiéniques.

L'insuffisance du régime alimentaire de la population a particulièrement préoccupé notre délégation. Cette insuffisance entraîne un surmenage accru pour les travailleurs et une baisse de rendement. Notre délégation s'est demandé si, dans le cadre de la politique agricole commune qui nous préoccupe tellement les uns et les autres, il ne serait pas possible de consacrer les surplus agricoles à une vaste opération d'aide à l'Afrique.

On nous objectera qu'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes produits, que l'Afrique sous-alimentée a surtout besoin de protéines et de vitamines et n'a que faire de nos produits laitiers, de notre beurre, de notre blé. D'abord, ce n'est pas si sûr et, de toute façon, votre délégation souhaite que la Commission exécutive et peut-être aussi la commission de l'agriculture de l'Assemblée mettent à l'étude ce problème de la coopération agricole euroafricaine, sur une base positive, car il semble qu'il y aurait là à la fois un grand bienfait en même temps qu'un moyen de résoudre certains de nos problèmes européens.

## Peyrefitte

Je vois que M. le Président de la commission de l'agriculture veut bien manifester son accord par des signes de tête non équivoques. Je serais heureux que sa commission puisse se saisir de ce problème et lui donner la suite qu'il comporte.

Le développement quantitatif de l'enseignement a été sensible au cours des dernières années. Les statistiques prouvent qu'entre 1955 et 1958 le nombre des élèves des écoles primaires a augmenté de 119,6 % en Côte-d'Ivoire et qu'en Mauritanie le nombre des enfants scolaires a augmenté de 32 % lors de la dernière rentrée.

En dehors du domaine quantitatif, se pose un problème d'ordre qualitatif : celui de l'adaptation de l'école et des systèmes d'enseignement au milieu local. Il faut reconnaître que, très souvent, l'enseignement a un caractère livresque peu en rapport avec le milieu où vivent les élèves, avec leur besoins et ceux de leurs pays. Cette situation demande un effort d'adaptation au milieu local, de façon que l'élève se sente en harmonie avec sa tradition familiale et coutumière et qu'il soit formé dans l'esprit des besoins particuliers de son pays. Tout cela suppose à la fois l'adaptation des programmes et des manuels et l'introduction de formules nouvelles dans l'enseignement, permettant la vulgarisation d'une véritable culture populaire.

Il convient de noter que les efforts déployés dans le sens de cette africanisation de l'enseignement, paradoxalement, se sont parfois heurtés à des susceptibilités africaines. Certains dirigeants locaux ont repoussé une personnalisation de l'enseignement africain, craignant qu'une différenciation avec l'enseignement métropolitain ne crée une discrimination et finalement un enseignement au rabais ; j'en appelle, à cet égard, à nos éminents amis africains qui se trouvent actuellement à la tribune diplomatique.

Nous devons d'ailleurs nous réjouir qu'une réunion des ministres africains de l'éducation se soit tenue récemment à Paris avec pour objet la recherche de mesures pratiques en vue d'africaniser davantage l'enseignement, notamment en matière de géographie, d'histoire et de sciences naturelles.

La scolarisation se heurte à d'autres obstacles et notamment à l'absence de maîtres et à l'immensité de l'effort à accomplir pour toucher tous les enfants. Pour être efficace, le système scolaire doit, avant tout, être réaliste et adapté aux conditions locales. Votre délégation a été particulièrement frappée, au cours de ce voyage, par l'expérience du « plan Christol », tentée par la Haute-Volta, expérience d'un enseignement populaire accéléré pour les enfants qui n'ont pas été scolarisés. Il s'agit de combler les lacunes de la scolarisation normale en permettant aux enfants non scolarisés, de quatorze ou quinze ans, de recevoir au moins les rudiments indispensables. Il est, en effet, inadmissible qu'une partie de la population reçoive une éducation poussée, pendant que l'autre n'en a pas du tout.

Le plan Christol nous a paru fournir une réponse fort intéressante, qui mérite de servir d'exemple pour la solution du problème de la « désalphabétisation ». A quoi bon construire de magnifiques universités et des lycées modèles, si une partie très importante de la population en reste au stade le plus primitif ?

Il ne faut pas que les établissements scolaires soient des temples où seulement une élite vient se recueillir. Il faut que tous les Africains puissent avoir accès à la culture.

Ce que je viens de dire n'empêche pas de saluer au passage les deux universités africaines existant dans les pays que nous avons visités, l'université de Dakar, en plein développement depuis 1950, et l'université d'Abidjan, encore à l'état embryonnaire, mais qui va prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir. Elle a ouvert ses portes en 1958 et, après s'être tenu au stade de la propédeutique, elle va progressivement couvrir tous les degrés de l'enseignement supérieur.

Pendant que l'homme africain s'occidentalise d'une façon souvent foudroyante, votre délégation a été frappée par le fait que la femme africaine demeure souvent très loin derrière. Il y a là un problème qui nous a paru très préoccupant. Que l'Africaine soit confinée dans des besognes ménagères, cela n'a rien de dramatique puisqu'elle partage cette condition avec la plupart des femmes dans le monde ! Mais les vertus de la ménagère gagneraient beaucoup à l'amélioration de l'hygiène, de l'habitat et à une éducation plus complète et plus solide.

Or, l'infériorité de la femme se manifeste précisément surtout dans le domaine de l'enseignement. Les filles sont relativement peu nombreuses à l'école. Il suffit de consulter les statistiques qui figurent en annexe de mon rapport. En 1958, par exemple, le pourcentage des filles à l'école n'était, en Mauritanie, que de 16 % par rapport à celui des garçons. Donc, une fille contre six garçons était scolarisée. Cela signifie que, sur six garçons, un seul trouvera une femme qui aura reçu la même éducation que lui : les cinq autres épouseront des jeunes filles analphabètes qui ne pourront pas partager avec eux une culture et des centres d'intérêt communs.

Les problèmes du travail ne sont pas moins préoccupants. Ils sont tributaires des conditions démographiques et des conditions économiques. En Afrique occidentale, la proportion de la population que l'on peut considérer est très faible. En aucun cas elle ne dépasse la moitié de l'ensemble de la population.

A ce sujet, je voudrais préciser certaines données contenues dans le rapport que vous avez sous les yeux et qui ne doivent pas prêter à confusion. Il y est dit, par exemple, que « les travailleurs agricoles salariés sont employés en grande partie dans des exploitations agricoles de type européen ». Cela ne signifie pas qu'il s'agit d'exploitations agricoles appartenant à des Euro-

**Peyrefitte**

péens. Dans les pays que nous avons visités, la plupart des exploitations sont aux mains d'Africains. Par l'expression « type européen », j'entends de grandes plantations à l'europpéenne, mais appartenant à des Africains et cultivées par des Africains.

Cependant, les règles du salariat sont quelquefois suivies avec éclectisme par ces employeurs africains. Au Sénégal, notamment, les propriétaires locaux emploient de nombreux ouvriers saisonniers originaires du Mali et qui travaillent suivant des modalités plus proches du métayage que du salariat tel que nous le concevons en Occident.

Au paragraphe 35 de mon rapport, il est dit que « le niveau des salaires est, en général, peu élevé et les régimes d'assistance maladie, chômage ou vieillesse sont le plus souvent insuffisants. Ils ne s'appliquent, en effet, qu'aux travailleurs salariés ». En fait, les salaires minima en Afrique occidentale atteignent des chiffres élevés relativement aux chiffres connus pour ces régions : 88 francs métré au Sénégal comme salaire horaire minimum, 80 francs métré en Côte-d'Ivoire, 68 francs métré au Dahomey. En Tunisie et au Maroc, ce salaire est d'environ 80 francs métré.

Il est évident que le niveau général des salaires n'a de sens que comparé à celui du revenu national des habitants du pays. En France, par exemple, le salarié qui ne touche que le S.M.I.G., le salaire minimum garanti, et qui travaille deux mille heures par an, est payé 326.000 francs par an. Le revenu national moyen par tête d'habitant étant de l'ordre de 400.000 francs, on peut dire que celui qui reçoit un salaire minimum est une sorte de prolétaire, puisque son revenu est nettement inférieur à celui de la moyenne de ses compatriotes.

En Afrique, c'est l'inverse. Au Sénégal, par exemple, un salarié touche un minimum de 176.000 francs métré par an, alors que le revenu moyen de la population ne dépasse pas 30.000 francs par tête d'habitant. Par conséquent, les salariés constituent en Afrique une classe privilégiée. En dehors de cette classe, une masse de gens travaillent plus ou moins, végètent plus ou moins, et constituent souvent une masse de parasites.

Donc, le sous-emploi est une condition presque permanente de la main-d'œuvre en Afrique.

Mais nous quittons là le domaine du social pour entrer dans un domaine qui est déjà celui de l'économie ou plutôt dans un domaine que nous n'avons jamais cessé de côtoyer, celui du développement au sens large du terme et qui implique à la fois une adaptation politique, une adaptation économique et une adaptation sociale.

Il est évident que, pour faire travailler les hommes en vue d'élever leur niveau social, il y a deux moyens essentiels : l'intérêt ou la contrainte.

L'intérêt est matériel. Il fait appel à des sentiments humains qui ne sont pas les plus beaux. Mais surtout, l'intérêt, dans une économie en voie de développement, n'est pas toujours un moyen sûr. En effet, quand il s'agit d'une économie où les rendements sont très faibles, l'intérêt n'apparaît pas comme un motif suffisant pour travailler. Alors, à moins de recourir à la contrainte, il faut des motifs plus nobles, il faut quelque chose de mieux adapté à l'homme noir. C'est là que se manifeste à la fois la limite de l'action européenne et la grandeur de la tâche qui incombe aux hommes d'Etat africains.

Vouloir inculquer à l'Africain le goût du travail, sans tenir compte de ses possibilités ou de ses aspirations, n'est pas très réaliste. La rapidité que l'on exige de l'ouvrier africain dans l'accomplissement d'un travail technique lui est tout à fait étrangère. On l'accuse d'être maladroit. En fait, il ne s'agit pas de maladresse ; au contraire, à conditions égales, l'ouvrier africain est souvent plus adroit que l'ouvrier européen. Mais il arrive qu'en face de sa machine, l'Africain se sente inadapté. Cependant, si l'on veut repenser l'Afrique d'aujourd'hui, si l'on veut en faire un continent moderne, il faudra bien que le travailleur africain prenne la cadence universelle du progrès technique.

C'est là-dessus, Mesdames, Messieurs, que je voudrais conclure.

J'ai tenu à faire figurer en annexe à mon rapport des données techniques sur l'action du Fonds européen de développement. Je vous recommande d'y jeter un coup d'œil. Vous constaterez que cette action est déjà très importante. Je prends la première rubrique qui me tombe sous les yeux. Côte-d'Ivoire : hydraulique humaine, points d'eau, forages et puits, création de 5 hôpitaux secondaires, 60 écoles primaires en construction, 10 camps de formation rurale, lotissement à Abidjan... C'est déjà une énumération fort édifiante que vous avez sous les yeux.

Ecoles d'agriculture, ambulances, éducation rurale, dispensaires antituberculeux, maternités, l'action du fonds est déjà très poussée. Tout n'est pas en construction et a plus forte raison tout n'est pas construit, mais beaucoup de choses sont déjà décidées et lancées. On peut dire que l'action du Fonds est déjà très poussée, et malgré toutes les critiques que l'on peut faire à l'égard du Fonds et de sa lenteur, c'est là un très beau palmarès. Mais ne nous faisons pas d'illusions : le Fonds européen, c'est bien ; mais ce n'est pas tout et ce n'est pas assez.

D'abord, parce que les efforts doivent être coordonnées, doivent être repensés dans leur ensemble. Dans le document de travail que j'ai eu l'honneur de présenter la semaine dernière au comité de contact de Bonn, j'ai eu l'occasion d'exprimer ce souci de coordination africaine, cette nécessité d'établir des plans à propos des investissements. Il me semble que le rôle du Fonds européen de développement, tel qu'il a été conçu jusqu'à maintenant, n'a pas assez tenu compte

**Peyrefitte**

de cette nécessité de globaliser les efforts. Les saupoudrages financiers sans aucun ordre préétabli, risquent d'avoir des effets très limités, de conduire à des gaspillages, à des doubles emplois. Voilà pourquoi il est nécessaire que le Fonds européen de développement soit intégré dans un plan général de promotion sociale, de même qu'il doit être l'instrument d'un plan de développement économique général. Le plan Christol, dont je parlais tout à l'heure, pourrait, à cet égard, servir d'exemple aux autres pays.

Ensuite, la meilleure manière de résoudre les problèmes sociaux, c'est encore de développer le niveau de vie, donc d'assurer des revenus décents aux travailleurs et, pour cela, de faire en sorte que les produits tropicaux soient écoulés à des prix stables et rémunérateurs.

Nous revenons ainsi par un détour à ce problème sur lequel on n'insistera jamais assez : il n'est pas de progrès social possible en Afrique tant que les Africains ne seront pas assurés d'un écoulement à de justes prix des produits de leur activité. La stabilisation des cours des matières premières est une tâche primordiale ; elle aura des effets non pas seulement économiques, mais sociaux.

Enfin, et c'est à quoi je faisais allusion tout à l'heure, l'aide européenne ne saurait se substituer purement et simplement à l'effort africain. On raconte que, dans une ville d'Extrême-Orient, lorsqu'il s'était agi d'éliminer les mouches et les rats qui infestaient les rues, chaque habitant se fit un devoir d'envoyer chaque matin sa queue de rat au chef du pays. L'émulation avait saisi chaque quartier et l'affaire avait tourné en une véritable compétition. Peut-être l'image saugrenue des queues de rat s'entassant sur un bureau a de quoi faire sourire, mais il me semble, Mesdames, Messieurs, que les problèmes sociaux en Afrique ne se résoudreont pas sans une certaine dose d'émulation et je dirai même de mystique.

Il faut que les Européens, non seulement ne fassent pas obstacle à cette mystique, mais, au contraire, l'aident à se développer dans toute la mesure de leurs moyens. La technique ne sera jamais assez puissante pour remplacer la mystique.

En fin de compte, c'est au cœur et à l'âme africains qu'il faut faire appel si l'on veut vraiment apporter un progrès social, car il n'y a pas de progrès social sans progrès humain. Méditons, Mesdames, Messieurs, cette phrase cinglante d'un Africain qui s'adressait à un expert de l'assistance technique en ces termes : « Nous vous avons demandé de l'espoir, de la compréhension et de l'amour, et vous nous avez donné de l'argent et de la technologie. Est-ce que c'est cela qui avait fait la grandeur de vos pays ? »

(Applaudissements.)

(M. Janssens remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENTE DE M. JANSSENS**

*Vice-président*

**M. le Président.** — Je remercie M. Peyrefitte pour les précisions qu'il nous a fournies concernant les différents points de son rapport.

La parole est à M. Carcassonne pour présenter son rapport sur le fonctionnement du fonds de développement.

**M. Carcassonne, rapporteur.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au cours de notre mission en Afrique, nous avons entendu souvent maintes doléances au sujet du Fonds de développement européen. La commission pour la coopération avec les pays en voie de développement, émue par ces doléances, m'avait confié la mission particulière de prendre contact avec les dirigeants du Fonds de développement européen et de lui faire rapport. Ce rapport a été présenté et j'ajoute, en m'en excusant, qu'il a été approuvé à l'unanimité alors que j'étais absent. Je remercie M. le président Scheel et tous mes collègues pour la très grande confiance dont ils m'ont ainsi honoré. Je vais maintenant me permettre de lire aussi rapidement que possible ce rapport que la commission a bien voulu faire sien.

Depuis le début effectif des activités de fonds de développement institué auprès de la C.E.E. conformément à l'article premier de la convention d'application, le fonctionnement de ce fonds a donné lieu à des doléances de la part des pays africains. D'abord, les dispositions régissant le fonds mettaient à la charge des pays l'établissement d'un dossier très volumineux. Ensuite, l'examen de ces dossiers par les services de la C.E.E. ne se faisait pas d'une manière très rapide. Enfin, certains dossiers, qui n'étaient pas conformes aux règles fixées par la C.E.E., donnaient lieu à un certain nombre de navettes entre Bruxelles et les capitales africaines et souvent via la capitale de l'Etat membre, de telle sorte que le moins qu'on ait pu dire du fonctionnement du fonds est qu'il était entaché d'une certaine lenteur.

Aux raisons qui viennent d'être énumérées et qui tiennent au formalisme s'en sont ajoutées d'autres : d'une part, avant que les pays associés n'obtiennent leur pleine indépendance, les dossiers devaient faire l'objet d'une transmission par la capitale de l'Etat membre avec lequel ces pays entretenaient des « relations particulières » et, d'autre part, certaines difficultés concernant la désignation des contrôleurs techniques retardaient également la signature des conventions de financement. Ainsi, on a pu déterminer que la durée moyenne s'écoulant entre la présentation d'un projet à la C.E.E. et la mise en route des travaux était d'environ 22 mois.

Votre rapporteur a cependant pu constater qu'un certain nombre de ces causes de lenteur ont disparu : les dossiers de projets n'ont plus, pour la grande

**Carcassonne**

majorité d'entre eux, à passer par les capitales de Etats membres ; ensuite, les difficultés apparues à propos de la nomination des contrôleurs techniques ont été aplanies ; enfin, de sérieux efforts ont été entrepris afin d'accélérer le fonctionnement du Fonds. La troisième mission d'information dans certains pays d'outre-mer associés a cependant fait apparaître que ce fonctionnement ne donnait pas encore entière satisfaction à nos amis africains.

La mission d'information effectuée par votre rapporteur auprès de la C.E.E. permet d'exposer brièvement les difficultés qui entravent le fonctionnement du fonds.

Pour cela, il importe d'abord d'examiner comment s'effectuent, en pratique, les opérations du fonds. En dehors des dispositions de la convention d'application, deux règlements régissent le fonctionnement du Fonds : l'un du Conseil, l'autre de la Commission de la C.E.E. Il est facile de se rendre compte, à la lecture du règlement n° 7, et surtout de l'annexe A de ce texte, que l'on demande aux pays qui désirent présenter un projet au financement du Fonds, un travail considérable qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'effectuer suivant des normes « européennes ». En effet, comme l'a dit le président Hamani Diori, si les pays africains disposaient des spécialistes capables d'établir convenablement les dossiers, ils ne seraient plus des pays en voie de développement et, partant, n'auraient plus besoin d'avoir recours à un fonds du développement.

Schématiquement, un projet présenté au fonds passe par les stades suivants :

1. Présentation ;
2. Accord du comité permanent ;
3. Accord de la Commission (suffisant pour les projets sociaux) ;
4. Accord du Conseil (pour les objets économiques seulement) ;
5. Signature de la convention de financement ;
6. Lancement du premier appel d'offres ;
7. Passation du marché ;
8. Exécution et paiement.

Votre rapporteur a pu se rendre compte qu'actuellement — donc après intervention d'un certain nombre d'améliorations — les délais requis pour les différents phases sont les suivants :

— de la réception du projet à la fin de l'instruction : 6 mois ;

— saisine du comité permanent : dans le mois qui suit la fin de l'instruction ;

— la Commission statue très vite après la décision du comité permanent et elle utilise la procédure écrite ;

— en ce qui concerne les projets économiques, ceux que la Commission a approuvés sont transmis au Conseil. Si, dans le délai d'un mois, aucun Etat membre ne demande que le Conseil s'en saisisse, ils sont réputés approuvés. Si le Conseil est saisi, il statue à la majorité qualifiée dans les deux mois. En pratique, le Conseil n'a été saisi que dans un nombre réduit de cas, de sorte que la durée moyenne séparant l'accord de la Commission de l'accord du Conseil oscille autour de deux mois ;

— la convention de financement doit être signée par les représentants de la C.E.E. et par un représentant de l'Etat associé en cause. L'on estime que, grâce à certains aménagements pratiques, le délai s'écoulant entre la décision définitive et la signature de la convention de financement pourrait être inférieur à un mois ;

— en raison du fait que, assez souvent, des pays africains modifient les données du projet après la signature de la convention de financement, les trois dernières phases nécessitent fréquemment un temps assez long. Il semble que, là aussi, une réduction sensible puisse encore intervenir.

En résumé, dans la meilleure des hypothèses, l'on compte 6 à 8 mois entre la réception du dossier et la signature de la convention de financement et 3 à 4 mois entre cette signature et la publication de l'appel d'offres.

Le paiement se fait au cours de travaux suivant les conditions du contrat. Si ce dernier le stipule, un premier versement n'excédant pas 30 % du montant du total peut intervenir lors de la signature du contrat.

Voici, chiffrée par « stades », la situation au 31 mars 1961 :

— L'instruction est terminée pour des projets dont le total s'élève à près de 187 millions d'unités de compte ;

— sur ce total, près de 143 millions d'unités de compte ont fait l'objet d'une décision de la Commission ou du Conseil.

— des conventions de financement ont été signées pour près de 108 millions d'unités de compte ;

— les appels d'offres lancés concernant près de 50 millions d'unités de compte ;

— les marchés passés portent sur environ 16 millions d'unités de compte ;

— les paiements effectués se montent, au 31 mars 1961, à près de 5 millions d'unités de compte.

Il ressort de ces considérations qu'une amélioration du fonctionnement du Fonds est possible dans le sens d'une réduction des délais. Il semble que l'on puisse, à ce propos, distinguer entre : les délais sur lesquels la C.E.E. peut agir et ceux sur lesquels elle ne peut agir directement.

En ce qui concerne les premiers, certaines lenteurs sont dues uniquement aux difficultés que rencontre

**Carcassonne**

la direction du fonds sur le plan purement administratif. Ainsi, les règlements internes exigent que la plupart des pièces soient traduites dans les trois autres langues officielles. Or, la direction générale du développement de l'outre-mer ne dispose pas de traducteurs propres et, même dans le cas où un certain nombre de traducteurs lui seraient affectés, elle n'aurait ni les locaux ni le personnel auxiliaire nécessaires. D'une façon générale, le manque de personnel de la direction du fonds handicape son action, surtout en ce qui concerne les techniciens.

D'autre part, la commission de contrôle — organisme qui contrôle les comptes — envisage son action dans une optique par trop « européenne », incompatible, semble-t-il, avec les exigences d'une intervention rapide des concours du fonds. Il semble que cet organisme devrait faire preuve de davantage de souplesse et surtout de réalisme.

En outre, le régime budgétaire prescrit par les règlements s'est révélé très difficilement applicable. Le fait que le fonds tire ses ressources de fonctionnement du budget général constitue une autre entrave à ses activités.

Les délais sur lesquels la C.E.E. ne peut agir directement sont ceux dus à la présentation de dossiers incomplets ou mal préparés. Il est évident que les exigences de l'annexe A du règlement n° 7 ne sont pas proportionnées aux moyens dont disposent les États africains. Il faut en effet, fournir cent dix ou cent dix-huit pièces différentes. Il serait, par conséquent, utile que la C.E.E. puisse être mise en mesure de collaborer avec ces États à l'élaboration des projets. Il semble que l'envoi de deux ou trois missions, quasi permanentes, en Afrique et à Madagascar puisse être de nature à aider utilement à la solution de ce problème.

J'ouvre ici une parenthèse. Je sais que notre excellent collègue M. Kapteyn souhaiterait qu'il y eût des bureaux permanents. J'en suis aussi très partisan. C'est seulement par timidité que j'avais parlé de bureaux quasi permanents. Du moment que M. Kapteyn les veut permanents, comme rapporteur de la commission, j'en rallie avec enthousiasme à son point de vue.

Dans le même sens, une partie plus importante des moyens que ceux que le fonds a consacrés, jusqu'à présent, à ces fins pourrait servir à la réalisation d'études.

De même, ainsi qu'il a été dit plus haut, il arrive fréquemment qu'après la signature de la convention de financement, des modifications soient apportées au projet initial. Si, au départ, ces projets étaient mieux présentés, grâce aux formules qui viennent d'être suggérées, la passation des marchés pourrait suivre de très près la signature de la convention.

D'autres problèmes plus particuliers méritent d'être mentionnés.

1. Un certain nombre des aspects du problème des contrôleurs techniques devraient être repensés dans le sens, par exemple, d'une association plus étroite des contrôleurs à la préparation du projet.

2. Le Fonds doit veiller à la réalisation la plus économique des travaux. Cela impose d'éviter, dans toute la mesure du possible, les ententes entre entreprises, car, là comme ailleurs, les grands industriels s'entendent.

3. Il faudrait s'efforcer de susciter une participation plus importante des entreprises locales qui, dans la plupart des cas, font des prix plus intéressants, mais ne peuvent pas assumer la charge de grands travaux.

4. Certaines difficultés sont apparues au sujet de l'information des entreprises susceptibles de concourir. Peut-être conviendrait-il de reviser le système actuel de publicité pour le rendre plus efficace. Dans le même ordre d'idées, l'on peut estimer souhaitable que le résultat des adjudications soit également publié.

5. Jusqu'à présent, le problème de la coordination avec d'autres organismes multilatéraux de financement ne s'est pas posé. Cependant, dans les rares cas où une telle coordination a pu être envisagée, elle s'est réalisée d'une manière satisfaisante. A ce propos, il peut être intéressant de souligner que la durée moyenne exigée pour l'approbation seule d'un projet soumis au FIDES était de un an. Pour le BIRD, ce délai est de trente mois.

Il est temps maintenant de se demander quelle peut être l'action de votre Assemblée en ce qui concerne le fonctionnement du fonds. Il semble qu'elle pourrait s'orienter dans les directions suivantes :

— Comptes rendus d'activité périodique de l'exécutif à la commission compétente ;

— action suivie de l'Assemblée tendant à examiner, en permanence, les problèmes et l'activité du fonds ;

— action « stimulatrice » exercée par l'Assemblée sur l'exécutif par le moyen de questions écrites ou orales avec débat ;

— dans une lettre adressée au président de la Commission de la C.E.E. pourraient être présentées une série d'observations qu'en l'état actuel des choses il paraît inopportun de consigner dans un document public ;

— soutien apporté par l'Assemblée aux demandes justifiées de l'exécutif et des partenaires associés. A ce propos, il y aurait lieu de mettre au point une procédure permettant aux pays associés d'exprimer leurs doléances sur des points précis ;

— dans l'immédiat, enfin, l'Assemblée doit envisager d'apporter son soutien aux demandes budgétaires de la direction générale VIII pour le prochain exercice, de manière à faciliter matériellement le travail de celle-ci.

**Carcassonne**

En conclusion, votre rapporteur estime nécessaire de souligner encore une fois combien ont été méritoires les efforts de la direction du fonds qui, malgré les énormes difficultés matérielles auxquelles elle a dû faire face et malgré les problèmes considérables posés par la mise en route et le rodage du mécanisme du fonds, est parvenue à des résultats pour le moins aussi satisfaisants que ceux obtenus par des institutions de financement beaucoup plus anciennes et plus connues.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Carcassonne pour ce commentaire de son rapport.

J'ouvre la discussion commune des quatre rapports dont l'Assemblée vient d'entendre la présentation.

La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** — Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais d'abord, comme l'a fait tout à l'heure M. Peyrefitte, saluer ici nos collègues africains qui viennent écouter nos débats et se préparent ainsi à discuter avec nous, au mois de juin prochain, des problèmes qui nous sont communs.

Je voudrais pourtant exprimer une relative inquiétude au sujet des rapports et notamment du rapport sur les aspects économiques. Celui-ci, parlant des différents moyens qu'il convient de mettre en œuvre pour développer l'économie des pays d'Afrique, cite en particulier les possibilités offertes dans le domaine de la stabilisation des cours des matières premières. M. Peyrefitte y a fait aussi allusion tout à l'heure. Je désire insister sur ce point.

Je suis, en effet, frappé de voir que, depuis des années, dans toutes les instances internationales, tant à l'O.N.U. qu'à la Communauté économique européenne et dans notre Assemblée, on parle de l'aide aux pays en voie de développement par la stabilisation des cours des matières premières. Mais en réalité, les efforts qui ont été faits dans ce domaine ont été particulièrement minces, et j'ai l'impression qu'on répète d'année en année la même chose, étant bien entendu que, pour défendre certains intérêts particuliers, personne ne bouge, même dans notre Assemblée.

Comment peut-on aider des pays en voie de développement ?

D'abord, il y a la vieille technique connue ; l'aide bilatérale qui est largement fonction de considérations politiques. Avec les années qui passent, le mécanisme de l'aide bilatérale ne semble pas, en cette deuxième moitié du vingtième siècle en tout cas, être le meilleur pour le pays auquel on destine des concours.

Il y a encore l'aide multilatérale, essentiellement fondée sur l'assistance technique. Chacun sait que les crédits prévus à cet effet ne sont pas très importants eu égard aux nécessités.

Vient ensuite le financement par des capitaux privés ou publics.

Les capitaux privés, ne nous leurrons pas, ne sont investis que s'ils trouvent une rémunération comparable à celle qu'ils connaissent dans les pays industriels, où déjà elle est insuffisante. Par conséquent, il est difficile d'envisager un immense développement de l'investissement des capitaux privés, d'origine européenne ou américaine en particulier.

Reste la vente des produits tropicaux, c'est-à-dire l'écoulement régulier des matières premières produites par les pays africains, de manière à leur permettre de créer une épargne locale, car le jour où une épargne locale sera constituée, qu'elle soit publique ou privée, les investissements nationaux s'y feront normalement et régulièrement, et c'est à ce moment que commencera à s'élever effectivement le niveau de vie.

Or, si nous voyons comment les divers pays de l'Europe des Six représentés ici s'intéressent aux matières premières des pays africains, nous constatons de très grandes différences. Le pourcentage des importations de certains produits tropicaux et matières premières industrielles en provenance des pays et territoires d'outre-mer associés et avec lesquels nous devons passer de nouveaux accords est intéressant à examiner. La France, par exemple, achète 59 % de ses produits tropicaux et matières premières à des pays d'Afrique ; l'Allemagne ne dépasse pas 3,1 %, l'Italie 11,3 %, les Pays-Bas 11,4 %. Seule l'Union économique belgo-luxembourgeoise achète 35 % de ses matières et produits tropicaux en Afrique.

L'on peut donc dire que les pays de l'entité que devrait constituer l'Europe des Six ont, à cet égard, une politique totalement diversifiée. Certains de nos partenaires, nos partenaires allemands et hollandais en particulier, nous répondent, lorsque nous, Français, leur faisons observer qu'il serait souhaitable que joue une certaine préférence africaine dans l'achat de ces matières premières, que leur rôle de pays industriels dans le monde veut qu'ils achètent aux fournisseurs les moins disants. Ce qui, en d'autres termes, consiste à rétablir le colonialisme sous une autre forme, la plus détestable, la plus perfide, celle qui consiste à obliger les territoires fournisseurs de matières premières à se plier aux impératifs du client, sans s'occuper de la répercussion des opérations d'achats au prix le plus bas sur le niveau de vie des populations des pays vendeurs.

A partir du moment où l'on envisage une association entre l'Europe et l'Afrique, cette méthode me paraît totalement dépassée et opposée aux cas, une mauvaise manière de créer entre les Africains et nous la Communauté d'intérêts que nous sommes nombreux à souhaiter.

Quels sont par ailleurs les mécanismes que l'on a envisagés jusqu'à présent pour stabiliser les cours ?

**Armengaud**

Il y a d'abord celui que la France a longuement utilisé, de la Caisse centrale de la France d'outre-mer, qui a financé toute une série de caisses particulières destinées, soit à des achats d'un volume déterminé, soit à la stabilisation des cours, soit à des reports de stocks d'une année sur l'autre, de manière qu'en cas d'excédent, les achats de matières premières soient quand même financés.

La Grande-Bretagne a adopté une solution un peu différente, celle des *marketing boards*, qui consiste à soutenir les cours de certaines matières premières produites dans les pays du Commonwealth, mais avec des prélèvements effectués sur le prix départ des pays producteurs, ce qui veut dire que les producteurs eux-mêmes financent, pour une large part, les fonds des *marketing boards*.

Les pays de l'Est ont employé une autre formule : ils stabilisent les cours des matières premières en s'engageant à les prendre à un cours fixe pendant une certaine période, généralement assez longue, en échange de la fourniture de produits industriels.

Viennent enfin les accords internationaux portant sur certaines matières premières comme le sucre, l'étain ou le blé.

Mais tous ces mécanismes, si divers soient-ils, ne créent pas une toile de fond solide. En réalité, on a l'impression qu'à cet égard, la politique des pays de l'Europe des Six, voire de l'ensemble des pays d'Europe si l'on parle des Treize, est aussi disparate que possible.

On a le sentiment aussi que, dès qu'on parle de la stabilisation effective du cours des matières premières par des engagements d'achat à long terme à un cours fixe, on se heurte, tout au moins en Occident, à la réaction brutale de ceux qui tiennent le marché des matières premières aux bourses de Londres ou de New York et qui préfèrent gagner de l'argent par des spéculations sur ces matières plutôt que d'apporter un concours efficace aux pays sous-développés en voie d'expansion.

Aussi, il faut bien que nous fassions l'autocritique d'une politique occidentale qui, à l'exception de la France, a consisté à promettre des concours et notamment la stabilisation des cours des matières premières de même que des quantités achetées, sans cependant jamais s'engager dans une politique commune qui assurerait effectivement cette stabilisation.

Il est nécessaire de le dire clairement avant de nous réunir, dans un mois, avec nos collègues africains, pour définir en commun une politique qui les incite à croire à notre volonté comme à notre bonne volonté !

Quels moyens devrions-nous envisager ? Je n'ose pas, bien entendu, préjuger ce qui sera dit dans un mois, mais une certaine programmation des achats par les pays de l'Europe des Six doit être dès main-

tenant définie et ceci en association avec nos collègues africains qui connaissent bien les matières qu'ils sont capables de fournir.

Cette programmation devrait être établie à l'échelle non seulement des pays de l'Europe des Six, mais des pays africains pour éviter la formation d'excédents de produits dans tel ou tel domaine, ce qui nuirait à une politique raisonnable de stabilisation des cours.

Il faut également que les pays de l'Europe des Six prennent envers leurs partenaires africains l'engagement d'acheter chez eux par préférence leurs matières premières, plutôt que dans d'autres pays à l'égard desquels ils n'ont aucun engagement.

Sans doute, me dira-t-on que c'est aller nettement à l'encontre d'une politique libérale où chacun achète ce qu'il veut et au meilleur prix. Je suis opposé à cette manière de faire qui constitue un leurre pour nos amis d'Afrique. Il est temps de mettre un terme à une telle manière de voir les choses.

Devons-nous limiter cet effort d'association, en ce qui concerne le financement des achats de matières premières, à la stabilisation des cours de matières déterminées, de manière que l'effort demandé ne soit pas trop grand ou que, trouvant le succès en marchant, nous allions d'étape en étape vers l'achat de certaines matières premières plus importantes que d'autres ?

Devons-nous, autre éventualité, créer un fonds européen de régularisation des cours des matières stockables, lequel fonds serait financé par une contribution honorable des différents pays participants de l'Europe ?

Devons-nous, selon une autre formule, compenser internationalement les variations de cours qui peuvent avoir lieu d'une année à l'autre en fixant un prix plancher raisonnable tout en n'interdisant pas d'acheter au-dessus ou au-dessous de ce prix ? La différence en plus entre le prix plancher et les prix ainsi pratiqués serait conservée en vue de financer les années où les prix internationaux seraient inférieurs à ceux du prix plancher. Ce système permettrait à nos associés d'Afrique de disposer, dans cette éventualité, de crédits ou de droits de tirage pour continuer d'une année à l'autre leurs opérations d'investissements. De tout cela nous aurons à discuter.

Il faut que nous examinions très sérieusement ces trois éventualités et que nous les étudions en commun avant juin prochain afin de dégager une politique définitive et efficace de stabilisation des cours et des volumes d'achat sur des périodes d'au moins trois ans avec contrats renouvelables par périodes triennales, de manière que nous soyons sûrs, les Européens, d'obtenir les matières dont nous avons besoin à des cours déterminés, les pays d'Afrique, de les vendre à des cours non moins déterminés qui leur assureront un minimum de recettes pendant une longue période.

A ce prix, j'ai le sentiment que nous pourrions sortir de la situation actuelle qui, comme je l'ai dit, consiste à promettre beaucoup et à réaliser fort peu.

**Armengaud**

J'indique, à titre d'exemple, qu'il suffirait que la Communauté économique se porte acheteuse, pendant quelques années, de 50 % de ses besoins en café au lieu de 30 % actuellement, de 50 % de ses besoins en cacao au lieu de 30 %, de 75 % de ses besoins en oléagineux et en huiles végétales au lieu de 40 %, de 60 % de ses besoins en bois coloniaux de sciage et de 15 % de ses besoins en bois coloniaux à autres usages ; qu'elle réserve une part de ses approvisionnements : en coton, dans la limite de 100.000 tonnes ; en minerai de fer riche en provenance de Fort-Gouraud, de Conakry et peut-être de Mokambo de 4 à 5 millions de tonnes ; en alumine brute de 750.000 tonnes de Fria et Boké ; en phosphates du Sénégal de 70.000 tonnes ; en cuivre Akfont de 25.000 tonnes — et je ne cite que des exemples limités —, pour accroître les ressources de l'Afrique de près de 375 millions de dollars annuellement, ce qui représente une somme considérable.

Si l'on ajoute le manganèse et le pétrole, il n'est pas déraisonnable de penser que nous devrions arriver, dans un délai raisonnable, à près de 500 millions de dollars annuellement.

Moyennant une telle opération, nos amis africains se rendraient compte que nous avons, nous, Européens, fait un geste positif en leur faveur et que nous avons cessé de leur faire des promesses que nous ne tenons pas.

En conclusion, je demande simplement à tous mes collègues d'admettre qu'il est temps de mettre un terme à notre politique actuelle faite de déclarations sans suite. Si l'on veut lutter contre certaines propagandes en Afrique, il nous faut consentir des efforts honnêtes. Il est beau de parler d'anti-communisme, mais la meilleure façon de lutter contre son infiltration est de prouver que les pays d'Europe sont capables, par la programmation et l'organisation de leurs industries, par une politique commune d'achats à l'égard des territoires africains, politique fondée sur la stabilité des cours et la permanence prioritaire des achats, d'apporter à cette partie du Tiers monde des réalisations aussi positives que les pays de l'Est.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Armengaud.

La parole est à M. Sabatini.

**M. Sabatini.** — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le problème que nous traitons en ce moment revêt une importance exceptionnelle et je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui nous est offerte de faire quelques commentaires, également en ma qualité de représentant du monde du travail et d'organisateur syndical.

J'ai lu les rapports de nos collègues, sans toutefois entrer dans tous les détails. Je me permettrai une observation. En ce qui concerne les rapports entre

l'Europe et l'Afrique je ne voudrais pas que, surestimant les éléments de nature économique et sociale, on néglige d'autres problèmes qui sont à la base de toute possibilité de rencontre et d'entente dont les résultats futurs pourraient être magnifiques.

L'Europe est en train de réviser certaines valeurs qui présidaient à notre vie sociale collective. Je n'oserais dire que, durant ce dernier siècle, elle ait toujours compris que les rapports appelés à régir la vie sociale obéissent à certaines constantes fondamentales qui en sont la traduction la plus fidèle. Quant à moi, j'estime que ces constantes sont constituées par la dignité propre à l'homme et à la personne humaine ainsi que par la conviction que la raison peut contribuer pour beaucoup à la solution de nos problèmes sociaux, syndicaux et politiques.

Je n'oserais dire que, durant ce dernier siècle, l'Europe ait toujours tenu compte de ces valeurs ; peut-être les tourments dans lesquels elle se débat aujourd'hui sont-ils aussi dus au fait qu'elle a perdu la notion de l'interprétation exacte des problèmes politiques, sociaux et économiques. Aussi nous restait-il, à nous autres Européens, le devoir de nous appliquer à mieux connaître les conditions fondamentales qui permettraient d'établir, non seulement du point de vue problématique, mais aussi du point de vue existentiel, une vie sociale commune exacte, juste et équitable.

En négligeant ces éléments et en surestimant l'aspect économique des nouveaux rapports qui sont en train de s'établir entre l'Europe et l'Afrique, nous commettrions une erreur dont les conséquences pourraient être très graves.

Je suis heureux de pouvoir faire ces réflexions en ce moment, en présence de parlementaires africains. C'est sur la base de valeurs bien définies et non seulement en tablant sur des intérêts que nous devons chercher un point de rencontre avec eux. Ces rapports sont actuellement la condition fondamentale du développement d'un régime politique et de l'accès à des situations sociales plus évoluées, plus dignes de la personne humaine.

C'est pourquoi nous voulons trouver le moyen d'affirmer avec les peuples africains le respect fondamental des valeurs de la personne humaine et diriger dans ce sens notre action politique, sociale et économique. Convaincus de la dignité de la personne humaine, et par conséquent étrangers à toute attitude de supériorité de notre part, nous affirmons également que le raisonnement et la discussion peuvent contribuer à trouver les meilleurs solutions possibles.

Pour cela, il nous paraît cependant essentiel de demeurer fidèles au système de la démocratie et de la liberté, ne serait-ce que dans l'intérêt d'une évolution sociale adaptée aux perspectives de demain.

Les rapports m'ont appris les difficultés auxquelles se heurte actuellement le monde du travail africain ;

**Sabatini**

je me suis rendu compte du long chemin qu'il doit encore parcourir avant de pouvoir affirmer des principes qui correspondent pour nous à un fait acquis. Je pense par exemple à la reconnaissance de la fonction irremplaçable de l'organisation syndicale, appelée à défendre les intérêts des travailleurs.

Aussi devons-nous inciter les travailleurs africains à lutter pour qu'ils obtiennent la reconnaissance de ce droit de libre organisation destinée à protéger et à affirmer leurs intérêts. Nous croyons en effet à la vertu du colloque parce que, en tant que chrétiens, nous sommes convaincus que l'opposition des arguments, la discussion, voire les querelles, permettent de faire mûrir une chose mieux adaptée aux exigences du monde européen et africain.

Par conséquent, nous souhaitons que cette voie soit suivie et nous espérons, en notre qualité d'Assemblée parlementaire et de représentants des peuples européens, que nous pourrions nous libérer d'une conception trop économiste qui a souvent fait passer la morale de l'intérêt avant les valeurs morales et la solidarité fraternelle.

Aussi souhaitons-nous pour nous et pour les Africains que ces valeurs ne tardent pas à s'affirmer afin que l'on puisse asseoir sur elles de nouvelles enquêtes d'unité et de solidarité.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. Sabatini.

#### 4. Nomination de membres de commissions

**M. le Président.** — J'ai reçu :

— Du groupe démocrate chrétien une demande tendant à remplacer, dans la commission de l'énergie, M. Biesheuvel par M. Janssen ;

— du groupe socialiste les candidatures suivantes :

— de M. Troclet comme membre de la commission sociale et de la commission de la protection sanitaire ;

— de M. Toubeau comme membre de la commission du commerce extérieur et de la commission des budgets et de l'administration.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

Nous allons interrompre nos travaux jusqu'à 15 heures.

(La séance, suspendue à 12 h 20, est reprise à 15 h 10, sous la présidence de M. Battaglia.)

### PRÉSIDENCE DE M. BATTAGLIA

*Vice-président*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

#### 5. Association avec les pays d'outre-mer (suite)

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commune des rapports de MM. Kapteyn, Peyrefitte et Carcassonne.

La parole est à M. Pedini.

**M. Pedini.** — (1) Monsieur le Président, je prends brièvement la parole et me réfère au rapport de M. Peyrefitte qui constitue un document du plus haut intérêt ; il offre une synthèse organique des problèmes économiques, politiques et sociaux des nouveaux pays africains.

Ayant l'honneur de faire partie de la commission qui a fait le dernier voyage en Afrique, je voudrais également rendre hommage à M. Scheel qui a présidé nos travaux avec tant de dignité et qui a su créer des conditions favorables pour la discussion que nous aurons au mois de juin dans ce même hémicycle avec nos amis africains.

Les missions qui se sont succédé au cours de cette année en Afrique ont rempli une fonction intéressante : grâce à elles, l'Assemblée parlementaire européenne a pris de plus en plus conscience des problèmes que pose la nouvelle liberté africaine ; elles ont contribué à rendre l'opinion publique sensible au devoir d'assistance qui attend l'Europe dans les nouveaux pays africains.

Notre première mission en Afrique s'est placée à un moment où les pays que nous visitons n'avaient pas encore acquis leur liberté ; la dernière, en revanche, s'est faite dans des pays désormais souverains. Entre notre première et notre dernière expérience, nous avons pu constater une différence de perspective et de situation dont il est impossible de ne pas tenir compte si nous voulons perfectionner notre travail.

Les rapports avec les pays africains deviendront de plus en plus difficiles et délicats, également pour l'Assemblée parlementaire européenne ; aussi serait-il opportun que le bureau étudie la possibilité non pas d'envoyer de nombreuses commissions parlementaires en Afrique, mais de créer au sein de notre Assemblée des groupes de parlementaires entretenant des contacts personnels constants avec les différents pays associés à la Communauté européenne et avec leurs dirigeants.

Monsieur le Président, l'Afrique est en train de s'organiser. Aller au Sénégal est une chose, aller au Mali en est une autre ; et les problèmes que l'on constate dans la Côte d'Ivoire ne sont peut-être pas les mêmes que ceux que l'on peut trouver dans la Haute-Volta ou ailleurs. Pour développer les rapports entre l'Assemblée parlementaire européenne et les

**Pedini**

nouveaux pays africains, nous devons d'abord aiguïser notre sens des particularités et des nuances. Les temps sont révolus où l'on pouvait parler de l'Afrique comme d'une entité anonyme. En parlant de l'Afrique maintenant, on évoque, dans un cadre de choses à vrai dire communes, un complexe de pays divers dont chacun affirme une personnalité autonome également sur le plan politique.

Toutefois, l'Assemblée parlementaire européenne a accompli une œuvre méritoire, car grâce à ses missions elle est devenue de plus en plus sensible à la réalité des nouveaux pays africains, contribuant ainsi à poser le problème de l'Afrique dans sa juste lumière, entre deux attitudes diverses.

Il a en effet existé une tendance à pousser l'Europe vers l'isolationnisme ; il est vrai que celui-ci a été en partie la conséquence des désillusions et de l'amertume qu'a provoquées l'Afrique en menant pour sa liberté une lutte certes méritoire et digne de considération, mais qui n'a pas toujours été équitable à l'égard de l'Europe et de l'œuvre jadis accomplie par les Européens. Parallèlement à ce mouvement d'isolationnisme et d'indifférence, on a aussi vu l'Europe affirmer une autre tendance qui se maintient peut-être encore à l'heure actuelle et dont nous espérons qu'elle sera bientôt définitivement surmontée : le maintien de positions de puissance et de colonialisme injustes et dépassées.

Monsieur le Président, nous nous retrouverons ici-même au mois de juin avec les représentants des pays africains, anciennes colonies devenues libres et déjà associées au Marché commun ; nous nous retrouverons pour élaborer les nouveaux critères que nous nous proposons de suggérer aux gouvernements — en espérant qu'ils voudront bien nous écouter — afin de renouveler le pacte d'association en des termes modernes et paritaires.

Les rapports de MM. Kapteyn, Peyrefitte, Geiger et Carcassonne qui nous ont été présentés aujourd'hui constituent certes les éléments d'une instruction très utile que nous devons suivre consciencieusement point par point afin de nous préparer à bien saisir les problèmes auxquels l'association renouvelée devra donner une interprétation. Mais je crois qu'il est de notre devoir (et c'est ce que je m'efforcerai de faire rapidement ici) de tenir également compte des données d'ordre politique que contiennent ces excellents rapports analytiques, parce qu'il ne servirait à rien d'avoir relevé des données statistiques au cours de nos voyages si nous ne nous rendions pas également compte de la substance politique qui a évolué ces derniers temps dans les libertés africaines et qui devra nécessairement se refléter dans nos rapports d'association. Nous devons donc nous demander jusqu'où l'Europe peut aller dans une perspective politique, quels sont les devoirs que nous pouvons assumer en tant qu'Européens : nous devons jauger la situation

dans laquelle se meuvent les pays africains, évaluer les directives politiques de leur développement, leur sens de la liberté. Et en réalité, une collaboration sincère ne peut être établie de notre part à nous, Européens, que si nous reconnaissons dans un acte courageux la nouvelle réalité autonome de l'Afrique.

Bref, nous ne pouvons ignorer que le nouvel Etat s'organise dans la liberté certes, mais aussi suivant des modèles, un idéal, des positions qui peuvent différer à de nombreux points de vue des traditions européennes classiques. Nous faisons crédit à la nouvelle réalité africaine ; mais notre sérieux sera d'autant plus grand que nous saurons apprécier et accepter en toute conscience les caractéristiques particulières qui différencient les pays d'Afrique de l'Europe.

Notre opinion publique serait dans l'erreur si, après avoir reconnu la réalité économique de ces pays, elle voulait juger leur réalité politique selon les modèles traditionnels de notre économie classique. Il est en effet indéniable que si l'on veut organiser dans ces pays quelque chose d'économiquement solide, nous devons partir du principe d'une économie répondant pour le moins à un programme et adaptée à des milieux dans lesquels l'initiative privée ne revêt pas encore la signification positive qu'elle a en Europe.

Quand, représentants d'Etats parlementaires démocratiques, nous considérons la réalité politique de ces pays, nous devons admettre que leur organisation politique présente également ses caractéristiques propres. Les républiques présidentielles offrent peut-être la constitution la plus indiquée pour ces pays dont la vie politique ne sera, pour le moment du moins, que l'expression de la volonté consciente et courageuse des élites qui représentent la partie la plus évoluée du pays et auxquelles il appartiendra, par l'effet de l'autorité nécessaire et d'un paternalisme éclairé, de conduire les masses vers une évolution et vers une conscience nationale dont les populations sont peut-être encore fort éloignées.

Il en va de même d'une certaine tendance corporative propre au syndicalisme de ces pays ; il en va de même de l'apparition de nombreux partis : c'est une étape obligatoire permettant de passer de manière consciente du sens de la communauté familiale à celui de la collectivité populaire.

L'Etat de ce continent s'organisera donc selon des modèles peut-être très différents des nôtres : nous devons prendre conscience de ce fait et le respecter. Comment en effet pourrions-nous aboutir à des rapports d'association politique si nous refusons de respecter également cet ensemble de valeurs morales, de traditions spirituelles et locales qui ne correspondent pas toujours aux traditions européennes, mais constituent cependant un fondement moral et civique qu'il serait extrêmement dangereux d'ébranler, fût-ce au nom d'une modernisation de l'organisation de l'Etat ?

**Pedini**

Nous devons tenir compte de tous ces éléments si nous désirons réellement développer des rapports d'association permettant à deux mondes différents, mais cependant faits pour se compléter, de se rencontrer dans des conditions naturelles.

En Afrique, neutralisme et socialisme peuvent avoir un autre sens que chez nous. Mais si la rencontre a lieu, elle portera sur des valeurs communes et essentiellement humaines qui se feront jour grâce à une évolution progressive.

C'est pourquoi j'approuve M. Peyrefitte qui a brillamment exposé ce matin combien il était nécessaire — si nous voulons accomplir une œuvre de mérite — d'aider ces pays à créer l'organisation scolaire indispensable à la formation des cadres, de la jeunesse, d'une conscience nationale. J'approuve M. Peyrefitte qui rappelle que, pour être efficace, toute politique scolaire devra respecter les caractéristiques du milieu et être créée pour l'Afrique et pour tout ce qui différencie l'Africain des autres hommes et, en même temps, l'apparente à eux.

Devrons-nous donc poser pour l'association des conditions de caractère politique ? Je ne le pense pas. Nous ne devons formuler qu'une condition unique, mais essentielle : que dans leur état de liberté et d'indépendance, les Africains aspirent à être avant tout des Africains. Ce sera la meilleure de toutes les politiques d'association. Car l'équilibre du monde de demain se fera non pas par la prédominance d'un système géopolitique sur un autre, mais grâce à un équilibre entre les civilisations, les positions humaines et les traditions diverses, grâce au caractère complémentaire des civilisations et des pays qui se font face dans la vie moderne.

Si une politique scolaire est souhaitable, elle doit être menée de façon à fournir au corps enseignant indigène et aux éducateurs locaux la technique pédagogique et le métier nécessaire pour former la nouvelle jeunesse africaine dans la foi en son « africanité ». Une pédagogie respectueuse des particularités locales ne saurait faillir à sa tâche ; elle devra en fin de compte porter ses fruits, en élevant la jeune génération au sens de la liberté et de la dignité humaine, en d'autres termes, au niveau de l'homme universel.

Il est donc légitime de soulever la question de la révision des programmes scolaires ; il est juste de relever les efforts remarquables que font les nouveaux pays dans le secteur de l'enseignement en vue d'une prise de conscience toujours plus grande ; il faut également tenir compte de leur désir d'adapter les programmes aux responsabilités qui attendent les citoyens africains.

Les temps sont révolus où les manuels scolaires pouvaient débiter par la fameuse phrase : « Nos ancêtres les Gaulois », et il serait souhaitable que dans toutes les langues, tous les manuels d'histoire commencent aujourd'hui par cette même phrase : « Notre

ancêtre l'homme », en se référant à cette souche d'humanité divine de laquelle tout provient miraculeusement, de laquelle toute civilisation tire les problèmes qui angoissent, engagent et exaltent l'homme historique.

Formation des cadres, politique scolaire et développement des universités. Comme M. Peyrefitte, je souhaite que l'Afrique de demain nous engage à intervenir dans ses transformations non seulement pour la construction des écoles, mais aussi et surtout pour leur administration, car plus encore qu'un problème de bâtiments (parfois même quelque endroit ombragé pourrait en tenir lieu), il s'agit d'un problème d'administration, il s'agit de mettre sur pied un corps enseignant et une équipe de techniciens des questions scolaires.

A mon tour, je souhaite que l'on contribue au développement des universités locales. Ainsi pourra-t-on éviter que, dans une crise spirituelle manifeste et à un âge où le caractère n'est pas encore formé, des jeunes gens originaires de régions très pauvres soient obligés d'aller parfaire leurs études dans des régions plus développées, d'un niveau de vie supérieur ; ils s'y trouveraient désorientés et y iraient à leur perte. Il faut contribuer au développement autonome des universités locales sans pour autant leur insuffler un esprit de clocher universitaire, et à condition de mieux séparer les spécialisations et de définir d'une manière plus organique le cadre des formations professionnelles.

Actuellement déjà, des Européens éclairés, auxquels je rends hommage ici, travaillent dans les universités des peuples africains à la révision des programmes traditionnels, tant en économie qu'en droit et dans les finances, afin de les adapter et de les conformer davantage au milieu dans lequel la jeunesse sera appelée à travailler.

Quant à la formation professionnelle, comment n'accorderions-nous pas notre préférence aux entreprises consacrées aux installations économiques qui se sont en même temps chargées d'organiser l'apprentissage en fabrique ?

Et ne devrions-nous pas favoriser et contrôler également les convictions opportunément conclues avec des organisations scolaires expertes qui ont déjà fait leurs preuves ?

Mais nous pourrions discuter ces problèmes à loisir lors de notre rencontre avec nos amis africains au mois de juin. De toute façon, on ne saurait songer à une association si nous ne devenons pas les interprètes des exigences locales et des caractéristiques du milieu qui sont à la base de toute action efficace. Nos amis africains doivent se rendre compte cependant que nous avons à préparer également toute une opinion publique qui n'est pas toujours favorable à ce que l'Europe prenne de nouveaux engagements sur le continent africain.

**Pedini**

Certes, il est facile de prôner la solidarité des peuples en développant le thème de la paix et de la sécurité générale. Mais il est certain que notre opinion politique européenne est encore très impressionnée par les grandes questions que pose toute la formation de l'indépendance de l'Afrique. Il nous appartient à nous, représentants européens, et surtout à nous qui avons eu la chance de voir ces pays de près, de plaider afin que l'on fasse confiance au processus de formation de l'indépendance de l'Afrique.

Certes il y a des questions qui se posent !

Souhaitons que la crise du Congo soit surmontée, que celle de l'Angola soit rapidement réglée avant qu'elle devienne dramatique, que la séve la plus authentique du libéralisme français permette de résoudre le problème de l'Algérie ! Mais au delà de ces crises immédiates, il faut demander que l'on ait de la compréhension pour le processus de formation difficile où se sont engagés les nouveaux Etats. Il n'est pas simple, pour des régions, qui ne sont définies que par des frontières coloniales, d'acquérir une conscience nationale ; et il est normal que des pays dont la géographie ne concorde pas toujours avec les frontières traversent des crises de croissance.

Les fleuves africains sont à la fois trop grands pour pouvoir définir une unité nationale et trop petits par rapport au nombre des races, des populations et des langages divers qui se succèdent tout au long de leur immense parcours. D'autre part, comment nous autres Européens, qui sommes arrivés à l'équilibre politique au prix de tant de souffrances et qui avons devancé les autres peuples dans cette expérience, comment ne comprendrions-nous pas la crise de croissance positive dont souffrent aujourd'hui tous les pays africains ?

Nous devons donc avertir l'opinion publique européenne afin qu'elle ne tire pas des conclusions négatives à la vue de ces crises qui sont inévitables. Nous aurons également à la tenir au courant de l'évolution essentiellement favorable de l'opinion africaine à l'égard de la vieille Europe que j'ai pu constater au cours de nos voyages.

En Afrique aussi, une seule année d'histoire suffit à effacer beaucoup de choses. L'année dernière pouvait encore subsister un vif ressentiment à l'égard du colonialisme européen — qui a par ailleurs aussi donné lieu à bien des équivoques injustes. Mais aujourd'hui, une année après, je crois que l'on peut constater que ceux-là qui pensaient en toute bonne foi pouvoir se substituer en Afrique à la présence spirituelle de l'Europe nous ont aidé à développer les rapports entre l'Europe et l'Afrique dans des termes plus naturels.

Ce n'est certes pas l'Amérique qui est en mesure de combler le vide qu'a laissé l'Europe dans l'assistance à ces pays. Ce n'est certes pas la Russie qui

peut parler de liberté : quelques mois ont permis à tout le monde d'être fixé sur ses principes politiques. Quant au monde asiatique, chacun aura compris qu'il nourrit, lui aussi, l'intention secrète de remplacer le colonialisme blanc par un colonialisme d'une autre couleur.

En tant qu'hommes politiques, nous devons donc nous convaincre que nous avons la possibilité de renouveler notre collaboration en Afrique.

Renouvelons-nous donc nous-mêmes, sans aucun complexe d'infériorité ou de culpabilité ! Faisons-le dans la ferme conviction que, décantée au cours de la douloureuse histoire de nos pays, purifiée aussi dans la longue crise de liquidation du colonialisme, les valeurs universelles de la civilisation européenne sont montées à la surface et qu'elles peuvent encore être valablement mises à la disposition de peuples qui sont à la recherche de la liberté et de la dignité humaine !

Cependant, nous devons élucider entre nous certaines conditions avant de passer à l'action : entre Européens également, la discussion devrait aller clairement jusqu'au fond de la question.

Nous devons nous présenter aujourd'hui en Afrique avec la citoyenneté de l'unité européenne ; c'est une citoyenneté à laquelle on fait un large crédit parce qu'elle se fonde non point sur des intérêts matériels, mais surtout sur le sens d'une responsabilité spirituelle commune. Toutefois, nous devons apporter une aide véritable à cette présence européenne.

Ayant traversé plusieurs territoires ex-français, nous rendons hommage à tout ce que la France a fait dans ses anciennes colonies ; nous rendons hommage à tout ce qui a été accompli dans le domaine de la préparation culturelle et de l'école, grâce à quoi la France peut actuellement affirmer à bon droit qu'elle a laissé en Afrique une classe dirigeante qui travaille activement. C'est pourquoi nous posons en toute honnêteté la question suivante à nos amis français, en pensant surtout aux pays où le français est enseigné et parlé, où la culture est et demeurera française : Vaut-il la peine de compromettre une présence faite de valeurs spirituelles et de civilisation pour parvenir à sauver peut-être des monopoles de commerce déjà ébranlés et à conserver des privilèges commerciaux dont on ne sait jusques à quand ils pourront être sauvegardés ?

Il est juste que l'on soulève le problème de la présence européenne en Afrique ; mais il faut aussi prendre honnêtement acte des exigences de libéralisation commerciale et culturelle qui s'ensuivent et ne pas s'entêter à leur faire obstacle.

Voulons-nous vraiment que la Communauté se fasse ? Sinon, comment pourrions-nous dire, face à nos propres besoins (et nous en avons beaucoup), que l'Afrique elle aussi a des besoins dont nous devons tenir compte et au-devant desquels nous devons aller ?

**Pedini**

Mais à la veille de notre prochaine rencontre, nous devons aussi tenir un autre langage, plein de sérieux, à nos amis d'Afrique, un langage qui s'appuie sur les données et les impressions que nous avons recueillies au cours de nos nombreux voyages. Une association ne peut se faire que dans un esprit de confiance et de collaboration réciproques; une association à laquelle la plus grande partie de l'Europe est volontairement disposée n'est possible que si l'on en définit clairement les limites. Personne ne peut demander à l'Europe de renoncer en ce moment aux responsabilités qu'elle assume également dans d'autres continents. Il existe des pays où notre présence spirituelle est tout aussi vivante qu'en Afrique. Il y en a où certaines de nos nations ont également des responsabilités directes.

Une politique d'association telle que nous la concevons ne saurait par conséquent être uniquement une politique préférentielle qui engage l'Europe et la ferme à d'autres régions. Cette politique doit consister en une attitude constamment ouverte à d'autres possibilités de libre développement. L'Afrique se trouvera toujours en tête, surtout si nos amis africains soutiennent notre effort en nous témoignant une confiance et un encouragement qui nous serviront de justification devant l'opinion publique dont nous recevons nos mandats et dont l'avenir politique est confié à notre responsabilité.

J'ai simplement voulu faire ces quelques observations, Monsieur le Président; elles m'ont été suggérées par les contacts que j'ai eus avec la nouvelle Afrique. Faisons-lui confiance! C'est un continent qui est en train de se forger des idées nouvelles; nous devons rendre hommage aux efforts de recherche qu'il accomplit et à la richesse spirituelle qui illumine le nouvel humanitarisme social africain.

Je crois que nous ne rendrions aucun service à notre future collaboration en Afrique si nous ne définissions pas dès à présent les conditions dont nous devons tenir compte afin que la Communauté eurafricaine ne devienne pas le lieu de rencontre d'intérêts équivoques et troubles, mais qu'elle représente un élément permanent, garant de cet équilibre de civilisation dont le monde aujourd'hui a tellement besoin.

(*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Pedini.

La parole est à M. Dehousse, au nom du groupe socialiste.

**M. Dehousse, au nom du groupe socialiste.** — Monsieur le Président, il est vraiment difficile d'ajouter quelque chose au travail fort exhaustif qui a été accompli par nos quatre rapporteurs: M. Kapteyn, pour les questions politiques, M. Geiger, pour les questions économiques, M. Peyrefitte, pour les questions sociales, et M. Carcassonne, pour le mécanisme du fonds de développement.

Je reviendrai tout à l'heure très brièvement sur certains passages du rapport de M. Carcassonne.

Pour ce qui est du rapport de M. Peyrefitte, son auteur me permettra de lui dire très sincèrement que je ne l'ai pas toujours apprécié. J'ai assez peu goûté, notamment, certaines comparaisons que M. Peyrefitte a cru devoir établir entre le mode de vie africain et le mode de vie européen.

Pour tout dire, je ne suis pas convaincu par l'épisode des voitures d'enfants. Je me rappelle l'expérience des premières habitations à bon marché dans certain pays que je connais bien et l'usage que leurs habitants faisaient de leur salle de bains, transformant volontiers la baignoire en dépôt de charbon. Ce fut l'affaire d'une génération, car, à la génération suivante, l'usage de la salle de bains s'était établi. Il en sera de même sur le continent africain pour beaucoup d'innovations que nous y introduisons et qui, à première vue, sont surprenantes, par exemple, pour les ménagères africaines.

Je m'étendrai davantage sur le rapport de M. Kapteyn et sur celui de M. Geiger.

Comme juriste, j'admire beaucoup l'élégance avec laquelle M. Kapteyn a résolu une question qui avait été abondamment controversée ici même, celle de savoir si les territoires associés, le jour où ils devenaient indépendants, restaient ou non liés par l'association avec la Communauté économique européenne. Les uns déclaraient: Il n'y a pas de succession d'Etats en droit international; par conséquent, le contrat d'association est rompu, et si les territoires devenus indépendants veulent conserver le bénéfice de l'association, ils doivent le dire et le demander. D'autres soutenaient exactement la thèse inverse et disaient: Le traité survit à l'indépendance des anciens territoires associés et ce sont ceux-ci qui sortent à volonté de la Communauté s'ils en expriment manifestement l'intention.

M. Kapteyn s'est rallié à une thèse qui a fini par prévaloir et qui est le bon sens même, à savoir qu'il faut une concordance de volonté des deux côtés.

La bonne volonté de la Communauté vis-à-vis des Etats africains indépendants n'est pas douteuse. Elle a été exprimée dans de nombreux actes publics. Nous constatons avec plaisir que, de leur côté, tous les anciens territoires associés devenus indépendants, sauf un, ont manifesté expressément l'intention de continuer à faire partie de notre Communauté et, pour ce qui est de celui auquel je viens de faire allusion, le cas n'est peut-être pas entièrement désespéré. Nous souhaitons, en tout cas, que la Guinée rejoigne un jour, au sein de la Communauté, les autres territoires qui y sont demeurés. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Un autre passage fort intéressant du rapport de M. Kapteyn est sa description du processus de décolonisation suivi dans certains territoires africains, en

## Dehousse

particulier dans ceux de la France, où il s'est déroulé dans un admirable esprit d'intelligence et de libéralisme. Pour ma part, je ne puis m'empêcher de faire, à ce sujet, d'amères réflexions en pensant à d'autres expériences moins heureuses, peut-être parce qu'elles n'ont pas été aussi bien conduites. Je n'entrerai d'ailleurs pas dans une polémique à cet égard, ce n'en est ni le moment ni le lieu ; je me borne à dire toute l'importance que j'attache à la description donnée par M. Kapteyn de la décolonisation des territoires français d'Afrique. Je l'en félicite. A mon avis, c'est là un passage du plus haut intérêt au point de vue politique et qui doit certainement trouver une grande résonance sur le continent africain.

Je passe maintenant au rapport de M. Geiger, à propos duquel M. Armengaud a développé, comme à l'ordinaire, des considérations fort pertinentes, très proches de celles que je vais émettre comme porte-parole du groupe socialiste. Je me demande d'ailleurs comment il se fait que M. Armengaud n'ait pas encore sollicité son inscription au groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire européenne. (*Sourires.*) Il pourrait, en tout cas, y trouver un avantageux statut d'appartenance. (*Rires.*)

Il est certain que beaucoup de ses idées rejoignent les nôtres. Nous soulignons en particulier, comme une considération de première importance, l'intérêt qu'a montré M. Armengaud pour la stabilisation des prix des matières premières. Pour parodier un mot célèbre, on serait tenté de dire que tout le reste, ou presque, est littérature. Quand on se trouve en contact direct avec les représentants des Etats africains, on a le sentiment que ce problème les intéresse au premier chef et qu'en dehors de cette question, tout leur paraît secondaire. Je remercie donc M. Armengaud d'avoir si bien dit ce que pense de cette question le groupe socialiste. (*Sourires.*)

Au surplus, nous estimons, comme lui, que la politique des dons et des prêts a fait son temps et n'est plus adaptée à l'esprit social d'une époque comme la nôtre.

En ce qui concerne l'aide bilatérale, elle conserve actuellement, il ne faut pas se le dissimuler, une grande importance politique. Mais il n'est pas besoin d'être prophète pour affirmer qu'un jour viendra où elle cèdera progressivement la place à l'aide multilatérale.

Un point, je pense, n'a pas été soulevé ou, s'il l'a été, il m'a échappé : il s'agit du statut des investissements publics et privés. Cette question, avec celle de la stabilisation des prix des matières premières, devrait absolument être mise à l'ordre du jour d'une conférence diplomatique, d'une conférence intergouvernementale Afrique-Europe. C'est, en somme, la contrepartie de ce que je viens de dire concernant la stabilisation des prix des matières premières. Il convient d'être réalistes, et de se rendre compte que les prêteurs, qu'ils soient publics ou privés, ne sont pas disposés, surtout après les événements survenus ré-

cemment dans certains pays — je citerai la République arabe unie — à se lancer dans des aventures.

Il faut, sur ce terrain-là, voir les choses avec une complète lucidité. En même temps que la question de la stabilisation des prix des matières premières, celle du statut des investissements est capitale.

Le groupe socialiste attache aussi beaucoup d'importance au Fonds de développement dont M. Carcassonne a traité dans son rapport. Il souhaiterait — il ne fait pas de reproche à cet égard à M. Lemaignan qui, au contraire, ne mérite que des éloges car la situation en face de laquelle il est placé est difficile et sa tâche est très ingrate — il souhaiterait, dis-je, que le Fonds de développement soit plus actif. Il voudrait aussi qu'il soit plus souple ; en d'autres termes, qu'il fût conçu de manière à pouvoir mieux s'adapter à l'évolution de la situation et à des besoins qui, à un moment, peuvent apparaître dans certains pays. On a l'impression que la structure et le mécanisme du Fonds sont beaucoup trop rigides, qu'il y aurait intérêt à les assouplir l'un et l'autre. L'occasion nous en sera prochainement donnée puisque la période de cinq années pour laquelle le Fonds de développement était conçu touchera bientôt à son terme.

Le groupe socialiste souhaiterait qu'en prévision de cette échéance, des réformes soient d'ores et déjà envisagées, réformes qui devraient avoir pour effet de faciliter le jeu du Fonds de développement.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques brèves considérations que j'avais à émettre. Elles sont très simples, les rapporteurs, comme je l'ai dit en débutant, nous ayant beaucoup facilité la tâche par l'excellente qualité de leur travail.

Je ne voudrais cependant pas me rasseoir sans avoir dit dans quel esprit de sympathie et de fraternité le groupe socialiste accueille la perspective de la prochaine conférence interparlementaire qui réunira dans cet hémicycle des représentants des parlements africains et les membres de l'actuelle Assemblée parlementaire européenne. Ce sera là un grand événement. Je rends grâce à tous ceux qui ont travaillé à sa préparation et, quoique la discrimination soit interdite, on me permettra de mentionner l'éminent et sympathique président de la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement, M. Walter Scheel. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, le groupe socialiste s'associe à l'événement qui se prépare. Nous sommes à une époque où l'on a parfois tendance à abuser de l'adjectif « historique » — c'est Mussolini qui, naguère, l'a mis à la mode — à employer cet adjectif à tout propos et même hors de propos. Mais, cette fois, je crois vraiment qu'il est de mise. La conférence qui s'ouvrira ici même le lundi 19 juin 1961 sera, dans toute la force du terme, un grand événement de l'histoire de l'Europe, de l'histoire de l'Afrique et, pour mieux dire, de l'histoire universelle.

(*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Dehousse.

**M. Peyrefitte, rapporteur.** — Je demande la parole.

**M. le Président.** — Vous avez la parole.

**M. Peyrefitte, rapporteur.** — Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je voudrais simplement dissiper un petit malentendu.

M. le président Dehousse, tout à l'heure, a eu l'amabilité de me citer longuement et de me faire part, avec une très grande franchise, de certaines réserves qu'il émettait sur le rapport que j'ai présenté ce matin. Je le félicite de cette franchise et aussi d'avoir rompu avec la coutume qui consiste à adresser, avec une sorte d'automatisme quelquefois fastidieuse, des compliments aux rapporteurs. Les critiques que M. Dehousse m'a fait l'honneur de formuler ne donnent que plus de prix aux compliments qu'il peut, d'autre part, décerner.

Mais, pour dissiper toute équivoque, notamment pour ne pas laisser de doute dans l'esprit de plusieurs de nos collègues africains qui ont pris place dans les tribunes et qui ont bien voulu m'exprimer, ce matin, leur approbation pour mon intervention et notamment pour l'anecdote des voitures d'enfant à laquelle M. Dehousse a fait allusion, je me permettrai une mise au point.

Si M. le président Dehousse avait appliqué l'acuité habituelle de son analyse aux conclusions que je tirais de ladite anecdote, je pense qu'il aurait été pleinement rassuré. Je suis précisément en train de revoir la sténographie de cette anecdote. Elle se termine par la conclusion suivante, que je prends la liberté de relire :

« C'est dire combien il faut être prudent dans les jugements que l'on porte sur la situation sociale en Afrique et combien il est nécessaire de s'assimiler la mentalité, les coutumes, le genre de vie des populations avant de vouloir apporter des remèdes aux problèmes sociaux. Mais ce souci d'assimiler ne doit pas non plus devenir une excuse pour ne rien faire. Sous prétexte qu'ils comprennent mieux l'âme noire, certains Européens installés en Afrique ignorent délibérément la pauvreté et la souffrance. L'habitude et aussi le fameux slogan : « ils sont heureux comme cela, voulez-vous les changer ? » ont malheureusement trop souvent servi d'alibi pour l'inaction. »

Vous voyez, Monsieur le président Dehousse, que j'avais répondu moi-même à l'objection que vous avez bien voulu faire. Le micro à ce moment était peut-être mal branché ? Si j'ai cité cette anecdote, c'était simplement pour m'élever contre un certain « euro-péocentrisme » qui va à l'encontre des intérêts des Africains.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Metzger, au nom du groupe socialiste.

**M. Metzger, au nom du groupe socialiste.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que nous nous rendons tous compte aujourd'hui combien il a été utile que l'Assemblée envoie des délégations en Afrique ; en effet, nos délégués ont pu voir beaucoup de choses, apprendre beaucoup de choses et servir d'intermédiaires. Tel est d'ailleurs aussi le sens des rapports qui, précisément sous cet angle, sont précieux pour nous. Il ne fait aucun doute que nous avons tous à apprendre et qu'en effet nous avons beaucoup appris au cours de ces dernières années.

La petite controverse entre M. Dehousse et M. Peyrefitte nous montre bien comment des éléments pratiques peuvent nous amener à réfléchir sur les principes, ce qui nous conduit à tirer des conclusions fort précieuses pour nous. Peut-être me sera-t-il permis de faire un peu le conciliateur. Je crois que nos deux collègues ont parfaitement raison. J'ai fait le premier voyage avec M. Peyrefitte et nous avons été en somme tous d'accord pour dire que nous devons nous interdire de greffer tout simplement des situations européennes sur des situations africaines. C'est un point que précisément les socialistes que nous sommes ont toujours souligné. Abandonnons pour l'instant l'exemple du char d'enfant — ce n'est qu'un exemple — et remontons au niveau des considérations générales ! Nous sommes probablement tous d'accord — du moins les socialistes le sont — qu'il n'est par exemple pas possible de transposer dans la situation africaine les formes d'économie européenne, individualistes et libérales, sans tenir compte des particularités africaines, notamment du fait que le lien familial, le lien du clan est encore beaucoup plus serré que chez nous. Nous n'avons pas le droit de détruire ces liens, et nous ne devons même pas souhaiter qu'ils s'affaiblissent. Nous devons au contraire, là où nous voulons aider, faire en sorte que ces attaches précieuses demeurent. Cela implique qu'il faut en tirer certaines conséquences.

Nous ne pouvons naturellement pas nous attendre à ce que l'aide économique ait pour effet, là où nous l'apportons, que l'on s'adonne à l'activité économique exactement comme nous le faisons chez nous. L'activité économique sera indubitablement tout à fait différente et elle ne peut pas ne pas l'être.

Mais nous pouvons tirer de cela encore une autre leçon, apprendre quelque chose dont nous n'avons guère conscience. Quand un pays africain qui est devenu indépendant fait telle ou telle démarche — plusieurs exemples me viennent à l'esprit — il ne faut pas qu'aussitôt nous mettions une étiquette sur ces actes et sur les gens qui le font et que nous les classions dans telle ou telle catégorie. Au contraire, avec toute la liberté qui nous caractérise, nous devons considérer ce qui se fait là-bas comme expression d'une libre décision. Je crois que cela est extrêmement important.

**Metzger**

J'ai trouvé dans le rapport de M. Kapteyn une phrase que j'aimerais souligner. C'est celle où on nous dit que le traité n'avait été à aucun égard un obstacle à l'accession des Etats africains à l'indépendance complète. Au Bundestag allemand, lorsque nous avons ratifié le traité, les socialistes craignaient un peu — je ne le cache pas — que le traité ne puisse avoir des effets dans un autre sens. A propos du problème de l'association, nous nous sommes sérieusement demandé si nous n'allions pas nous engager dans une activité équivalente à un néocolonialisme. Mais nous avons aperçu que le traité comportait tant d'éléments qu'un peu de bonne volonté permettrait de développer de manière à atteindre le contraire du colonialisme.

Un traité se prête, comme une loi, à l'interprétation. Tout dépend des personnes qui interprètent le traité et l'appliquent. Fort heureusement, le traité a été interprété de plus en plus d'une manière telle qu'il est apparu clairement que les derniers restes du colonialisme devaient être éliminés. Il faut que le traité et que l'activité que nous déployons en vertu du traité aident à éliminer ces derniers restes du colonialisme. A ma grande joie, je dois dire que le travail accompli au moyen du traité a bel et bien été dans cette direction et non pas dans celle que nous appréhendions. Ainsi l'espoir de voir les tendances positives l'emporter a-t-il été réalisé.

Maintenant, c'est avec beaucoup de bonne volonté, je dirais même que c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous apprêtons à faire en sorte qu'il se forme de véritables relations de partenaires libres entre les pays africains et la Communauté économique européenne.

A ce propos, il est dans le rapport de M. Kapteyn une autre remarque très importante. En aucun cas, y lisons-nous, il ne doit être envisagé d'inciter un Etat africain quelconque à accepter des liens directs ou indirects de quelque nature que ce soit susceptibles d'entraver sa liberté d'action intérieure ou extérieure. La phrase est de poids parce que nous ne saurions dire trop clairement que c'est là notre avis. En effet, les entretiens à la commission de contact, à Bonn, nous ont montré que sur ce point nous devons être parfaitement clairs. Cela veut dire que les relations entre les pays associés d'Afrique et la C.E.E. doivent être aménagés de manière telle qu'aucune obligation politique quelconque ne soit imposée; ce dont il s'agit, c'est d'une aide économique et, par là, en même temps aussi d'une aide humaine.

Nous voici revenus au thème qui a joué un rôle dans la discussion entre MM. Dehousse et Peyrefitte. Sur ce point, nos deux collègues étaient d'accord et aujourd'hui nous pouvons dire que nous le sommes probablement tous: L'aide qui est accordée doit être donnée sans condition. Nous devons respecter les situations particulières que nous trouvons là-bas. Nous devons respecter ce qui est autre que chez nous. Nous devons être prêts à voir dans ces situations quelque

chose de positif; nous devons nous interdire de poser des conditions qui impliqueraient un abandon de la voie où nous nous sommes engagés.

Je dirai quelques mots aussi de la question des dons. Mon ami Dehousse a dit fort justement que la politique des dons a fait son temps là où des partenaires libres sont en présence les uns des autres. Le rapport entre partenaires est caractérisé par le fait que chacun donne et chacun reçoit. Que nous recevions quelque chose aussi des Etats africains, il n'y a aucun doute, même si ce n'est pas sous forme d'argent. Donner et recevoir de part et d'autre, c'est un jeu qui, en effet, peut se jouer dans bien des domaines.

Il est vraisemblable que dorénavant l'action de donner sur le plan financier prendra de plus en plus la forme de prêts alors que le Fonds de développement a été utilisé jusqu'ici pour le versement d'argent à fonds perdu, c'est-à-dire pour des dons. Nous ne devrions cependant pas en faire un principe, nous devrions tenir compte aussi largement que possible des réalités de la vie. Il a été intéressant d'entendre à la rencontre de Rome le ministre des finances du Gabon déclarer avec une franchise fort sympathique que son pays est encore dans une situation telle qu'il n'a pas à avoir honte d'accepter parfois de l'argent à fonds perdu, c'est-à-dire à titre de don. Quand nous engagerons nos futures négociations, nous devrions en faire en toute liberté et franchise et, si le désir en est exprimé, laisser la voie libre aux deux possibilités. Car, en effet, il y aura des situations dans lesquelles il faudra se dire que le plus fort, du point de vue économique, devrait faire, pour le plus faible, un geste qui est parfaitement faisable. Voilà un point dont on devrait s'entretenir très grandement.

Félicitons-nous de ce qu'une nouvelle conférence avec les parlementaires africains doive se réunir ici! Nous nous sommes efforcés de nous renseigner autant que possible sur l'Afrique. Les plus amples renseignements, se sont les Africains eux-mêmes qui peuvent nous les donner. Jusqu'ici, nous nous sommes instruits mutuellement sur la base de nos connaissances. Nous avons maintenant la grande chance de pouvoir bientôt être renseignés par ceux qui sont le mieux placés pour nous informer. En effet, les Africains savent mieux que quiconque quelle est leur situation, quels sont leurs désirs et leurs soucis. C'est pourquoi le futur échange de vues est si important pour nous.

A l'inverse, les Africains ressentiront à leur tour le besoin de se faire instruire par nous; c'est pourquoi il est bon que nous soyons aussi nombreux que possible à recevoir ces informations car, si mutuellement nous nous renseignons mieux, nous trouverons aussi des solutions qui seront bonnes et qui seront d'un grand prix pour les deux parties en cause.

Dans le rapport de M. Peyrefitte, on parle du travail des syndicats. Même s'ils n'en sont encore qu'à leurs débuts et n'ont pas gagné de larges milieux, les

**Metzger**

syndicats sont en Afrique d'une très grande importance du point de vue humain et social. Ils sont appelés à aider précisément sur le plan humain, même si ce n'est pas avec de l'argent. Les expériences qui, dans ce domaine, ont été faites chez nous, en Europe, il faut en faire profiter — là est l'essentiel — ceux qui, au delà des mers, commencent seulement à aborder ces problèmes. Il faut que, sans idée d'en tirer avantage, nous les fassions profiter de nos expériences. Dans ce domaine, il y a beaucoup à faire; au surplus, et il n'y a pas de doute à ce sujet, nous avons à réparer là-bas plus d'une erreur.

Je pense simplement au problème des salaires qui a joué un rôle extraordinairement grand lors du premier voyage auquel j'ai participé. Il s'agissait du niveau des salaires des Africains et des Européens et des écarts incroyablement grands entre eux. Du côté africain, cet écart a suscité — et ce n'est que naturel — beaucoup de mécontentement.

Il est toute une série de tâches dans l'accomplissement desquelles nous devons veiller à ce que les gens soient jugés de la même manière; c'est là un point qui a régulièrement été soulevé au cours des entretiens. Je me suis particulièrement félicité de ce que les Africains nous aient dit: Ce qui nous importe, ce n'est pas tellement l'argent, c'est que les gens, qu'ils soient blancs ou noirs, soient jugés selon les mêmes critères, c'est qu'on les traite avec respect humain en appréciant équitablement leur action et le fruit de leur travail.

Certes, nous avons appris que l'Africain ne peut pas produire, par son travail, autant que le travailleur européen. Mais d'après ce que nous avons vu à l'époque, je puis dire que pareil jugement n'est que relativement juste. Nous avons vu par exemple à Elisabethville, dans un nouveau village agricole en construction, comment on sait travailler. De jeunes gens ont travaillé aux bâtiments sous la direction d'un Blanc et leur rendement était passablement inférieur à celui des Blancs. Mais après que chef d'équipe blanc eut été remplacé par un Africain — c'est-à-dire après que l'on eut fait confiance à ces jeunes gens en leur disant non pas: « Vous devez travailler », mais: « Il faut que vous preniez vous-mêmes vos responsabilités » — le rendement s'est accru au point d'atteindre presque celui des travailleurs blancs.

Voilà un exemple particulièrement impressionnant qui montre que seul la confiance que l'on témoigne aux Africains permet d'obtenir un bon rendement. Le problème est d'ailleurs un problème humain très général: se faire confiance réciproquement, telle est la base de la libre association des partenaires. Sur cette base de confiance, on pourra construire tout ce qui, au cours de ces prochaines années et de ces prochaines décennies, devra être accompli pour résoudre les problèmes qui demeurent en suspens. Une belle tâche, une tâche importante nous attend en effet. Nos rapporteurs nous ont dit ce matin fort justement

que c'est là une tâche qui doit être accomplie également par le cœur.

En notre qualité d'hommes politiques, nous avons pour mission de faire quelque chose qui soit d'une importance décisive pour l'avenir des deux continents. C'est pourquoi il est bon, il est réjouissant qu'au cours de ces dernières années nous ayons pu compléter substantiellement, dans cette Assemblée parlementaire, nos connaissances et que nous ayons réussi à donner un contenu vivant au traité tel qu'il est sur le papier. Cela restera notre tâche également pour le proche avenir.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Metzger et je donne la parole à M. Lemaigen, membre de la Commission de la Communauté économique européenne.

**M. Lemaigen, membre de la Commission de la Communauté économique européenne.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous n'attendez certainement pas de moi qu'après les excellents rapports que vous avez entendus et les commentaires si intéressantes qui les ont complétés, je reprenne à mon tour les thèmes essentiels qui en ont fait l'objet.

Je sais par contre tout l'intérêt que vous attachez à ce que je puisse aujourd'hui vous donner, sur les travaux que la Commission poursuit afin de préparer de futures négociations pour le renouvellement de la convention d'association, des indications un peu plus précises que celles dont vous avez eu connaissance jusqu'à présent.

La discrétion dont ces travaux ont été entourés se justifie largement, d'abord par leur complexité, ensuite par le fait qu'il est seulement possible de préciser les pièces maîtresses autour desquelles devra se bâtir la charpente définitive. En tout état de cause, ce sont beaucoup plus des sujets de réflexion et de discussion que nous avons à mettre en avant que des propositions concrètes.

En effet, comme vous l'avez souligné fréquemment, c'est à tous les gouvernements intéressés, qu'ils soient européens, africains ou malgache, qu'il appartient de délibérer sur le fond du problème. Notre rôle se borne à préparer à pied d'œuvre les matériaux des décisions nécessaires. Il n'en est pas moins vrai qu'au cours de nos études préliminaires, nous avons pu dégager quelques grandes lignes, celles que je voudrais évoquer aujourd'hui devant vous.

Les insuffisances qu'avait révélées la mise en œuvre du traité quant au concours qu'il devait apporter aux populations d'outre-mer, plus particulièrement dans le domaine économique, ont été souvent signalées. A la lumière des dernières statistiques, il apparaît que les résultats, sans être aussi satisfaisants que nous l'espérions, sont néanmoins loin d'être négligeables.

### Lemaigen

Le chiffre des échanges moyens importations-exportations entre les pays de la Communauté économique européenne et les Etats d'outre-mer associés montre que, de 1959 à 1960, un progrès en valeur de 29 % a été réalisé. Si nous comparons les chiffres de ces échanges entre 1958, début du traité, et 1960, nous constatons une amélioration de 50 % du volume des échanges entre les Etats d'outre-mer associés et la Communauté elle-même. Ce chiffre est d'autant moins négligeable qu'il s'agit là de valeurs diminuées par les chutes de prix de matières premières qui ont été évoquées ici à différentes reprises et avec beaucoup de sagacité.

La comparaison du volume des échanges entre la Communauté économique européenne, d'une part, et les Etats d'outre-mer associés, d'autre part, et le volume total des échanges de la Communauté économique européenne avec l'ensemble du monde est plus intéressant encore : ce rapport était pour 1958 de 29 %, pour 1959 de 31 % et pour 1960 de 34 %. C'est dire que, pendant les deux premières années de mise en application du traité, un progrès de 5 % en valeur relative a été atteint et je n'ai pas besoin de souligner la signification profonde de pareils chiffres. Ne soyons donc pas pessimistes.

Quelles sont les directions que nous avons données à notre travail pour l'étude des conditions d'avenir ?

Premièrement, nous avons examiné quelles étaient les conséquences directes sur l'économie des Etats d'outre-mer de la simple mise en place du traité de Rome. Certaines de ces répercussions sont valables aussi bien si l'association subsiste que si elle ne persiste pas.

Deuxièmement, nous avons recherché quelles pouvaient être les caractéristiques d'une politique de coopération étroite entre la Communauté économique européenne et les Etats d'outre-mer associés, à l'effet de les aider à construire de nouvelles économies susceptibles d'avoir une existence propre dans un délai qui ne peut être immédiat, bien sûr, mais dont on doit apercevoir l'échéance.

Troisièmement, nous avons examiné comment pouvait se poser à la Communauté économique européenne le problème de l'aide financière qui devait être apportée à ces diverses économies.

Voyons donc le premier point : Quelles sont les conséquences réelles, immédiates du traité de Rome sur les relations économiques avec ceux qui furent, lors de la signature du traité de Rome, les territoires et pays d'outre-mer associés et qui sont aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, des Etats indépendants associés selon les modalités d'une convention d'association qui vient à échéance à la fin de l'année prochaine ?

Il convient d'abord de souligner que, parmi les Etats membres, trois d'entre eux, en particulier, ont

assuré et assurent encore, sur leurs ressources budgétaires ou par consentement de leurs propres consommateurs nationaux, des avantages économiques considérables à ces pays d'outre-mer.

Je prends comme exemple le café, les oléagineux, les bananes. Pour ces trois produits, certains Etats membres consentent des régimes tout à fait particuliers qui sont, en fait, des régimes préférentiels. Ceux-ci assurent aux Etats d'outre-mer associés le placement de la plus grande partie, parfois de la totalité de leur production à des conditions supérieures à celles qu'ils pourraient trouver sur le marché international. Cet avantage aux pays d'outre-mer associés n'est pas négligeable puisque, pour l'ensemble des Etats membres et dans la mesure où un tel calcul est mathématiquement possible, cela représente pour les consommateurs de ces Etats, particulièrement de la France, de l'Italie et partiellement de la Belgique, un effort annuel de 70 millions de dollars environ.

Or, cette situation est automatiquement détruite par la mise en place du traité de Rome et, en particulier, par la libre circulation des marchandises qui en est la base même. Si actuellement, la France peut, par exemple, acheter les arachides produites par des Etats associés à des conditions préférentielles et garanties, à mesure que la libre circulation des marchandises sera instituée au sein de la Communauté, ce mode de protection des productions déterminées devient impossible. En effet, cette libre circulation permettra, demain, à des arachides d'une autre provenance, achetées aux plus bas prix du marché mondial, d'être transformées en huile dans des usines de la Communauté hors de la France. La France verra ainsi entrer sur son marché des huiles fabriquées avec des marchandises achetées à bas prix, ce qui rendra pratiquement impossible la continuation de l'avantage consenti par elle aux producteurs d'outre-mer.

Le problème est identique pour le café. La France consent actuellement aux producteurs de café des pays qui lui sont associés des avantages concurrentiels considérables puisqu'il arrivent à dépasser 1,50 NF par kilo. A partir du moment où le même kilo de café importé par un port italien ou belge pourra venir sur le marché français sans qu'aucune espèce de défense lui soit opposée, le processus actuel deviendra impossible. Il serait d'ailleurs incompatible avec l'esprit du traité de Rome, car il est bien évident que ce dernier vise une égalisation des conditions économiques à l'intérieur de la Communauté. Qui dit achat de matières premières à des prix préférentiels dit prix intérieurs supérieurs et, par conséquent, niveau économique, niveau de salaires supérieurs. Cela crée donc une distorsion à l'intérieur de la Communauté entre les Etats qui protègent les pays d'outre-mer et ceux qui n'ont pas les mêmes charges.

Ce problème est donc extrêmement grave car on ne peut envisager pour les pays d'outre-mer producteurs d'oléagineux, de bananes ou de café, devenus

**Lemaigen**

indépendants, une baisse brutale du niveau des prix qui leur sont actuellement garantis sans provoquer des troubles économiques, sociaux et politiques déplorables.

Nous avons donc été amenés à considérer avant tout sous quelle forme il était possible de remédier à cet état de choses. Sans doute pourrait-on rendre cette protection communautaire. Mais, sous cette forme un peu simpliste, on aurait rencontré des difficultés de réalisation et contribué à créer un niveau de prix artificiellement plus élevé à l'intérieur de la Communauté qu'à l'extérieur.

A la vérité, nous devons trouver un système qui permette de compenser, pour ces producteurs, le déséquilibre qu'ils rencontreront du fait de l'application même du traité de Rome.

Pour éviter l'écueil que j'ai signalé tout à l'heure d'une surélévation des prix, il n'y a qu'un processus possible ; il consiste à examiner dans quelle mesure les protections douanières et tarifaires prévues par le traité lui-même, par le niveau même du tarif extérieur commun, qui est un des éléments essentiels du traité en ce qui concerne en particulier les productions tropicales, pourraient être abaissées, diminution qui se traduirait par une baisse de fait des prix. Ceux-ci, allégés par une diminution des tarifs douaniers, pourraient ainsi donner des possibilités de compensation au bénéfice des producteurs dont il s'agit.

Je crois pouvoir vous le dire, c'est dans cette voie que nous conseillerons sans doute que l'on s'engage.

Comment se traduirait cette formule ? Elle est un peu simplifiée heureusement par le fait que l'essentiel des exportations des Etats d'outre-mer associés est constitué par un petit nombre de matières premières et qu'en fait, celles que j'ai indiquées tout à l'heure constituent la part largement dominante de leur économie, à savoir les oléagineux, le café, la banane et, accessoirement, le cacao. Ce sont donc des problèmes qui peuvent et doivent se traiter beaucoup plus par produit que d'une manière globale et doctrinale. C'est dans ce sens que nous avons poursuivi nos recherches.

Considérons d'abord le problème des oléagineux qui, vous le savez, est un des plus importants.

Les oléagineux représentent 31 % du total des exportations agricoles des Etats d'outre-mer qui nous sont associés ou qui sont susceptibles de l'être. De l'avis unanime de notre Commission, le problème des oléagineux doit être intégré dans l'organisation du marché des matières grasses végétales, aussi bien européennes qu'africaines.

Vous savez combien les matières grasses sont des produits interchangeables. Il est, par exemple, pratiquement impossible de traiter les problèmes de l'huile d'olive ou du colza, sans les lier à ceux de l'arachide ou de l'huile de palme. C'est donc une solution de raison et de bon sens qui conduit à intégrer

les productions de matières grasses végétales, qu'elles soient européennes ou d'outre-mer, dans une seule organisation de marché.

L'opinion unanime de notre Commission dans ce domaine est qu'une telle organisation doit garantir aux producteurs d'outre-mer au moins le niveau de prix dont ils bénéficient présentement et qui se trouve, à la lumière d'études assez complètes, être sensiblement le minimum de rémunération équitable du travail correspondant à la production.

Nous nous sommes écartés de la notion de prix mondial car, pour ces matières, en particulier les oléagineux, le prix mondial est presque vide de signification. En effet, dans le monde entier, la production des oléagineux est soumise à des manipulations artificielles, soit du côté des consommateurs, soit du côté des producteurs. La vérité sociale, la vérité politique qui nous est apparue comme essentielle est d'établir le niveau au-dessous duquel une production de cette nature n'était plus supportable pour une masse de cultivateurs.

Heureusement, il se trouve que, dans la période présente, ce niveau est très voisin de ce qu'on appelle le prix mondial. Il semble donc que, si nous pouvons agir assez rapidement, il n'y aura pas de graves difficultés.

En tout état de cause, il est vraisemblable que certains moyens financiers devront être mis en œuvre. Ils pourront consister, comme d'ailleurs dans toute la politique agricole présentement à l'étude, en certains prélèvements sur l'ensemble des consommateurs de matières grasses — qui pourront être faibles étant donné le volume total des matières grasses consommées — qui fourniraient les fonds éventuellement nécessaires pour compenser les niveaux de prix jugés insuffisants à une juste rémunération du producteur.

Pour les oléagineux, je n'ai pas évoqué le problème des droits de douane. En effet, s'il existe des droits de douane sur les huiles, il n'y en a pas sur les oléagineux considérés comme matières premières. Il ne semble pas pouvoir être question, mis à part le problème de leur intégration dans une organisation générale de marché, d'abaisser une défense qui est déjà inférieure au taux de protection des huiles dans le système de protection impériale du Commonwealth. Cela créerait une distorsion grave dans la situation des producteurs d'huile de la Communauté et des Etats associés sur un point très sensible et d'autant plus important pour nous que c'est un des secteurs où l'industrialisation progressive des productions locales peut s'effectuer, industrialisation qui est indiscutablement désirable, qui est le type même de l'industrialisation souhaitable pour le développement de ces pays.

J'en viens maintenant au problème du café. Vous savez que c'est actuellement un des grands problèmes économiques mondiaux du fait d'une surproduction importante et d'un « surstockage » grave.

**Lemaigen**

Là formule que nous préconiserions pour le café, quelque paradoxal que ceci puisse paraître, porterait d'abord sur une réduction de moitié du droit de douane prévu par le tarif extérieur commun. Le droit de douane sur le café est de 16 %. Il nous semble qu'une réduction à 8 % serait raisonnable. Pourquoi ? D'abord parce que — et je reviendrai, tout à l'heure, sur un sujet beaucoup plus important et délicat — tout élément qui accroît artificiellement le prix de revient des produits de grande consommation est un élément de freinage de la consommation et, quelque modeste que soit l'action du droit de douane, dans l'état actuel des taxes de consommation, sur lesquelles je reviendrai, cette action n'est pas négligeable.

Le système de la protection tarifaire n'apporte que peu d'avantages aux producteurs et il a de graves inconvénients pour les consommateurs. J'ajoute qu'en cette matière, et vous le savez, nous sommes violemment attaqués dans le monde entier par les États tiers ainsi que producteurs par les pays de grande consommation. Il nous est donc apparu qu'une diminution de cette nature serait une démonstration très heureuse de la conception même de notre Communauté européenne. Bien entendu, ceci doit comporter des compensations pour les producteurs des États associés. Ces compensations devraient permettre de leur garantir, comme pour les oléagineux, un niveau de rémunération à la base qui soit aussi voisin que possible du niveau actuel, lequel se situe précisément à l'entour du niveau au-dessous duquel la production devient anormale.

Pour assurer une telle garantie, différentes techniques sont possibles. Je n'y insisterai pas aujourd'hui. L'une des plus faciles est évidemment d'établir un certain prélèvement sur la totalité des importations de café à l'intérieur de la Communauté, prélèvement qui serait de beaucoup inférieur au gain réalisé par la diminution du droit de douane et qui permettrait, si la chose était nécessaire, d'alimenter, par le jeu de la caisse de stabilisation déjà existante, une certaine régularisation de ce que le producteur peut attendre de son effort.

Je dis : si la chose est nécessaire. Car tout cela, Mesdames, Messieurs, s'accompagne d'un mouvement qui se fait au sein du monde pour une certaine stabilisation, une certaine régularisation du prix des matières premières, à laquelle M. Armengaud a fait allusion tout à l'heure. Sans doute, comme l'a fait observer M. Armengaud, a-t-on un peu le sentiment d'agir comme ces soldats de « Faust » qui disent : Marchons ! marchons !... Ce sont là des problèmes délicats, complexes. Pourtant, je crois ne pas être trop optimiste en disant que de grands progrès et surtout des possibilités de progrès sont en vue.

Pour le cacao, par exemple, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, vous savez qu'un accord sur le plan international est en très bonne voie et que l'on peut espérer, dans un avenir assez proche, des prises de position définitives et satisfaisantes.

Pour ce qui est du café, une très profonde modification s'est manifestée dans l'état d'esprit du plus grand consommateur du monde, les États-Unis. Ceux-ci, après s'être montrés très hostiles à toute mesure susceptible de conduire à la stabilisation, se sont, pour la première fois, profondément intéressés à ce problème et nous demandent de nous y intéresser avec eux. Il est donc possible — ce n'est pas exclu —, que les cours mondiaux du café s'établissent enfin aux alentours d'un prix qu'on pourrait considérer comme satisfaisant pour les producteurs eux-mêmes, à un niveau peut-être un peu bas, mais qu'il appartiendrait aux producteurs d'améliorer par une augmentation de la productivité. S'il en était ainsi, la compensation n'aurait pas lieu de s'exercer, ce qui faciliterait d'autant l'opération.

Mesdames, Messieurs, j'aborde maintenant — j'en ai dit un mot tout à l'heure —, un sujet dont je sais combien il est délicat. Mais notre Commission unanime a estimé qu'il lui appartenait d'en saisir les gouvernements et l'opinion : il s'agit du problème des taxes de consommation.

À l'heure actuelle existent chez tous les États membres des taxes de consommation, notamment sur le café et sur les bananes. C'est là un régime des plus artificiels qui représente, je m'excuse de le dire avec cette franchise, les séquelles d'une conception colonialiste vraiment indéfendable.

Qu'entend-on par taxe de consommation, surtout au niveau où certaines de ces taxes sont fixées, sur le café par exemple ? Le système consiste à prélever sur les malheureux producteurs de café qui appartiennent, sans l'ombre d'un doute, aux pays les moins développés, une dîme qui alimente les budgets d'États européens industriels et prospères. Or, le total des taxes de consommation prélevées par les États membres sur ces matières premières — et je me borne ici, car ce sont les seules importantes, au café et à la banane —, dépasse annuellement 200 millions de dollars. Je dis bien 200 millions de dollars.

Si bien qu'on assiste à ce spectacle paradoxal de pays parfaitement décidés à accorder aux pays sous-développés une aide considérable, une aide croissante et qui, dans le même instant, entendent prélever sur ces mêmes pays sous-développés une dîme, pour la leur restituer ensuite, en leur donnant beaucoup plus d'ailleurs, sous la forme d'une aide.

Mesdames, Messieurs, je ne prétends pas que le bon sens de M. de La Palice soit toujours un guide certain, mais on en arrive à se demander s'il ne vaudrait pas mieux supprimer à la fois la prestation et l'aide. Car nous savons tous par expérience que, dans ces opérations financières, il ne ressort jamais tout à fait la somme qui est entrée ; il y a toujours une certaine perte qui se produit entre temps et qui est une perte pour tout le monde.

**Lemaignen**

La Commission est donc décidée à demander aux Etats membres qui prélèvent des taxes de consommation de supprimer, peut-être progressivement, la totalité de ces taxes en considérant bien entendu, cet effort important pour les budgets qui en sont actuellement les bénéficiaires, comme une part de l'aide aux pays sous-développés.

De la même manière que, pour la diminution des droits de douane — et je vous prie de croire que ce ne sera pas négligeable au point de vue politique —, cette mesure ne sera pas discriminatoire ; la suppression des taxes de consommation bénéficiera autant aux producteurs des pays non associés à la Communauté qu'aux Etats qui lui sont associés.

Quelle en sera la conséquence certaine ? On peut en espérer des baisses de prix considérables dans certains pays. Je vous signale, par exemple, que, pour le café, les taxes de consommation représentent 370 %. Un kilo de café qui coûte 1,70 DM revient à 5,80 DM après avoir été taxé. Autre conséquence, cette diminution très sensible de la fiscalité amènera, sans aucun doute, un accroissement de la consommation.

Le même phénomène se produit pour la banane, en particulier en Italie où le système instauré aboutit à un prix du kilo trois fois plus élevé que dans les autres pays de la Communauté. La libre circulation de la banane en Italie doit être instituée, puisque la libre circulation des marchandises sans exception est une des dispositions du traité.

Si l'on examine la consommation par tête, aussi bien de la banane en Italie que du café en Allemagne et même en Italie, on constate qu'une marge importante existe et que l'élasticité du marché permettrait une augmentation de la consommation de ces produits actuellement excédentaires, ce qui affecte profondément l'économie des Etats associés.

Nous n'ignorons rien des problèmes très délicats que nos suggestions soulèveront ; mais il nous semble impossible de ne pas les formuler car elles nous apparaissent comme une des formes valables, immédiatement et facilement réalisables, de compensation apportées aux Etats d'outre-mer associés, pour le sacrifice que nous leur demandons sous forme d'une baisse du tarif extérieur commun, sacrifice qui, je le répète aura, pour les Etats européens, des contreparties non négligeables, en particulier dans leurs négociations au G.A.T.T., avec les autres pays et, d'une manière générale, pour la position de la Communauté européenne dans l'ensemble de l'économie mondiale.

Après avoir parlé de l'apport des produits des Etats d'outre-mer dans les pays européens, apport qui, bien entendu, devrait être facilité par une mise en pratique très rapide de la libre circulation à travers les six pays, je dirai quelques mots de l'inverse, c'est-à-dire de l'ensemble des relations économiques et commerciales entre les six pays de la Communauté et les Etats associés.

Il nous est apparu, par un schéma très rapide, que la nouvelle situation à envisager devrait être l'association entre une union douanière : la Communauté économique européenne, et une zone de libre-échange : l'ensemble des Etats d'outre-mer associés, association permettant la libre circulation dans les deux sens des marchandises, mais laissant à chacune des parties, ce qui est indispensable, la maîtrise de sa politique commerciale. Il n'est pas douteux, en effet, que les impératifs ne sont pas les mêmes dans les deux cas et qu'au demeurant, les Etats d'outre-mer ont le vif et légitime désir de rester maîtres de leur politique commerciale, donc de leurs tarifs douaniers.

Déjà, vous le savez, le traité de Rome leur donne le droit de protéger leur industrie et leurs recettes budgétaires ; inversement, il leur donne également le droit, sans aucune restriction, d'établir un tarif douanier qui, à la seule condition de n'être pas discriminatoire entre les six pays de la Communauté, pourrait être largement discriminatoire contre eux. C'est évidemment une situation paradoxale dont nous devons aborder l'étude, très librement au cours des futures négociations avec nos partenaires africains. Si chacun doit rester libre de sa politique commerciale, il semble qu'un régime de consultations réciproques doive néanmoins s'instituer. En particulier, il serait anormal que les Etats membres de la Communauté ne bénéficient pas au moins de la situation de la nation la plus favorisée dans la mise en place d'un tarif douanier de la part de nos associés d'outre-mer.

Enfin, encore que ceci paraisse à certains du domaine de l'utopie, nous pensons qu'il ne serait pas inutile — et sans doute, cela ne présenterait pas de grandes difficultés — de demander aux Etats associés de consentir, le cas échéant et bien entendu à prix égal, un droit de préemption sur certaines matières premières essentielles. Actuellement, nous vivons dans une époque de surproduction. Celle-ci sera-t-elle éternelle ? Sera-t-elle même aussi longue que la durée de la future convention d'association ? Il est difficile de le dire. Il est assez complexe de mesurer exactement les répercussions des actuels mouvements démographiques. Il paraît donc équitable, étant donné les efforts consentis, qu'il y ait en contrepartie certains avantages, la réciprocité pouvant jouer en ce qui concerne nos associés.

Telles sont les observations que je voulais présenter au sujet de la mise en ordre de la situation actuelle. Ce n'est pas un problème simple, ce n'est pas non plus, loin de là, un problème impossible à résoudre.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'après mûre réflexion, notre Commission considère que la nouvelle convention d'association ne doit, en aucune façon, avoir pour but essentiel l'apport d'aides nouvelles, complémentaires à des économies d'outre-mer, sous la forme d'un certain protectionnisme, d'une semi-garantie. Il doit s'agir d'un concours délibéré-

**Lemaignen**

ment et solidement apporté par la Communauté européenne aux Communautés africaines et malgache associées pour la construction en commun, dans ces pays, de nouvelles économies de plus en plus fermes et susceptibles, dans un avenir aussi proche que possible, de se hisser, sur un plan d'égalité, dans la compétition mondiale.

Tel est le but recherché. Nous savons tous que c'est également celui auquel visent nos amis africains et malgaches. Sur de tels problèmes, il nous répètent leur désir de voir notre action prendre l'allure d'une véritable coopération et non celle d'une aide plus ou moins chichement dispensée. C'est également notre devoir et notre intérêt. Ces pays rencontrent des difficultés immenses, évoquées d'ailleurs par plusieurs orateurs, difficultés dont nous devons mesurer toute l'importance et que nous devons nous efforcer de comprendre. Il est de notre devoir de dire à ces pays que nous sommes prêts à étudier ensemble leurs problèmes, à rechercher en commun les mesures nécessaires pour construire leur économie et à leur apporter, dans toute la mesure du possible, l'aide nécessaire sous forme, non pas du maintien d'un régime plus ou moins satisfaisant, mais d'une promotion de leurs productions et de leur situation économique.

A cet effet, il convient de pouvoir disposer d'hommes et d'argent.

Des hommes, d'abord. Les Etats d'outre-mer associés n'ont peut-être pas tellement besoin d'hommes d'expérience susceptibles de combler les déficiences qu'ils rencontrent, mais ils ont besoin de moniteurs qui puissent, le plus rapidement possible, contribuer à former chez eux les cadres économiques, administratifs et techniques dont ils ont besoin.

Le véritable problème est là et c'est à sa solution que nous devons nous attacher. Il est très complexe, mais il n'est pas insoluble. Instruits par trois années d'expérience, nous avons immédiatement commencé, dans la mesure des moyens limités dont nous disposons, à pratiquer cette politique. Les progrès que nous avons déjà enregistrés, qui sont, je le répète, à la mesure d'efforts modestes, sont très encourageants dans le sens que je vous indique.

Nous devons faire le nécessaire pour que ces Etats associés disposent des phytopathologues, des vétérinaires, des agronomes, des urbanistes, etc., dont ils ont besoin et surtout des moniteurs susceptibles de les former chez eux, parmi leurs propres peuples. La chose est possible. C'est notre premier devoir, c'est la plus grande tâche que notre Commission demandera aux Etats membres et aux Etats africains de préciser dans le statut même de la future association.

Puis, il faut de l'argent. Il en faut d'abord, comme M. Armengaud le soulignait tout à l'heure, pour aider à la stabilisation ou plus exactement à une certaine coordination de la production des matières premières dans le monde. Ici encore, je l'ai dit, il n'y a pas lieu

de désespérer, quelle que soit la longueur des étapes: qu'il a fallu parcourir pour arriver à la situation présente.

La nécessité d'une coordination des productions est apparue. Pour certaines matières premières, elle est effective depuis longtemps déjà. Je prends le cas de l'étain dont le régime particulier lui a permis, vous le savez, de survivre dans des conditions d'ailleurs très difficiles.

Pour le cacao, à la suite de la récente conférence d'Accra, malgré les quelques difficultés rencontrées et qui se rencontreront toujours pour une telle production, les huit principaux pays producteurs du monde sont parfaitement décidés à s'entendre désormais pour rationaliser leur action.

Pour le café, je l'indiquais précédemment, je ne pense pas que l'on doive être très pessimiste.

M. Armengaud indiquait que des possibilités se présentent, en particulier pour des produits comme le cacao. Je vous rappelle que la Communauté européenne est le plus gros acheteur mondial de cacao et que, pour le café, elle vient en second rang. Dans ce domaine, elle peut, par certaines mesures de coordination, agir sur le marché international d'une manière assez efficace.

Sans doute, des reconversions seront-elles aussi nécessaires. Il est possible, je ne dis pas certain, que la surproduction de café présente un caractère structurel auquel il convient de parer dès maintenant.

Tout ce que je vous dis là est le fruit de longues et nombreuses conversations avec les dirigeants économiques des principaux Etats africains et malgache associés. Ils conçoivent cette possibilité, mais posent la question de savoir, au cas où leurs pays devraient se reconvertir, comment s'effectueraient cette reconversion et quelle aide technique et matérielle ils pourraient obtenir de nous pour y parvenir.

Les fonds nécessaires à la future association devront, pour une large part, comprendre des crédits de reconversion.

Bien sûr, tout ceci devra avoir un caractère momentané. Le but final, je l'ai dit, c'est la construction d'économies susceptibles de vivre par elles-mêmes. Ce but ne sera atteint qu'au bout d'un certain temps, à une échéance qui variera suivant les pays. Certains sont plus près que d'autres de cette échéance. Il n'en est pas moins vrai que, dès maintenant, certaines garanties doivent être données dans ces domaines.

Notre Commission envisage de les demander sous la forme de création d'une caisse commune à laquelle les Etats africains et malgache cotiseraient — nous l'avons suggéré à leur demande — dans la mesure, bien entendu, de leurs possibilités, l'essentiel des fonds étant fourni par la Communauté européenne. Le tout serait géré conjointement avec les Etats associés. L'ac-

**Lemaignen**

tion de cette caisse serait entièrement coopérative, en vue d'atteindre les buts que je vous ai décrits tout à l'heure.

Un problème se pose ici qui, je le sais, a une grande importance politique et préoccupe beaucoup d'entre vous. Il a été évoqué à plusieurs occasions aujourd'hui même. C'est le problème des pays tiers.

En effet, certains disent : « Vous allez ainsi constituer un ensemble de pays, d'Etats associés africains et malgache qui se trouveront très sensiblement favorisés par rapport à leurs voisins ou à d'autres pays sous-développés. »

Je crois, Mesdames, Messieurs, qu'il faut scinder en deux parties la réponse à cette objection dont nous comprenons l'importance politique.

D'abord, le problème proprement africain.

Sans doute, ces pays sont-ils séparés, par des frontières assez artificielles, d'autres pays producteurs des mêmes matières, appartenant parfois à des races voisines ou de même race et dépendant d'une zone monétaire différente, dont, en particulier, la zone du sterling.

Je pense, après de nombreuses conversations avec des amis africains, que cet aspect du problème ne leur a pas échappé et je crois que la réunion qui se tient aujourd'hui même à Monrovia est une des manifestations de cette compréhension. Je pense aussi qu'il faut dire à nos associés africains en puissance qu'une fermeture trop étroite, une zone préférentielle, pourrait avoir des inconvénients sociaux, politiques et économiques. Mais il ne nous appartient pas d'aller plus loin car eux-mêmes sont des Etats libres, indépendants, maîtres de leur politique commerciale et, je vous l'assure, parfaitement au courant des possibilités d'une telle évolution et conservant avec leurs voisins d'autres zones monétaires des contacts économiques constants.

Il me semble que le maximum que nous puissions et que nous devions faire est de leur indiquer simplement notre intention et nos désirs dans ce domaine en les laissant s'entendre eux-mêmes avec leurs voisins d'autres zones monétaires. Il n'est pas exclu que ces voisins tiennent un raisonnement analogue. Je crois donc qu'il convient d'avancer avec sagesse et, en tout cas, en recherchant toujours l'avis et la consultation préalable des Etats associés.

Quant aux autres pays sous-développés, ceux d'Amérique latine en particulier et ceux de l'Asie, tout d'abord il n'est pas dans les intentions d'aucun de nos Etats membres de faire disparaître toute action en leur faveur sous des formes multilatérales. De plus, il n'est pas douteux que par notre action telle que je vous l'ai exposée, tendant en particulier à une certaine régularisation des marchés des grandes matières premières tropicales, nous n'obtenions une régularisation ne fût-ce que partielle de ces marchés. Nous

rendrions ainsi à ces pays producteurs des mêmes marchandises dans d'autres zones géographiques un signalé service, peut-être le plus grand que nous soyons susceptibles de leur rendre.

Donc, par la seule action de notre Communauté en liaison avec les Etats africains associés, nous exerçons une action favorable de régularisation de l'économie mondiale dans le domaine des productions tropicales.

Mesdames, Messieurs, vous ayant ainsi exposé l'essentiel de nos vœux sur ce que j'appellerai la coopération commerciale, j'en viens au dernier point : la coopération proprement financière, celle qui relève du domaine des investissements.

Nous tenons à la séparer très nettement des deux autres, de celle qui n'est qu'une compensation des dommages causés à l'économie par la mise en place du traité de Rome ou par l'abaissement des tarifs douaniers et de celle qui est un concours apporté à la mise en œuvre d'une économie solide, mais qui a pour objet et je dirai pour espoir de devenir inutile le plus rapidement possible.

Cette aide sera certainement de beaucoup plus longue durée ; elle doit compenser le fait que tous ces pays n'ont pas derrière eux un capital accumulé au cours des siècles et qu'ils partent comme une société qui aurait un capital nominal, mais rien dans ses caisses. C'est tout le problème des investissements.

Mesdames, Messieurs, nous avons entendu tout à l'heure des rapports extrêmement intéressants de plusieurs d'entre vous sur ces questions en général et sur celle du Fonds de développement en particulier. Les rapporteurs et les orateurs qui se sont penchés sur ce problème ont eu raison de souligner les critiques qui ont été adressées au fonctionnement du Fonds. Ils ont également, et je les en remercie, souligné les efforts qui avaient été faits pour agir le moins mal possible dans des circonstances difficiles, comme le sont toujours des démarrages de cette nature. Cela me permettra donc d'être extrêmement bref.

Les conclusions de notre Commission sont très nettes : il est désirable que le Fonds de développement continue, mais qu'il se transforme profondément. On a beaucoup épilogué sur les dons et sur les prêts. La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, et je crois que ni M. Metzger ni M. Dehousse ne sont en désaccord sur ce point, est qu'en réalité il faut les deux.

Il est certain qu'il est des cas où des dons sont nécessaires, lorsqu'il s'agit de budgets particulièrement pauvres. Car, Mesdames, Messieurs, il ne faut jamais oublier que ce qui n'est pas don est prêt. Or, qui dit prêt dit surcharge financière pour des économies déjà extrêmement mal défendues. Après tout, il vaut sans doute mieux consentir un don que faire un prêt dont on sait qu'à son échéance il n'a pas de chances d'être remboursé sans un grave dommage pour l'économie du pays qui en est bénéficiaire.

## Lemaigen

Notre conclusion, qui rejoint d'ailleurs l'avis de nos amis africains et malgaches et, je dois le dire, l'avis aussi des principales entreprises d'aide financière internationale qui ont une grande expérience dans ce domaine, est qu'un partage équitable entre dons et prêts est une bonne solution. Notre conclusion est aussi que les prêts doivent avoir un caractère assez particulier : être très libéraux.

Nous devons veiller à ce que ces fonds n'aient pas, même s'il s'agit de prêts, un aspect trop strictement bancaire, c'est-à-dire essentiellement préoccupé des garanties de remboursement et de rémunération du capital. Il faut que l'on puisse faire ce qui précisément ne peut l'être logiquement sur le marché des capitaux. De même, tout doit être fait, pour attirer les capitaux et favoriser des investissements privés dans les pays en voie de développement.

Déjà la plupart des Etats africains et l'Etat malgache se préoccupent de ces problèmes. Beaucoup d'entre eux ont déjà adopté des dispositions législatives extrêmement strictes qui consentent soit des garanties, soit des avantages fiscaux, eux-mêmes garantis, pour les entreprises qui investissent sur leur territoire.

Peut-être une part du Fonds de développement pourrait-elle être utilisée pour constituer une caisse de garantie en faveur des investissements privés. Des calculs nombreux faits dans le monde entier ont montré que, dans les hypothèses les plus favorables, étant donné le faible volume des investissements privés par rapport aux investissements publics et aux investissements de structure, c'est au prix d'un sacrifice minime qu'il serait possible de faire un très grand progrès dans cette voie. Beaucoup de Parlements nationaux l'ont admis et nous serions nous-mêmes extrêmement disposés à nous orienter dans cette voie.

Enfin, l'expérience du Fonds, qui a été rappelée ici, montre que nous devons envisager non seulement la mise de capitaux à la disposition de ces pays, comme le traité de Rome l'envisage, mais aller plus loin, c'est-à-dire préparer des investissements. Le traité nous y autorise d'ailleurs : non seulement nous devons mettre des fonds à la disposition de ces pays, mais entreprendre aux frais du Fonds de développement des études complètes à ce sujet. Le raisonnement du président Hamani Diori est parfaitement exact : la disproportion qui existe entre le volume des capitaux que, dans la meilleure hypothèse, nous pourrions mettre à la disposition des Etats africains et malgache et le nombre des techniciens susceptibles d'étudier ces problèmes est tellement considérable que nous devons chercher à la combler. Ceci pourrait fort utilement être envisagé dans les dispositions des nouveaux accords en la matière.

Telles sont les grandes lignes autour desquelles j'ai tout lieu de penser que tourneront nos suggestions. Le président Hallstein, qui regrette très vivement de n'être pas présent aujourd'hui, a déjà, au cours d'un exposé fait à Tubingue il y a deux jours, donné à

peu près les mêmes indications. Par conséquent, si je ne vous en donne pas la primeur, je vous en apporte tout au moins la confirmation.

Un point vous intéresse certainement : Tous vous avez été ou êtes susceptibles de devenir des ministres des finances et vous vous demandez ce que coûtera cette action. Vous vous rendez bien compte que les estimations que l'on peut faire dans ce domaine sont assez hasardeuses. Je crois pouvoir vous dire que les compensations qui font l'objet de l'article premier que j'ai évoqué tout à l'heure exigeront un effort annuel d'environ 70 millions de dollars ; mais les consommateurs y trouveront leur compte par suite des diminutions de prix qui en résulteront. La construction des économies sous forme d'aide agricole, d'aide à la stabilisation, etc., exigera 50 millions de dollars environ par an. Quant au fonds de développement, l'annuité moyenne peut être évaluée aux alentours de 150 millions de dollars. Je souligne qu'une partie de ces sommes pourrait consister en prêts. Ainsi arrivons-nous à une annuité de 250 à 300 millions de dollars.

Or, de toutes récentes délibérations à Bonn ont abouti à la décision d'un effort devant atteindre 1 milliard 200 millions de dollars dont le quart sera destiné aux aides multilatérales ; vous savez que la France consacre 1 milliard 200 millions de dollars par an à titre d'aide à des pays sous-développés et qu'enfin, le but que le D.A.G. (*Development Assistance Group*) a assigné au monde entier était une contribution de 1 % du revenu national brut. Nos prévisions restent donc dans des limites parfaitement compatibles avec ce que doit constituer une aide généreuse et compréhensive à l'égard des pays sous-développés.

Avant de terminer, je vous indique que plus nous allons, plus nous discutons — et je suis persuadé que mon propos ne démentira pas ceux que vous avez entendus —, plus l'urgence apparaît. Il n'est pas raisonnable de prévoir que des décisions ne pourront intervenir dans ce domaine que dans 18 ou 20 mois.

Je reconnais volontiers qu'il s'agit là de négociations délicates, dans lesquelles toutes les parties doivent conserver leur entière liberté, aussi bien du côté malgache et africain que du côté européen. Mais je rappellerai le mot d'un grand tribun : « Demander à la misère d'attendre, c'est à la fois inconvenant et vain ; la misère n'attend pas. »

Je terminerai mon exposé sur cette conclusion en vous disant combien nous sommes sensibles à l'appui constant que vous avez toujours donné à notre action dans ce domaine et que nous attendons beaucoup encore de cet appui dans l'avenir.

(*Applaudissements.*)

(*M. Vendroux remplace M. Battaglia au fauteuil de la présidence.*)

## PRÉSIDENTICE DE M. VENDROUX

*Vice-président*

**M. le Président.** — Je remercie M. Lemaïgnen d'avoir bien voulu nous exposer les vues de la Commission de la Communauté économique européenne.

Dans la suite de la discussion, je donne la parole à M. De Kinder.

**M. De Kinder.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon intervention, très brève, portera plus spécialement sur le rapport de mon ami M. Carcassonne.

Au préalable, je me permettrai, après la remarquable intervention de M. Lemaïgnen, de formuler une observation. L'exposé de ce dernier constitue, comme il l'a dit lui-même, un véritable plan d'action. Un tel exposé devrait, à l'avenir, être fait au début du débat, de façon que les membres de l'Assemblée puissent y répondre. Il est de tradition parlementaire que les représentants de l'exécutif fassent, aux membres des Parlements nationaux réunis dans cette enceinte, un exposé général introductif ou répondent aux questions posées. Or, les déclarations de M. Lemaïgnen se sont placées en fin de débat puisque je suis le dernier orateur inscrit.

Il nous est impossible de réagir immédiatement. Or, des déclarations auxquelles on ne peut répondre tout de suite ressemblent singulièrement aux messages célestes ou aux interventions papales. Et faites ultérieurement, les réponses perdent quelque peu de leur importance.

M. Lemaïgnen a souligné qu'il nous rapportait des déclarations faites en dehors de notre enceinte. Mais si elles avaient dû être formulées ici, il eût été de bonne tactique qu'elles le fussent au début du débat.

Je désire souligner que la résolution de notre Assemblée chargeant la commission de la coopération avec des pays en voie de développement de l'étude détaillée du fonctionnement du Fonds de développement date du 10 mars dernier et que, deux mois plus tard, nous discutons ce rapport. Il est donc prouvé que notre Parlement, s'il le veut, peut travailler d'une façon rationnelle et rapide.

Pourquoi l'Assemblée a-t-elle chargé cette commission de cette étude ? Parce que la convention d'application a provoqué un grand nombre de doléances de la part des pays africains. Il paraissait dès lors logique de faire le point de la situation.

Dès que l'on examine le mécanisme du Fonds, on s'aperçoit que les pays d'outre-mer qui veulent profiter du financement du Fonds de développement sont astreints à un travail administratif considérable dépassant leurs moyens et dont la forme est, à mon avis, beaucoup trop « européenne ».

Dans son excellent rapport, M. Carcassonne a exposé schématiquement les différents stades, nombreux d'ailleurs, par lesquels passent les dossiers durant la procédure d'instruction. Si, à nos esprits européens, ceci apparaît rationnel et logique, il n'empêche qu'entre le moment de la réception d'un dossier et celui de la publication de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux douze mois à peu près s'écoulent. Cela me donne l'occasion de paraphraser de la façon suivante une maxime célèbre : La façon dont on vient en aide vaut largement l'aide elle-même.

La nécessité d'un laps de temps aussi long avant qu'ils soient fixés définitivement sur les chances d'exécution de projets qu'ils ont eux-mêmes élaborés doit paraître aux Africains complètement incompréhensible.

C'est peut-être aussi le moment de signaler à nos amis africains, dont on dit qu'ils ont la sagesse bantoue, que la sagesse du Blanc dans ce domaine, quand ce Blanc est un administrateur municipal ou provincial, consiste à patienter beaucoup plus longtemps encore que douze mois. Les administrateurs municipaux présents dans cette salle pourront certifier qu'il n'arrive pratiquement jamais qu'entre le moment où ils conçoivent un projet en faveur de leurs administrés et celui où ce projet entre dans sa phase d'exécution il ne s'écoule qu'une année.

Je pourrais, à ce sujet, citer quelques exemples convaincants. Si, parmi les membres de cette honorable Assemblée, il s'en trouvait qui soient libres dimanche prochain, je les inviterais bien volontiers à assister à l'inauguration d'un orphelinat dont la conception remonte à 1950, époque où j'étais échevin des travaux de ma ville. Il a donc fallu exactement onze ans, malgré beaucoup de bonne volonté, pour voir aboutir ce projet. Je connais d'autres exemples, mais je ne veux pas abuser de l'attention de mes collègues. Tous les administrateurs municipaux connaissent ces difficultés.

Bien entendu, cet exemple n'excuse pas la lenteur et la complication imposées à la réalisation des projets des Africains. Il doit cependant suffire à les convaincre qu'il s'agit non pas d'une manifestation de mauvaise volonté, mais de complications de la vie administrative et, oserais-je l'ajouter, en ce qui concerne les administrateurs communaux, de difficultés financières momentanées de la part de l'Etat, lequel suscite parfois des complications administratives pour ne pas avoir à financer une partie des travaux des administrations subordonnées, ce qui n'est pas le cas pour les Africains. Je constate avec beaucoup de plaisir que notre rapporteur n'accepte pas non plus l'état de choses actuel puisqu'il affirme qu'une réduction des délais doit être possible.

Dans le rapport de M. Kapteyn, il est question d'avoir sur place, en Afrique, sous réserve bien entendu que les Africains eux-mêmes le désirent, des

**De Kinder**

représentants de la Communauté économique européenne. Ceci rejoint, je crois, notre préoccupation à tous. Ces représentants pourraient servir d'agents de liaison dans l'élaboration et l'acheminement des dossiers.

M. Carcassonne souligne à bon escient que certains aspects de ce problème doivent être repensés, entre autres l'association, à la préparation des projets, des contrôleurs techniques chargés des contrôles au stade de l'exécution ; la nécessité aussi de promouvoir la participation des entreprises locales aux adjudications en revoyant le système de financement actuel qui favorise les très grandes entreprises et qui provoque des ententes préalables préjudiciables à l'intérêt de la Communauté.

M. Carcassonne suggère entre autres d'intéresser la commission compétente de votre Assemblée au travail de l'exécutif dans ce domaine. C'est une très bonne idée.

Il suggère aussi avec raison, me semble-t-il, de mettre au point une procédure permettant aux pays associés d'exprimer leurs doléances sur des problèmes déterminés.

Je me permets enfin de souligner que toutes les constatations du rapporteur reposent sur une enquête faite auprès des services de la Communauté économique européenne. Il me semble que notre Assemblée pourrait charger la commission de la coopération avec des pays en voie de développement de recueillir également les doléances des Africains et que cela pourrait nous aider à formuler des recommandations utiles à l'adresse de la Commission exécutive.

Enfin, pour souligner une fois de plus l'importance de la révision et de l'adaptation des procédures administratives, je signale que les services de la Communauté économique européenne estiment qu'à fin 1962 ils n'auront ni dépense ni engagé la totalité des 581 millions d'unités de compte du Fonds.

A mon avis, l'impérieuse nécessité de procéder rapidement à une révision complète des formalités administratives nécessitées par l'application du plan est le mieux illustrée par deux chiffres : à l'heure actuelle, il faut 107 documents pour faire aboutir un projet social et il en faut 118 pour faire aboutir un projet économique financé par le Fonds.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au moment où nous allons nous engager dans le renouvellement de l'accord d'association, je crois qu'il est de l'intérêt de toutes les parties de revoir la procédure administrative nécessitée par l'application ou la mise en œuvre progressive de cet accord.

(Applaudissements.)

**M. le Président.** — Je remercie M. De Kinder et je donne la parole à M. Burgbacher.

**M. Burgbacher.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après l'exposé de M. Lemaigen, que nous remercions cordialement de nous avoir renseignés sur le travail qui nous fera atteindre nos buts politiques, je me bornerai à une brève intervention sur quelques points peu nombreux.

La question de la stabilisation des prix des matières premières — matières premières qui comprennent non seulement les denrées alimentaires, mais aussi les métaux non ferreux et autres matières — nous occupe depuis des années à la commission économique de la conférence des parlementaires de l'O.T.A.N. On a fait un calcul rétrospectif pour dix ans, sauf erreur, dans l'hypothèse que l'action en vue de la stabilisation des prix des matières premières serait en cours depuis dix ans déjà. Je vous prie de noter que je ne parle pas de la suppression des droits de douane et des taxes de consommation que M. Lemaigen appelle de ses vœux — une revendication à laquelle notre Assemblée peut sans doute se rallier —, mais que je parle de la stabilisation proprement dite. Or, ce calcul a montré qu'il se serait agi de sommes gigantesques.

Il faut se demander si les sommes que nous devrions consacrer à la stabilisation des *primary commodities*, des prix des matières premières des pays en voie de développement, ne pourraient pas être utilisées avec une plus grande efficacité pour la création d'emplois dans les pays en voie de développement que pour une action qui fera que de toute façon on finira à la longue par nager contre le courant. C'est qu'il ne faut pas oublier que, par les temps qui courent, les métaux non ferreux doivent pour une large part céder la place aux matières synthétiques dont les possibilités d'utilisation sont si multiples. De nos jours, une action entreprise dans l'intérêt des pays en voie de développement ne sera couronnée de succès que si elle ne fait pas figure, si je puis dire, de barrage opposé à un développement naturel ; il faut au contraire qu'elle offre une chance à ces pays, dans le cadre même de l'évolution.

Je passe aux investissements. Un jour, dans un document de travail de la commission économique de la conférence des parlementaires de l'O.T.A.N., on nous a présenté un système de garanties selon ce que nous appelons en Allemagne le principe de la réassurance. J'ai été très heureux d'apprendre par l'exposé de M. Lemaigen qu'il songe à son tour à un système de garantie de ce genre pour les investissements dans les pays en voie de développement. A ce propos, il serait fort possible de percevoir une sorte de prime d'assurance afin de poser l'action de la réassurance pour les investissements sur une base d'économie privée.

Ne nous faisons pas illusion : nous ne pourrions couvrir les besoins de capitaux d'investissement des pays en voie de développement que par des aides du monde plus développé. Je suis persuadé que dans les pays en voie de développement aussi il est nécessaire

**Burgbacher**

de faire ce qui — *horribile dictu* — se passe encore de nos jours, parfois dans une juste mesure, parfois dans une trop large mesure, mais toujours dans une mesure encore nécessaire : je veux dire le financement par le moyen du prix, financement très discuté, mais indispensable pour les pays en voie de développement. Le marché des capitaux ne pourra être abondant à la longue que s'il est alimenté par ces deux sources.

Un troisième et dernier point ! En ce qui concerne la politique de développement, nous sommes aux prises avec la tentation, avouée ou inavouée, de transposer dans la sphère des pays en voie de développement les connaissances que la science économique de notre temps nous a fait gagner dans nos pays. En réalité, nous devrions aborder ces problèmes avec la mentalité qui — si vous me permettez cette idée audacieuse — était de mise dans nos pays il y a 100 ou 150 ans quand il s'est agi de comprendre les processus économiques. Mon idée est que, dans la politique de développement, on peut assurément resserrer les phases du développement, mais qu'on ne saurait en sauter impunément aucune. C'est pourquoi l'accent n'est pas mis, comme chez nous, sur la création d'investissements, de manière à parvenir avec une main-d'œuvre aussi peu nombreuse que possible à une production aussi élevée que possible ; le problème est exactement inverse : Que faire pour parvenir, avec un minimum de capital et un maximum d'emplois à un travail réellement producteur ?

Tels sont les points que je tenais à signaler.

Un exemple pour montrer que nous n'avons pas de temps à perdre. Vous connaissez tous le projet de barrage en Egypte. Je crois savoir que ce barrage créera les conditions qui assureront l'alimentation de six millions d'Égyptiens de plus dans les campagnes. Ce nombre de six millions correspond exactement à l'accroissement de la population égyptienne pendant la période d'étude et de construction du barrage. Qu'est-ce que cela signifie ? Je veux dire par là que, ne fût-ce que pour prévenir une baisse du niveau de vie, nous devons faire de grands efforts, de concert avec nos amis malgaches et africains, pour tenir compte de l'accroissement naturel de la population, autrement dit pour leur donner le niveau de vie qui est celui d'aujourd'hui. Or, c'est là un niveau que nous-mêmes nous considérons insuffisant, et c'est pourquoi il s'agit vraiment de ne pas perdre de temps.

(*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Burgbacher et je donne la parole à M. Corniglion-Molinier, dernier orateur inscrit.

**M. Corniglion-Molinier.** — Monsieur le Président, parlant ici plus spécialement comme représentant de territoires africains, je désire remercier M. Lemaïgnen tant pour son exposé si fourni et si riche que pour son plan d'action.

Je voudrais dire à mon ami De Kinder, à la suite de son intervention, avec laquelle je suis d'accord, qu'il y a une grande différence entre lui, comme échevin, moi-même comme maire et conseiller général, et M. Lemaïgnen : ce dernier a déjà l'argent en caisse quand des travaux sont décidés, alors que pour nous deux il faut encore obtenir les crédits.

Je tiens enfin à féliciter mon ami Lemaïgnen pour son courage. Il a dit tout ce qu'il fallait dire et j'espère qu'il verra sa belle franchise récompensée par la mise en pratique de ses conseils dans les divers pays de la Communauté.

Pendant plus de trente ans, M. Lemaïgnen a rendu de très grands services à l'Afrique, à titre privé. Il continue maintenant à titre officiel. Je l'en remercie et lui demande de continuer avec la même efficacité et le même courage.

(*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La liste des orateurs inscrits est épuisée.

Personne ne demande plus la parole ?...

L'Assemblée sera appelée à se prononcer demain sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

## 6. *Ordre du jour de la prochaine séance*

**M. le Président.** — Prochaine séance demain mercredi 10 mai, à 11 heures :

— Présentation et discussion du rapport de M. Dehousse sur la coopération politique entre les États membres des Communautés européennes (doc. 17) ;

— vote de propositions de résolution.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 17 h 30.*)



# SÉANCE DU MERCREDI 10 MAI 1961

## Sommaire

1. Adoption du procès-verbal . . . . . 63
2. Dépôt de documents . . . . . 63
3. Coopération politique des six Etats membres. - Lecture d'une déclaration adoptée par la commission politique et report de la présentation et de la discussion du rapport de M. Debousse, fait au nom de la commission politique :  
  
M. Debousse, rapporteur; Santero, le Président . . . . . 63
4. Association avec les pays d'outre-mer (suite). - Discussion et vote d'une proposition de résolution présentée dans un rapport complémentaire de M. Scheel, fait au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer :  
  
Lecture de la proposition de résolution  
Adoption des divers alinéas à l'exception du dernier . . . . . 66  
  
Amendement de M. Geiger et plusieurs de ses collègues au dernier alinéa: M. Carboni, au nom du rapporteur. - Adoption de l'amendement qui devient le dernier alinéa . . . . . 66  
  
Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution modifiée . . . . . 67
5. Calendrier des prochains travaux . . . . . 67
6. Adoption du procès-verbal . . . . . 68
7. Interruption de la session . . . . . 68

## PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 11 h 10.)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. Adoption du procès-verbal

**M. le Président.** — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

### 2. Dépôt de documents

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. Scheel, au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer, un rapport complémentaire sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Ce rapport complémentaire a été imprimé et distribué sous le numéro 23.

En outre, j'ai reçu de M. Gailly, au nom de la commission de la protection sanitaire, un rapport sur l'évolution de la sécurité dans les mines de houille et l'activité déployée par la Haute Autorité et l'Organe permanent dans le domaine de l'hygiène, de la médecine et de la sécurité du travail (Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier).

Ce rapport a été imprimé et distribué sous le numéro 24.

### 3. Coopération politique des six États membres

**M. le Président.** — Aux termes de l'ordre du jour, nous devons nous livrer à un débat politique sur la base d'un rapport fait par M. Debousse, au nom de la commission politique, sur la coopération poli-

**Président**

tique entre les Etats membres des Communautés européennes (doc. 17).

La parole est à M. Dehousse, rapporteur.

**M. Dehousse, rapporteur.** — Monsieur le Président, l'homme propose et Dieu dispose...

Lorsque le bureau de l'Assemblée décida d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session le problème de la coopération politique entre les six Etats membres des Communautés européennes, il pouvait légitimement escompter que nous aurions, sur ce sujet, une discussion fructueuse.

En effet, il était prévu que ce que l'on appelle le « sommet européen », c'est-à-dire une réunion des chefs d'Etat ou des chefs de gouvernement, se tiendrait à Bonn le 19 mai. Notre débat se plaçait donc quelques jours avant cette importante réunion et nous croyions qu'il serait en mesure d'exercer une certaine influence sur les délibérations de ce collège.

Nous avons appris samedi, à la lecture des journaux, que les ministres des affaires étrangères des six pays, réunis à Bonn, avaient pris la décision d'ajourner la session du second sommet européen et de la reporter au mois de juillet prochain. Cette nouvelle a été annoncée par un communiqué extrêmement laconique, qui n'était accompagné d'aucun commentaire et qui n'a donné lieu à aucune glose de la part d'un porte-parole. Ce communiqué se borne à indiquer que les six ministres ont estimé que la préparation du second sommet n'était pas encore suffisamment avancée, et cela du fait des événements récents.

Fort heureusement, il existe des journaux de haute qualité, au premier rang desquels se place *Le Monde*, et, à défaut de voir en lui le *Journal officiel* du sommet européen nous avons trouvé, dans son éditorial du samedi 6 mai, un certain nombre de précisions qui, autrement, nous auraient fait complètement défaut.

Selon l'éditorial du *Monde*, les difficultés tiendraient, en réalité, beaucoup plus à une controverse sur les problèmes de la défense qu'à une préparation insuffisamment avancée.

Je n'entre pas, Monsieur le Président, dans le commentaire de cette interprétation. Je me borne à la signaler.

Dès lors, votre commission s'est trouvée dans une situation difficile et délicate lorsqu'elle s'est réunie hier soir. La commission a déploré le manque d'informations en présence duquel elle se trouvait. Elle a considéré qu'il était impossible à l'Assemblée d'engager un débat sur une question aussi fondamentale sans être mieux éclairée.

Au surplus, elle a estimé qu'il serait possible, au cours d'une session s'étalant sur deux semaines en juin, de consacrer, durant la seconde semaine, une ou

deux journées au débat politique primitivement prévu pour aujourd'hui. De la sorte, nous n'arriverons pas trop tard puisque, d'après le communiqué de Bonn, le second sommet européen est prévu pour le mois de juillet. Dans son commentaire, le journal *Le Monde*, ajoute même — et cela ne nous a pas échappé — « pour le mois de juillet au plus tôt ». Il est donc certain que si nous délibérons à la fin du mois de juin, notre Assemblée arrivera encore largement à temps.

Telles sont les considérations dont votre commission politique est partie et, sur cette base, elle a abouti à plusieurs conclusions que je sou mets à votre examen.

Premièrement, la commission politique a estimé qu'il ne pouvait être question de présenter aujourd'hui un projet de résolution, car, je le répète, nous manquons d'informations et le problème n'est donc pas mûr. Le projet de résolution sera élaboré au cours d'une réunion ultérieure tenue par la commission entre la présente session et celle de juin.

Deuxième conclusion — et j'y ai déjà fait allusion —, c'est le renvoi du débat d'aujourd'hui à la session de juin. Dans la pensée de la commission, il s'agit d'un renvoi global. Par conséquent, votre rapporteur ne présentera pas son rapport aujourd'hui, mais en juin. Cela signifie également que les discussions sur le fond seront reportées à la prochaine session. Si cela se révèle nécessaire, votre rapporteur se tient à la disposition de la commission et de l'Assemblée pour établir un rapport complémentaire portant, en particulier, sur le projet de résolution.

Troisième et dernière conclusion : Sur la proposition de M. le président Pleven, la commission a adopté, à la très large majorité de 14 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, le texte d'une déclaration dont il a été entendu qu'elle ferait partie de ma communication de ce matin à l'Assemblée en tant que rapporteur. Il s'agit donc, je le souligne, Monsieur le Président, d'une déclaration de la commission politique. Le texte que je vais vous lire ne m'est pas personnel, il émane de la commission. D'un autre côté, il n'a pas pris la forme d'une résolution à soumettre au vote ce matin.

Voici ce texte :

*Déclaration de la commission politique en date du 9 mai 1961 (doc. 5669).*

« La commission politique de l'Assemblée parlementaire européenne exprime le profond regret qu'au moment même où grandissent les périls qui menacent l'Europe et la paix et où l'unité politique de l'Europe est une nécessité évidente et urgente, la conférence des six ministres des affaires étrangères ait dû ajourner à une date éloignée et imprécise la réunion européenne « au sommet » prévue à Bonn pour le 19 mai.

« La commission politique souhaite que l'opinion publique soit mise à même d'apprécier les motifs de cet ajournement.

**Dehousse**

« La Commission fait appel aux six gouvernements pour qu'ils resserrent les liens qui les unissent dans les Communautés européennes par une coopération politique étroite. »

Cette déclaration, Monsieur le Président, ne me paraît pas appeler de très longs commentaires. Il est évidemment fort regrettable que nous n'ayons pas été mis en mesure de tenir aujourd'hui le débat souhaité. De nombreuses voix se sont en outre élevées au sein de la commission pour déplorer qu'aucune communication, sous quelque forme que ce soit, n'ait été adressée à l'Assemblée ou à son président pour l'aviser de la situation, alors qu'il était pourtant notoire que le débat politique figurait à l'ordre du jour de la présente session.

Assurément, il n'existe pas de lien organique entre les Communautés, d'une part, et la conférence diplomatique des ministres des affaires étrangères, d'autre part. Mais, je le répète, il était notoire que le problème était inscrit à notre ordre du jour et nous aurions été grandement aidés dans notre tâche si l'on avait bien voulu nous faire une communication.

C'est la raison pour laquelle la commission politique, dans le second alinéa de la déclaration, insiste pour que l'opinion publique soit mise à même d'apprécier les motifs de l'ajournement. Il est vraiment peu indiqué qu'un communiqué intervenant dans les conditions semblables soit aussi bref, aussi peu précis que le communiqué de vendredi dernier.

Enfin, à la demande d'un de nos membres, M<sup>me</sup> Probst, nous n'avons pas voulu nous borner à formuler en quelque sorte une opinion négative. Nous avons entendu que la déclaration de la commission se termine sur une note positive. C'est pourquoi nous y avons inclus un appel aux six gouvernements, leur demandant de resserrer rapidement les liens qui les unissent dans les Communautés par une coopération politique étroite.

Telles sont, Monsieur le Président, les propositions que j'ai l'honneur de faire à l'Assemblée au nom de la commission politique. Il ne s'agit en aucun cas d'un procès-verbal de carence de notre part. La responsabilité de la situation devant laquelle nous nous trouvons ne nous incombe en aucune manière.

Je suis persuadé qu'au mois de juin l'Assemblée continuera à jouer, dans le domaine de l'unification politique, le rôle qui a été le sien, un rôle de pionnier.

Je terminerai par une parole que j'emprunte à mon ami M. Jean Rey et qui me paraît pertinente. M. Jean Rey a coutume de dire que les institutions de la Communauté, en particulier l'Assemblée, constituent non seulement le clergé, mais aussi les prophètes de l'Europe. Ces prophètes-là, nous entendons bien le rester !

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Dehousse pour son rapport qui se distingue par une très grande précision.

Il n'y aura manifestement pas de débat. Seul M. Santero a demandé de pouvoir faire une brève déclaration personnelle.

La parole est à M. Santero.

**M. Santero.** — *(I)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me suis inscrit pour prendre la parole sur ce sujet d'une si grande importance, mais je m'incline volontiers devant la décision prise par la majorité de ne pas commencer dans les conditions actuelles une discussion sur un problème fondamental pour nous, comme l'est celui de l'unification politique de l'Europe.

Je me permets toutefois d'adresser au président de la commission politique la prière instante, de même qu'au président de notre Assemblée, de préparer les travaux du mois prochain de telle manière que l'on puisse présenter en temps utile aux gouvernements une résolution méditée, concrète et adéquate ; j'insiste sur le membre de phrase « en temps utile aux gouvernements » parce qu'à mon sens il ne serait pas raisonnable que nous ne présentions notre résolution que quelques jours avant la réunion des chefs d'Etat et des chefs de gouvernement accompagnés des ministres des affaires étrangères respectifs. Il me semble que, si nous le faisons, la conférence des chefs de gouvernement ne pourrait pas faire autre chose que de prendre acte de notre résolution, de la passer à leurs secrétariats en vue de l'examiner comme il convient et de se réserver de donner une réponse définitive à la prochaine réunion, laquelle pourrait fort bien n'avoir lieu que six mois plus tard.

Je renouvelle donc cette prière instante, également en me fondant sur le fait que beaucoup de nos collègues sont convaincus que le bon moment pour présenter une résolution, ce sont les jours qui précèdent la rencontre des chefs de gouvernement. Enfin, je crois devoir prier le bureau de notre Assemblée de faire en sorte que nous puissions présenter notre résolution au moins un mois avant cette rencontre.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Santero.

Personne ne demande plus la parole ?...

L'Assemblée est donc d'accord que le débat politique sur les problèmes politiques ait lieu au cours de la session qui se tiendra la dernière semaine de juin.

#### 4. Association avec les pays d'outre-mer (suite)

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport complémentaire fait par M. Scheel, au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement et de la troisième délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer associés, sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne (doc. 23).

M. Scheel, rapporteur, m'a informé qu'il renonçait à présenter son rapport.

Je donne lecture de la proposition de résolution :

##### PROPOSITION DE RESOLUTION

sur les problèmes de l'association des pays d'outre-mer avec la Communauté européenne

*L'Assemblée parlementaire européenne,*

— rappelant ses résolutions en date du 27 novembre 1959 et du 24 novembre 1960 et en réaffirmant ses principes ;

— consciente de la nécessité de faire des efforts constructifs en vue d'asseoir la coopération avec les pays africains et de Madagascar sur des bases nouvelles ;

*constate* que la pleine indépendance et la souveraineté auxquelles ont accédé les Etats africains et de Madagascar exigent que toute coopération entre ces Etats et la Communauté européenne respecte cette indépendance et cette souveraineté ;

*estime* qu'une représentation permanente, tant des Etats africains et de Madagascar auprès des institutions de la Communauté européenne que de la Communauté européenne dans les Etats africains et Madagascar, paraît indispensable à une bonne et efficace coopération ;

*souligne* que l'association ne saurait constituer un cercle fermé mais doit tendre à élargir le cadre de la coopération entre l'Europe et l'Afrique, dans le respect des droits et des obligations communs ;

*attire* l'attention de la Commission et du Conseil de la Communauté économique européenne sur l'importance capitale que revêt une transformation du Fonds de développement, en vue de rendre son action plus rapide et plus efficace ;

*est convaincue* que la Communauté européenne doit contribuer, d'accord avec les intentions des gouvernements des pays africains et de Madagascar, à diversifier et élargir leurs structures économiques ;

*déclare* que la coopération entre l'Europe et l'Afrique devra permettre l'intensification de la coopération intra-africaine ;

*est d'avis* que, dans cet esprit, l'association de la Communauté européenne et des pays africains et de Madagascar doit faciliter et favoriser la création de marchés intérieurs africains et des échanges entre tous les pays d'Afrique et Madagascar ;

*rappelle* que la Communauté doit mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour contribuer à une amélioration des conditions de vie des populations des pays associés ;

*souhaite* que le concours financier de la Communauté puisse, à l'avenir s'orienter davantage vers la formation professionnelle et technique des cadres des pays associés ;

*exprime* le vœu que la Communauté s'engage plus activement dans une politique d'assistance scolaire ;

*demande* à nouveau que soit étudié la possibilité d'étendre le concours financier de la Communauté aux frais de fonctionnement de l'équipement social ;

*souligne* que tous les problèmes relatifs à la coopération entre l'Afrique, Madagascar et l'Europe feront l'objet de discussions communes lors de la conférence entre l'Assemblée parlementaire européenne et les pays d'Afrique et Madagascar du 19 au 24 juin à Strasbourg. »

Je suis saisi d'un amendement proposé par MM. Geiger, Burgbacher, Charpentier et Lichtenauer qui demandent que le dernier alinéa de la proposition de résolution soit modifié.

Il n'y a pas d'objection quant aux autres alinéas de la proposition de résolution ?...

Ces autres alinéas — donc toute la résolution à l'exception du dernier alinéa qui fait l'objet de l'amendement n° 1 dont nous allons nous occuper dans un instant — sont adoptés.

Je donne lecture de l'amendement présenté par MM. Geiger, Burgbacher, Charpentier et Lichtenauer :

Rédiger comme suit le dernier alinéa de la proposition de résolution :

« ...souligne que tous les problèmes relatifs à la coopération entre l'Afrique, Madagascar et l'Europe — y compris ceux qui précèdent — feront l'objet de discussions communes lors de la conférence entre l'Assemblée parlementaire européenne et les pays indépendants et souverains d'Afrique et de Madagascar qui se tiendra du 19 au 24 juin à Strasbourg. »

M. Geiger n'a pas demandé la parole.

Le président de la commission, d'après ce qui m'a été dit, est d'accord sur cet amendement.

Monsieur Carboni, désirez-vous prendre la parole ?

**M. Carboni.** — (I) Monsieur le Président, j'ai été chargé par M. Scheel de faire savoir à l'Assemblée que la commission qu'il préside n'a pas eu le temps d'examiner l'amendement présenté par M. Geiger. Toutefois, il estime personnellement — et je suis d'accord avec lui — que l'amendement adjonctif de M. Geiger peut être accepté, car il répond à la pensée que notre Assemblée, après en avoir longuement débattu, a exprimée.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**M. le Président.** — Je mets aux voix l'amendement de MM. Geiger, Burgbacher, Charpentier et Lichtenauer.

Il n'y a pas d'objection ?...

L'amendement est adopté et le dernier alinéa de la proposition de résolution, modifié en conséquence, l'est également.

Je mets aux voix la proposition de résolution ainsi modifiée.

Il n'y a pas d'objection ?...

La proposition de résolution, ainsi modifiée, est adoptée.

### 5. Calendrier des prochaines travaux

**M. le Président.** — Je vous rappelle que la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements des Etats africains et de Madagascar, prévue par notre Assemblée dans sa résolution du 31 mars 1960, aura lieu à Strasbourg du 19 au 24 juin 1961.

Vous savez que, lors de la conférence préparatoire qui s'est tenue à Rome du 24 au 26 janvier 1961, un comité de contact a été créé. Celui-ci — je vous en ai déjà parlé d'une manière générale — s'est réuni à Bonn du 3 au 5 mai 1961 et a décidé que la grande conférence de Strasbourg s'ouvrirait le 19 juin, à 15 h 30. Le comité de contact a autorisé le futur bureau de la conférence à prendre au cours de celle-ci les décisions nécessaires pour assurer la bonne marche et l'efficacité des travaux.

Le nouveau bureau de la conférence sera composé du président et des vice-présidents de notre Assemblée parlementaire et d'un président et de huit vice-présidents des parlements des Etats africains et de Madagascar. Immédiatement avant la réunion, nous serons saisis des propositions de nos partenaires africains quant aux personnalités et nous constituerons dès l'ouverture des travaux le nouveau bureau.

L'ordre du jour suivant a été prévu :

*Lundi 19 juin et mardi 20 juin :*

— Echange de vue sur les formes politiques et institutionnelles de la coopération.

*Mercredi 21 juin :*

— Echange de vues sur les problèmes économiques.

*Jeudi 22 juin :*

— Echange de vues sur le Fonds de développement et son administration.

*Vendredi 23 juin :*

— Echange de vues sur l'aide technique et les échanges culturels.

*Samedi 24 juin :*

— Vote de recommandations.

D'ici au lundi 19 juin 1961, les groupes politiques de l'Assemblée parlementaire européenne devront établir la liste des candidats aux quatre commissions temporaires, dont la tâche consistera à élaborer des propositions en vue des recommandations qui, suivant le cas, devront être soumises pour approbation à la conférence.

A la suite de la conférence avec les parlements des Etats africains et de Madagascar, l'Assemblée parlementaire européenne reprendra sa session et se réunira du lundi 26 juin au vendredi 30 juin 1961.

L'ordre du jour définitif de cette session sera fixé le 2 juin, à Bruxelles, lors de la réunion du comité des présidents. Nous nous sommes entretenus ce matin de différentes propositions, mais je crois qu'il est inutile que je vous donne dès maintenant des indications détaillées. Immédiatement après la réunion du comité des présidents à Bruxelles, le 2 juin, vous serez renseignés sur l'ordre du jour définitif. Je ne puis que vous indiquer dans ses grandes lignes le cadre des travaux.

La session reprendra lundi 26 juin, à 17 heures. Vraisemblablement, nous entendrons le président de la Commission présenter le quatrième rapport général sur l'activité de la Communauté économique européenne. La session sera interrompue le vendredi 30 juin.

Nous sommes ainsi parvenus au terme de nos réunions de mai. Pour cette fois, je renoncerai à vous adresser une allocution finale. Celle-ci ne me paraît d'ailleurs pas s'imposer. Les thèmes qui ont fait l'objet de nos délibérations ont été très clairs et je n'ai guère de remarques à faire à leur sujet.

Je me bornerai à vous remercier tous très cordialement pour votre collaboration ; j'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé ici, notamment à celles qui nous ont fait bénéficier constamment de leur assistance technique.

(Applaudissements.)

### 6. Adoption du procès-verbal

**M. le Président.** — Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'Assemblée le procès-verbal de la présente séance qui a été établi au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

### 7. Interruption de la session

**M. le Président.** — Je déclare interrompue jusqu'au 26 juin 1961 la session de l'Assemblée parlementaire européenne.

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 h 35.)